

2024. NUMÉRO 5

#1257

PARTAGEONS NOTRE REGARD SUR LE MONDE

pantheon.sorbonne.fr / La revue de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



LES VOIES DE LA RELIGION



PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1



PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

Cultivez vos savoirs avec l'université

EXPLOREZ L'AGENDA
SCIENTIFIQUE ET CULTUREL



Plus d'un événement par jour à découvrir sur
pantheonsorbonne.fr/evenements





Édito



C'est avec un grand plaisir que je vous invite à découvrir le dernier numéro de notre revue, #1257, dédié au thème de la religion.

Cette revue est née en décembre 2018 dans le but de rendre accessible au plus grand nombre des recherches menées au sein de notre université, mais aussi de témoigner des actions qui animent son quotidien. Plus important encore, elle a pour ambition d'éclairer, par une approche scientifique, des thématiques en lien avec les débats sociétaux de notre temps et nous permettre ainsi, par cette réalisation, de contribuer à la vie de la Cité, car c'est aussi notre rôle en tant qu'université.

Sous le prisme de la pluridisciplinarité, ce numéro met en lumière les recherches éclairant les réflexions profondes et les analyses percutantes de nos chercheurs sur ce sujet.

Dans un contexte universitaire, l'exploration de la religion peut sembler paradoxale, voire délicate. En effet, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est ancrée dans une tradition de neutralité et de laïcité, conformément à notre statut d'institution du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cependant, cette neutralité n'exclut en rien la réflexion et l'analyse approfondie de la religion, bien au contraire.

Ce cinquième numéro aborde la religion sous différents angles, de son histoire ancienne à ses manifestations contemporaines. Nous sommes convaincus que ces contributions variées enrichiront le débat académique et pourront contribuer à une meilleure compréhension de la complexité de la religion au sein de notre société moderne.

Je tiens à remercier chaleureusement les éditeurs invités, les chercheurs et les contributeurs qui ont rendu possible la réalisation de ce dossier passionnant. Leurs travaux sont autant de témoignages de l'importance et de la pertinence de l'étude par différentes disciplines de ces sujets de société importants hier, aujourd'hui, mais aussi demain.

En vous souhaitant une lecture enrichissante et stimulante,

Christine Neau-Leduc

Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

ÉDITO

P. 3

#1257 ET VOUS

P. 5

HOMMAGES

Hélène Carrère d'Encausse (1929-2023)

Robert Badinter (1928-2024)

P. 6

LA QUESTION

En quoi la colonisation occupe-t-elle une place centrale dans l'histoire de France ?

P. 8

L'ÉVÈNEMENT

Sous la terre de Khorsabad, le gardien de la forteresse du roi Sargon

P. 10

LA RENCONTRE

Dans la mémoire de Ginette Kolinka

P. 14

LA RECHERCHE EN ACTION

Au cœur du langage pictural de Jean-Baptiste Oudry

P. 16

DOSSIER**LES VOIES DE LA RELIGION**

Introduction

P. 23

Le christianisme médiéval : religion, mythe ou institution ?

P. 26

Économie divine et pensée économique chez Thomas d'Aquin :

quand la quête morale et religieuse pousse à comprendre la nature

des échanges

P. 32

Les ruines de la théologie en révolution

P. 37

Les migrations forcées et la religion : le judaïsme face au nazisme

P. 42

« Attrape-moi si tu peux ! »

Le religieux et la science politique

P. 48

Exploration de la sacralisation sonore : du design sonore sacré à la thérapie

par le son

P. 54

« Les représentants de nos délégations, dans nos équipes de France, ne porteront pas le voile lors des Jeux olympiques de 2024. »

Amélie Oudéa-Castera, 24 septembre 2023

P. 60

Les éditeurs invités

P. 63

LA CARTE

La répartition des religions dans le monde

P. 64

EN IMAGES

L'esthétique, une expérience collective et partagée

P. 66

UNIVERSITÉ D'AVENIR

Centre La Chapelle, le campus de demain

P. 74

RÉUSSITES

Une petite musique vieille de 12 000 ans

P. 76

Trois thèses en droit et science politique primées par la Chancellerie

des universités de Paris

P. 78

L'ENTRETIENFrédéric Régent : *Libres de couleur*,

l'angle mort de l'histoire de l'esclavage

P. 82

50 ANS D'ARCHÉOLOGIE AU FÉMININ

Margareta Tengberg

P. 86

GRAND ANGLE

Plonger dans l'inconnu : médias numériques et processus de création en milieux extrêmes

P. 90

La mise en avant des artistes sur Spotify

P. 96

Lire et contempler des paysages pour une meilleure santé mentale

P. 100

PORTFOLIO*Stairways to Heaven*

P. 107

REGARD SUR

Seniors : comment travailler plus longtemps quand personne ne vous recrute plus ?

P. 118

Pourquoi les faits divers passionnent-ils ?

P. 121

De l'impensable au possible : comment le RN s'est-il inséré dans la société française

P. 124

Le « wokisme » est-il vraiment un danger pour la science ?

P. 127

Le défi d'une régulation de l'intelligence artificielle

P. 130

VENI, VIDI... PANTHÉON-SORBONNE

Conférence cinq étoiles en Sorbonne

P. 136

PARUTIONS

P. 137

LA PLAYLIST

P. 146

S O M M A I R E

#1257 ET VOUS

POURQUOI CONTRIBUER À #1257 ?

Doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs, la rédaction fait appel à vous pour faire vivre #1257 et participer ainsi à la valorisation de la recherche de l'université. Plus que de revendiquer son appartenance à la communauté scientifique de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, contribuer à #1257, c'est aussi : mieux faire connaître vos objets de recherche, votre laboratoire, votre institut ou votre UFR ; bénéficier d'une visibilité importante, participer activement au rayonnement de notre université et œuvrer à la reconnaissance nationale et internationale.

APPEL À CONTRIBUTIONS

La rédaction de #1257 lance un appel à contributions pour ses prochains numéros. Que vous souhaitiez aborder un sujet précis, partager vos objets de recherche ou contribuer au dossier thématique, nous serions heureux de lire vos propositions. Écrivez-nous *via* le formulaire en ligne, accessible depuis la page dédiée à la revue sur le site web de l'université, ou par courriel à l'adresse 1257@univ-paris1.fr.



RENDEZ-VOUS EN LIGNE !

Découvrez et parcourez les anciens numéros de la revue #1257 ainsi que ses versions en anglais ou pour liseuse (ePub) sur son site web. Les autrices et auteurs pourront également y prendre connaissance de toutes les recommandations utiles concernant le format et les conditions de publication pour les numéros à venir.
<https://1257.pantheonsorbonne.fr>

La rédaction de la revue #1257 dédie ce numéro à la mémoire de Martine Ruaud, directrice générale des services de l'université de 2016 à 2021.
Sans son aide et sa confiance, cette revue n'existerait pas.

Directrice de la publication : Christine Neau-Leduc • **Directeur adjoint de la publication :** François Chausson • **Directeur de la communication :** Franck Paquet • **Rédacteur en chef :** Gwenaél Cuny • **Rédactrice en chef adjointe :** Sophia Gomes
Assistante d'édition : Aïda Oumeur • **Photographe :** Pascal Levy • **Éditeurs invités du dossier :** Philippe Büttgen
Xavier Dupré de Boulois • Florian Michel • **Membres du comité éditorial :** Hervé Ascensio • Véronique Darras
Cécile Faliès • Sandra Laugier • Marie-Caroline Luce • Jérémy Pires • Camille Salinesi • Violaine Sébillotte-Cuchet
Nathalie Sigot • Hélène Sirven • Philippe Tournon • Éric Zyla • **Ils ont contribué à ce numéro :** J.-F. Amadiou • B. Blain
J.-L. Chappey • G. Cuny • F. Deprest • P. Eveno • S. Gomes • P. Huneman • L. Hobson-Faure • P. Januard • L. Le Pape
G. Letourneur • F. Mazel • J. M'Barki • A. Msakni • P. Myotte-Duquet • A. Simon • P. Singaravelou • S. Spiguelaire
C. Zolynski • **Secrétariat de rédaction :** Gwenaél Cuny et Sophia Gomes • **Suivi de projet, création graphique et réalisation :** In Quarto/Atelier Mook • **Maquette originale :** Corlet Com • **Imprimeur :** Axiom Graphic • **Dépôt légal :**
à parution • **Numéro ISSN :** 2649-3543 • **Tirage :** 9 000 ex. • **Remerciements :** Olivier Borderie (AOC), Frank Tétart
et les éditions Autrement, Véronique Darras (ArchAm, UMR 8096), Mélanie Forné et l'équipe de la direction de la
Communication • **Pour nous écrire :** 1257@univ-paris1.fr
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Direction de la Communication • Bibliothèque Cujas • 2, rue Cujas
75005 Paris • Tél. : 01 44 07 79 41 • Courriel : dircom@univ-paris1.fr



10-32-3010 / Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement / pefc-france.org / Axiom Graphic



Deux immenses figures de l'université, Hélène Carrère d'Encausse et Robert Badinter, nous ont quittés après avoir traversé le siècle et inspiré des générations d'étudiants. L'université salue la mémoire de ces deux professeurs qui auront incarné les valeurs de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et marqué l'histoire de France.

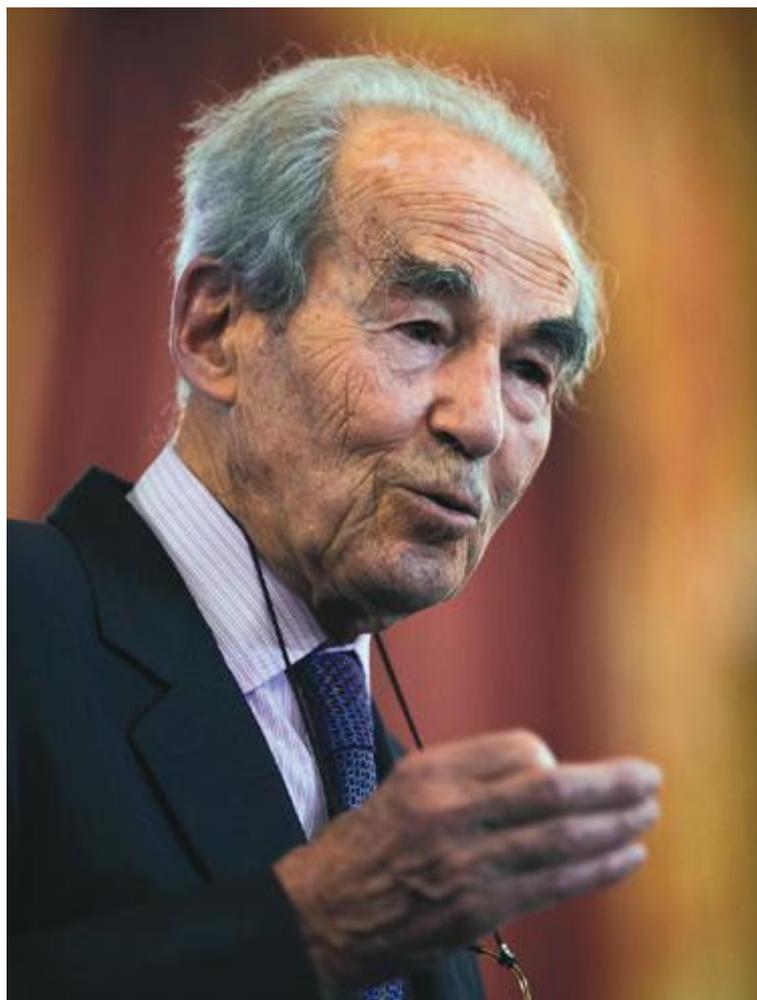


© Bernard Bisson/ABACAPRESS.COM

Hélène Carrère d'Encausse

(1929-2023)

Historienne remarquable, femme passionnée et engagée, Hélène Carrère d'Encausse fut élue en 1981 professeure d'histoire contemporaine à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne au sein de l'UFR d'histoire qui ne s'appelait pas encore École d'histoire de la Sorbonne, puis rejoignit en 1984 l'Institut d'études politiques de Paris. Éluë à l'Académie française (1990), elle en fut la première femme secrétaire perpétuelle (1999). Scientifique impliquée dans la Cité, elle fut également députée européenne (1994-1999). Distinguée par de nombreux prix et décorations, elle était grand-croix de la Légion d'honneur.



Robert Badinter

(1928-2024)

Président du Conseil constitutionnel, ministre de la Justice, avocat, homme d'idéal, son engagement, ses convictions et ses combats historiques au service de la démocratie et de la justice ont laissé une trace indélébile dans notre mémoire collective. Robert Badinter était – et restera – également l'une des plus éminentes figures de notre université, défenseur infatigable des valeurs d'humanisme et de liberté qui sont aussi celles de notre institution. Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne de 1974 à 1994, puis professeur émérite, reconnu et admiré, il aura inspiré, par ses idées et son infatigable humanisme, plusieurs générations de professeurs, de maîtres de conférences, de chercheurs et d'étudiants.



En quoi la colonisation occupe-t-elle une place centrale dans l'histoire de France ?

Les historiennes et historiens ont longtemps considéré que la colonisation n'appartenait pas à notre passé : sans être occultée, elle a été envisagée jusqu'à la fin du xx^e siècle comme un phénomène extérieur à l'histoire de France. Comme en témoignent les *Lieux de mémoire*, volumes monumentaux parus entre 1984 et 1992 sous la direction de Pierre Nora, qui ne consacrent au fait colonial qu'une seule des 130 contributions : un article de surcroît dédié à un grand événement parisien, l'Exposition coloniale internationale de 1931!

Renouveler la connaissance du fait colonial

Toutefois, depuis une trentaine d'années, de nombreux chercheurs issus de toutes les disciplines des sciences sociales en France, en Amérique du Nord comme dans les anciennes colonies, ont profondément renouvelé notre connaissance de l'empire colonial français dans la longue durée. Nous savons que la France, durant l'époque moderne, a été un empire avant de constituer un État-nation qui s'est lui-même forgé parallèlement aux conquêtes ultramarines de l'époque contemporaine. Dans presque tous les domaines, l'Hexagone a été profondément marqué par l'expansion coloniale depuis le xviii^e siècle. Ainsi, dans les années 1780, la colonie de Saint-Domingue et ses 450 000 esclaves, premiers producteurs mondiaux de sucre et de café, constituent le moteur du commerce français. La résistance des esclaves antillais et leur lutte pour l'émancipation contraignent les républicains métropolitains à abolir l'esclavage en 1794 puis en 1848, parachevant par là même le projet révolutionnaire français. Dans le domaine politique et militaire, le général de Gaulle, dès octobre 1940, fait de Brazzaville, au Congo, la capitale de la France libre et mobilise d'abord les soldats « indigènes » des colonies pour libérer la métropole. Aujourd'hui, près de la moitié des immigrés vivant en France proviennent de ses anciennes colonies. Cette histoire du fait colonial est encore bien vivante, présente en France comme aux quatre coins du monde à travers de multiples traces, parfois imperceptibles. Elle habite – plus ou moins – les mémoires individuelles et familiales ; les lieux où nous vivons ; les paysages urbains que nous traversons ; les concepts que nous employons ; les institutions où nous travaillons. Ainsi, il reste à explorer collectivement l'histoire de la Sorbonne dans le contexte colonial depuis le xvii^e siècle.



Pierre Singaravélou

Professeur des universités en histoire et civilisations, spécialiste des empires coloniaux et de la mondialisation.

Plongée dans le temps

À partir des contributions de *Colonisations. Notre histoire*, nous pouvons esquisser une brève généalogie du prestigieux amphithéâtre Richelieu, qui porte le nom de l'un des principaux promoteurs de l'expansion coloniale sous l'Ancien Régime. Cet amphithéâtre a été, en 2019, le lieu d'une controverse sur le caractère raciste ou non du maquillage noir sur le visage des comédiens de la pièce *Les Suppliants* d'Eschyle. Si cette polémique a parfois été interprétée en termes postcoloniaux, le lien avec la colonisation n'a pourtant ici rien d'évident. En revanche, si on remonte dans le temps, en 1984, dans ce même amphithéâtre, l'historien Jacques Marseille soutient sa thèse *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, moment fondateur d'une nouvelle historiographie qui affirme que les colonies ont constitué un fardeau ruineux pour la métropole, alors que nous savons aujourd'hui que l'entreprise coloniale a au contraire peu coûté aux Français.

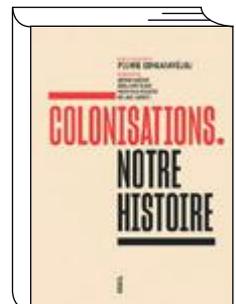
Et puis, si l'on poursuit cette plongée dans le temps, on découvre que l'amphithéâtre Richelieu a été dans les années 1930 un des lieux de réunion de l'Académie des sciences coloniales – aujourd'hui Académie des sciences d'outre-mer – qui rassemblait alors les plus grands experts de l'Empire en Sorbonne, où avaient été fondées des chaires de géographie coloniale, d'histoire coloniale et de droit colonial. Mais les traces de ce passé colonial sont rarement univoques : il s'avère aussi que l'anticolonialiste Cheikh Anta Diop soutint le 9 janvier 1960 sa thèse révolutionnaire sur *L'Afrique noire précoloniale* à 15 mètres de l'amphithéâtre Richelieu, dans la salle Louis-Liard, tandis qu'à 15 mètres de l'autre côté, dans l'amphithéâtre Descartes, se retrouvèrent – du 19 au 22 septembre 1956 – Aimé Césaire, Frantz Fanon, James Baldwin, Jean-Paul Sartre, Claude Lévi-Strauss et des centaines d'étudiants africains à l'occasion du Premier congrès des écrivains et artistes noirs : une rencontre décisive qui permet d'esquisser une tout autre histoire. En ce sens, «décoloniser» la Sorbonne ou la société française ne signifie pas oblitérer une partie de son passé, mais au contraire enrichir notre histoire en la repeuplant de multiples actrices et acteurs oubliés. À l'avenir, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pourrait avec profit mobiliser des chercheuses, chercheurs, étudiantes et étudiants de toutes les disciplines (histoire, géographie, archéologie, philosophie, histoire des arts, sociologie, droit, économie, etc.) pour analyser cette histoire méconnue et ses traces dans le présent postcolonial. ●

«
**Cette histoire
du fait colonial
est encore
bien vivante,
présente en
France comme
aux quatre
coins du monde
à travers de
multiples
traces, parfois
imperceptibles.**
»



Sous la direction
de Pierre Singaravélou,
*Colonisation.
Notre histoire*
(édition Seuil, 2023).

Plus d'informations
sur le site de l'éditeur :
[https://www.seuil.com/
ouvrage/colonisations-
collectif/9782021494150](https://www.seuil.com/ouvrage/colonisations-collectif/9782021494150)



Sous la terre de Khorsabad, le gardien de la forteresse du roi Sargon

Une équipe franco-irakienne d'archéologues dirigée par Pascal Butterlin, professeur à Paris I Panthéon-Sorbonne et membre de l'UMR Archéologie et sciences de l'Antiquité (ArScAn), a retrouvé et déterré un magnifique taureau ailé androcéphale sur les vestiges de *Dûr-Sharrukin*, la cité assyrienne créée il y a 2 700 ans par le roi Sargon II.

L *amassu* est le terme par lequel les Assyriens désignaient les génies et en particulier les statues colossales de taureaux et de lions androcéphales qui ornaient les portes des palais et des villes dont ils étaient les protecteurs. La découverte d'un énorme *lamassu* à Khorsabad (Irak) par l'équipe de Pascal Butterlin en octobre 2023 a eu un retentissement considérable. Il faut dire que ce colosse a une histoire très particulière depuis sa première identification archéologique au milieu du XIX^e siècle. Entre découverte, disparition, réapparition, pillage, décapitation, enfouissement et menace de destruction par Daesh, il a miraculeusement traversé un siècle et demi d'histoire mouvementée, dont plus de 50 ans de conflits armés.

Ce monstre ailé fait partie d'une série d'objets retrouvés depuis la moitié du XIX^e siècle au cœur d'un énorme complexe urbain de l'époque assyrienne : la fameuse forteresse du roi Sargon, littéralement *Dûr-Sharrukin* en assyrien. Située près de l'actuel village de Khorsabad, à 15 km de Mossoul, la cité de 300 hectares a été construite en 710 av. J.-C. par le souverain pour en faire sa capitale. Entourée de remparts, dont on connaît le tracé de manière précise, la ville est composée d'une citadelle dominée par un énorme palais royal et d'un arsenal ou d'un autre palais attribué au prince héritier. À la mort de Sargon, son fils et successeur abandonne les travaux de la ville encore inachevée, pour transférer la capitale à Ninive.

Le *lamassu* de la porte 6

Le *lamassu* retrouvé par Pascal Butterlin garde la porte dite numéro 6, qui donne accès au sud de la ville. C'est l'une des nombreuses portes dégagées par les premiers archéologues français en mission sur le site. En effet, sept portes urbaines et deux portes donnant accès à la citadelle sont identifiées et étudiées tout d'abord par Paul-Émile Botta, qui découvrit le site en 1843, puis par Victor Place qui dégage les portes 3 et 4 dont les *lamassu* sont aujourd'hui exposés au Musée du Louvre. Lors de ses fouilles, Victor Place mentionne l'existence de deux colosses à la porte 6, sans indication plus précise et malheureusement sans dessin ni photo, bien qu'il fût à l'époque l'un des premiers archéologues à utiliser l'appareil photographique pour documenter ses découvertes.

Un des deux monstres refait surface en 1992, puisqu'il est redécouvert par une équipe d'archéologues irakienne. Quelques photos sont publiées





© Pascal Butterlin

«
Symboles nationaux et objets emblématiques du patrimoine irakien, les lamassu sont spécifiquement ciblés, notamment ceux du musée de Mossoul, défigurés au marteau-piqueur.
 »

dans la presse, mais le colosse est peu documenté, sans publication ni relevés. Les détails de la découverte restent flous, car le site, qui se situe à la limite du Kurdistan d'Irak actuel, est alors occupé par l'armée irakienne. La situation est très tendue et c'est dans ce contexte que les archéologues irakiens mettent au jour le *lamassu* quasiment intact. Malheureusement, des pillards décapitent le colosse. La tête, découpée en quatre morceaux, est saisie par les douanes irakiennes à l'aéroport de Bagdad au milieu des années 1990. Restaurée, elle est aujourd'hui exposée au musée national d'Irak. Le taureau ailé est quant à lui réenfoui et les pillards à leur tour décapités dans le cadre d'une grande opération de communication du régime de Saddam Hussein, destinée à dissuader les pillages dans un pays déjà très largement dépouillé de son patrimoine historique.

En 2008, Pascal Butterlin entreprend des recherches sur le site de Dûr-Sharrukin et s'intéresse au *lamassu* de la porte 6, dont l'emplacement est de nouveau perdu. Il étudie le site grâce à des photos satellite, mais ses projets d'exploration sur le terrain sont interrompus en 2014, car l'État islamique (EI) s'empare de Mossoul et de sa région, dont Khorsabad. Les vestiges de la cité assyrienne se retrouvent littéralement sur la ligne de front, puisque les Peshmergas kurdes affrontent Daesh depuis le Djebel Bachîqa, la montagne qui domine le site. Durant deux années, Daesh occupe le terrain sans connaître, fort heureusement, l'existence des trésors antiques sous ses pieds. À cette époque, l'EI se livre à des destructions massives de sites antiques. Symboles nationaux et objets emblématiques du patrimoine irakien, les *lamassu* sont spécifiquement ciblés, notamment ceux du musée de Mossoul, défigurés au marteau-piqueur. À partir de 2016 et jusqu'en 2018, les combats sur le site sont très violents. Des déblais, des tranchées antichars et des bunkers sont construits, notamment sur les vestiges de la porte 6. C'est dans ce contexte particulier que l'équipe de Pascal Butterlin décide d'explorer la zone de guerre avec des drones afin d'en dresser un état des lieux.

Le colosse sort de terre

Les opérations archéologiques sur le terrain reprennent à partir de 2019. L'objectif est de faire le diagnostic du secteur de la porte 6 et de dégager

l'ensemble des vestiges, dont le *lamassu*. Les archéologues doivent alors pratiquer deux archéologies très différentes, puisque la porte comprend désormais deux niveaux de fortification : une fortification du XXI^e siècle constituée de ferraille et de béton issus des bunkers et d'autres positions de tir des Peshmergas et une fortification assyrienne juste en dessous. Pour analyser ce terrain, Pascal Butterlin collabore avec Mathilde Mura, spécialiste des techniques de l'archéologie des conflits.

À l'automne 2023, les installations et débris militaires sont relevés, étudiés et dégagés afin de sécuriser la reprise des fouilles, car le passage de la porte 6 est retrouvé grâce au géoréférencement d'anciennes photos satellite. Les archéologues ont une idée assez précise de l'endroit où peut se trouver le génie ailé, mais se demandent s'il en reste encore quelque chose à la vue du paysage environnant dévasté par des cratères d'obus et des tranchées antichars. Pascal Butterlin s'appuie également sur les indications des populations locales et des ouvriers avec qui il travaille sur le site, et dont certains sont les fils ou les petits-fils de ceux ayant dégagé le taureau dans les années 1990. Ces derniers connaissent l'existence du *lamassu* et l'ont sans doute protégé et caché avant de fuir la zone de combat. Une émulation collective règne sur le chantier, tous espèrent le retrouver et le mettre au jour. Finalement, le taureau émerge au bout de deux semaines de travail méticuleux et incertain.

Une découverte exceptionnelle pour le patrimoine irakien

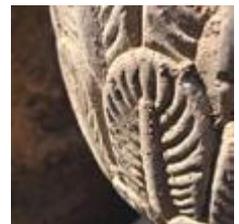
Taillé dans un bloc d'albâtre gypseux, le colosse mesure environ quatre mètres de hauteur avec un poids estimé à plus de vingt tonnes. Il est découvert dans un très bon état de conservation, malgré sa décapitation, et présente tous les attributs des taureaux androcéphales assyriens : des ailes aux plumes finement sculptées, une barbe torsadée et de longues mèches ondulées. Comme ses congénères, il est pourvu de cinq pattes afin qu'il puisse apparaître immobile lorsqu'on le regarde de face, et en mouvement lorsqu'on l'aperçoit de profil.

À ce jour, le taureau est toujours en place sur le lieu de sa découverte. Des mesures conservatoires ont été prises par Pascal Butterlin pour le protéger dans l'attente d'une décision des autorités irakiennes sur sa destinée. Préservation *in situ*, transfert au musée de Mossoul en cours de réhabilitation, réunion de la tête et du corps, différentes options sont envisagées. Pour les archéologues, les recherches à Khorsabad et le sauvetage des objets détruits par Daesh continuent, notamment en collaboration avec le Musée du Louvre. Les perspectives sont ouvertes, puisqu'à ce jour, un seul des deux génies ailés mentionnés par Victor Place a été dégagé. Pascal Butterlin n'a pas encore trouvé de trace du second gardien de la porte 6, et c'est toute une cité inexplorée qui s'ouvre à lui.

À la fois impressionnant et bienfaisant, le *lamassu* est l'un des symboles de protection des cités et des peuples ; sa réapparition est accueillie avec une grande émotion par l'équipe et tout un pays. Traumatisés par les guerres et les destructions massives de leur patrimoine, cette redécouverte représente pour les Irakiens une certaine victoire et surtout beaucoup d'espoir. ●



À la fois impressionnant et bienfaisant, le *lamassu* est l'un des symboles de protection des cités et des peuples ; sa réapparition est accueillie avec une grande émotion par l'équipe et tout un pays.



Patrice MYOTTE-DUQUET



Ginette Kolinka, le 15 novembre 2023, dans le grand amphithéâtre de l'École de médecine.

La rencontre



Dans la mémoire de Ginette Kolinka

Presque centenaire, Ginette Kolinka a été déportée au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau à l'âge de 19 ans et n'en est ressortie qu'un an et demi plus tard, à la Libération. Après avoir longtemps choisi de garder sous silence cette période de sa vie, elle devient passeuse de la mémoire de la Shoah en 2000. Depuis, Ginette Kolinka sillonne la France pour raconter son histoire dans les établissements scolaires.

Un témoignage poignant

C'est à l'occasion d'une conférence organisée par l'association étudiante *Meridio*, en partenariat avec les universités Paris-Cité et Paris 1 Panthéon-Sorbonne, que Ginette Kolinka est intervenue sur le thème des jeunes et du devoir de mémoire.

Pendant deux heures, cette dernière a témoigné face à un public captivé, incarnant ainsi « son » devoir de mémoire pour faire perdurer l'Histoire et poursuivre la transmission d'un passé qui appartient à la France, à chacun de ses citoyens. Elle a raconté son expérience en tant que

juive déportée pendant la Seconde Guerre mondiale. De l'arrestation de sa famille à Avignon en mars 1944 jusqu'à sa libération en juin 1945, Ginette Kolinka fait le récit de ses journées au camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau où elle est envoyée pour travailler au camp des femmes dès sa descente du train.

Une fois libérée, elle reprend sa vie et quarante ans plus tard, peu après le décès de son mari, elle devient membre d'une association parisienne d'anciens déportés et décide, enfin, de raconter ce qu'elle a vécu. Depuis un quart de siècle, Ginette Kolinka sillonne inlassablement la France, se rend dans les écoles, collèges, lycées et universités pour sensibiliser la jeunesse au devoir de mémoire.

**« On me prend pour une héroïne, mais non, pas du tout.
J'étais juive, tout simplement. »**

En racontant son histoire, elle se fait le porte-voix des 76 000 juives et juifs de France qui ont été déportés pendant cette guerre. Elle assure la transmission de la mémoire de cette partie de l'Histoire auprès des nouvelles générations, de l'école primaire jusqu'aux bancs des universités. Par ce témoignage, elle contribue à sensibiliser les nouvelles générations sur la réalité de ce qu'ont vécu nombre de juifs durant la Shoah et au rôle essentiel du devoir de mémoire : se souvenir pour ne pas reproduire.

Entretenir la mémoire : un devoir pour la liberté

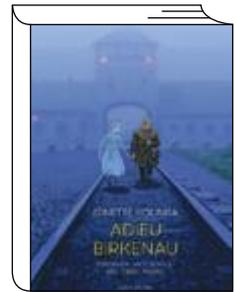
Nicolas Warembourg, directeur du Département des licences de l'École de droit de la Sorbonne de l'université (EDS), avait introduit cette conférence en mettant en exergue l'importance de la libération de la parole des survivants et la nécessité de sensibiliser les citoyens à l'entretien des mémoires de l'Histoire : « *On se construit par la médiation, par la transmission de l'expérience des autres et je crois qu'il est très important de faire comprendre aux plus jeunes qu'ils se construiront avec cette confrontation à la réalité ; c'est de cette façon que je conçois le devoir de mémoire.* »

Texte : Sophia GOMES • Photos : Pascal LEVY



Pour aller plus loin

En octobre 2020, à 95 ans, Ginette Kolinka a permis à Victor Matet et Jean-David Morvan de l'accompagner lors d'un de ses voyages de groupe en Pologne, à l'issue duquel elle décide de ne plus jamais revenir. De ce voyage est née une bande dessinée. *Adieu Birkenau : une survivante d'Auschwitz raconte*, de Ginette Kolinka, Jean-David Morvan, Victor Matet, Ricard Efa, Cesc et Roger Sole [éd. Albin Michel, 112 pages].



Nicolas Warembourg et André Panczer, président du Conseil national pour la mémoire des enfants juifs déportés.



AU CŒUR DU LANGAGE PICTURAL DE JEAN-BAPTISTE OUDRY

Claire Betelu concilie recherche et restauration dans le cadre d'un projet qu'elle consacre à l'étude de la pratique picturale de Jean-Baptiste Oudry, grand maître de la peinture animalière du XVIII^e siècle auprès du roi Louis XV. C'est dans son atelier éphémère au château de Chantilly qu'elle restaure et étudie deux toiles conservées au sein du musée Condé.

Claire Betelu enseigne à l'École d'histoire de l'art et d'archéologie de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Conservatrice-restauratrice en peinture, elle est habilitée à travailler sur les collections muséales et mène ses recherches au sein de l'unité de recherche Histoire culturelle et sociale de l'art (HiCSA/UR 4100). Ses travaux de recherche sur la technique picturale de Jean-Baptiste Oudry s'inscrivent dans le cadre du projet *PictOu* mené en partenariat avec le Domaine d'intérêt majeur (DIM) Matériaux anciens et patrimoniaux (MAP) de la Région Île-de-France, l'HiCSA de Paris 1 Panthéon Sorbonne, le Centre de

recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et des collaborations avec le laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale (LAMS), le musée de la Chasse et de la Nature, le château de Fontainebleau et le château de Chantilly.

Le roi de la peinture animalière

Jean-Baptiste Oudry (1686-1755) est surtout connu pour ses œuvres dans le cadre de nombreuses commandes royales entre 1725 et 1755. Il s'agit de scènes animalières et de représentations d'animaux sauvages, domestiques et exotiques qu'il peint dans des attitudes expressives et très réalistes. À la demande de Louis XV, il a également réalisé de grandes scènes de chasse, passe-temps favori du souverain, et surtout des portraits de ses chiens qu'il chérissait. Jean-Baptiste Oudry a occupé le poste de directeur de la Manufacture royale des Tapisseries de Beauvais à partir de 1734 et a été nommé professeur à l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1743. Énoncés à la fin de sa carrière dans les Conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture, les écrits de l'artiste rendent compte de son expérience de peintre, mais également d'une profonde connaissance des productions de ses contemporains et de ses prédécesseurs. Il accorde une attention particulière à leur évolution matérielle, arguant l'importance des choix techniques de l'artiste pour leur bonne conservation. Pour Claire Betelu, ces écrits sont remarquables ●●●





à plusieurs titres : *« Cette conférence est très instructive, d'une part, car il y décrit le processus de création picturale étape par étape, et d'autre part, ce qui m'a semblé beaucoup plus intéressant, il donne ces informations dans la perspective de conseiller les jeunes artistes pour prévenir la dégradation de leurs tableaux. »*

Approcher le processus créatif de l'artiste

L'étude d'une pratique picturale consiste à déceler et analyser le processus créatif d'un peintre : *« D'un côté, il s'agit de comprendre quels sont les matériaux utilisés, comment l'artiste les met en œuvre, mais aussi dans quel contexte il fait ses choix. Il s'agit également de comprendre le langage pictural du peintre, de déterminer les séquences de travail, comment il construit son projet, comment il monte sa peinture, les travaux préparatoires, etc. Pour un peintre du XVIII^e, il s'agit aussi de déterminer quelle couleur de fond il a choisie pour sa toile et quels effets elle va avoir sur sa touche. »*

Le travail de restauration que Claire Betelu effectue au château de Chantilly nourrit son travail de recherche. Ces restaurations lui permettent d'approcher au plus près des œuvres et de déployer une méthodologie d'étude propre à son métier : *« On passe en premier lieu par une phase d'observation à l'œil nu. On peut observer l'état général de conservation du tableau, on peut voir s'il a déjà été restauré, si oui, dans quelle mesure. Ces moments privilégiés où je peux être "collée" au tableau me permettent de le regarder sous lumière naturelle, sous lumière rasante ou sous rayonnement ultraviolet (UV) pour localiser les repeints. »*



L'HALLALI DU RENARD ET L'HALLALI DU LOUP, QUI FONT PARTIE DE PREMIÈRES COMMANDES ROYALES D'OUDRY, SONT UN TRÈS BON TERRAIN DE RECHERCHE POUR MON PROJET.



Au château de Chantilly, Claire Betelu restaure deux œuvres appartenant aux collections du musée Condé : *L'Hallali du renard* et *L'Hallali du loup*, toutes deux commandées par Louis XV en 1724 et terminées en 1725. « Ces deux toiles qu'Oudry a peintes au début de sa carrière, puisqu'elles font partie de ses premières commandes royales, sont un très bon terrain de recherche pour mon projet. En tant que peintre animalier, Oudry a donné notamment des explications dans ses conférences sur la manière de peindre les plumes et les poils des animaux. En l'occurrence sur *L'Hallali du loup*, je vais pouvoir confronter ses écrits, à l'examen pictural des pelages que je vais effectuer sur la toile. De plus, l'œuvre comporte des altérations dues certainement à des défauts de mise en œuvre. C'est donc aussi l'occasion pour moi, toujours en reliant sa technique et ses écrits, d'analyser l'évolution de sa pratique sur 30 ans, jusqu'à son décès en 1755, notamment ses procédés et le choix de ses matériaux », explique-t-elle. ●●●





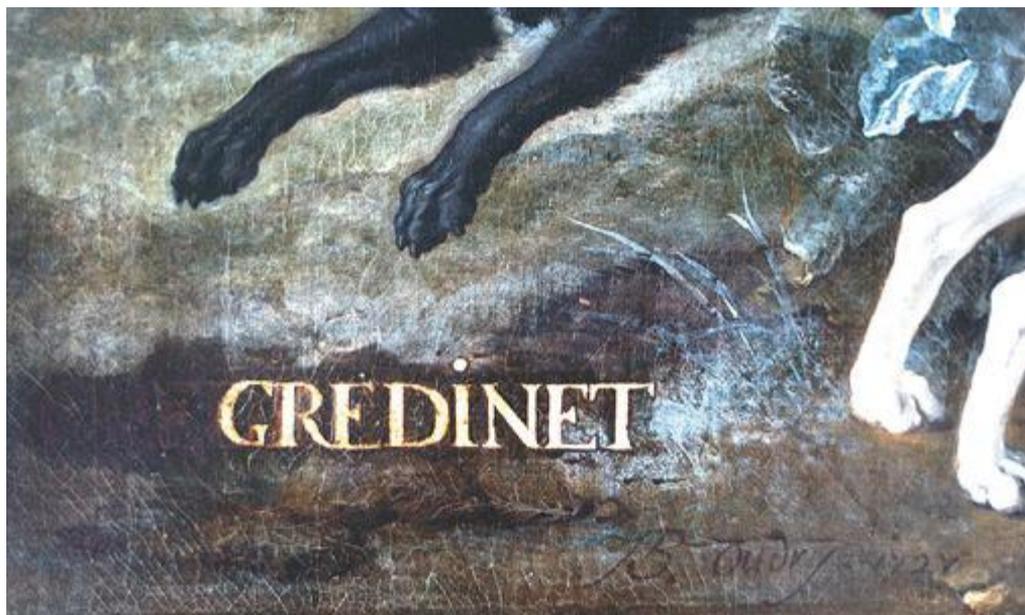
La réflectographie infrarouge pour regarder l'invisible

Afin de pouvoir observer la matérialité des peintures d'Oudry à des échelles macroscopiques et microscopiques, Claire Betelu a acquis un système de réflectographie infrarouge obtenu grâce à un financement du DIM PAMIR¹ de la Région Île-de-France. L'image transmise par l'appareil conduit à une première interprétation quant à la présence de certains pigments. Elle révèle également l'éventuelle présence de dessin sous-jacent au noir de carbone, elle met en lumière les repentirs, les changements de composition opérés au cours du travail pictural.

En peinture, un repentir est une partie du tableau recouverte volontairement par le peintre. Il peut s'agir de masquer ou modifier certains détails de la composition. Le système de réflectographie a permis de révéler un changement opéré dans le parcours patrimonial d'une œuvre d'Oudry représentant les chiens de chasse du roi. « *Dans cette série, les tableaux ont la particularité d'afficher les noms des chiens de Louis XV en lettres dorées sous chacune de leur représentation, un peu comme une légende. Nous avons pu voir, grâce à la réflectographie, que les lettres d'origine ont été recouvertes pour être déplacées, certainement dans le cadre d'un changement de format de la peinture.* » ◆

Texte : Patrice MYOTTE-DUQUET • Photos : Pascal LEVY

¹ DIM PAMIR : Domaine de recherche et d'innovation majeur (DIM) Patrimoines matériels – innovation, expérimentation, résilience (PAMIR) est le réseau de recherche francilien dédié à l'étude des sciences du patrimoine.



Focus sur la toile *Gredinet et Charlotte*, images générées par le système de réflectographie MIR 10 NEW.



**IL S'AGIT DE COMPRENDRE LE LANGAGE PICTURAL DU PEINTRE,
DE DÉTERMINER LES SÉQUENCES DE TRAVAIL,
COMMENT IL CONSTRUIT SON PROJET, COMMENT IL MONTE
SA PEINTURE, LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES, ETC.**



Focus sur la toile *Gredinet et Charlotte*, images générées par le système de réflectographie MIR 10 NEW.



DOSSIER

LES **VOIES** DE LA
RELIGION

“
**La religion seule est restée toute neuve la religion
Est restée simple comme les hangars de Port-Aviation [...]
C'est le Christ qui monte au ciel mieux que les aviateurs
Il détient le record du monde pour la hauteur.**
”

Guillaume Apollinaire, *Alcools*, 1913.



ux temps anciens comme au temps de la modernité, la religion a à voir avec l'espace : elle passe par des voies, des quêtes, des circulations, des chemins de pèlerinage, des missions lointaines, des traversées, c'est-à-dire des traductions, des carrefours, des naufrages aussi parfois et, en tout cas, des déplacements. Ce sont ces voies multiples de la religion que ce dossier, puisant à de nombreuses disciplines de notre université, entend explorer.

En un sens, le sujet de la religion pour un numéro de #1257 n'allait pas de soi. Le règlement de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne assure une quadruple mise à distance de la religion. Comme le rappelle son préambule, l'institution, composante du service public de l'enseignement supérieur, est laïque et obéit à un principe de neutralité dans l'espace public social, politique et économique. L'enseignement qu'elle assure doit « se dérouler dans le strict respect des règles de neutralité, de laïcité et d'égalité de traitement des usagers » (art. 5). « L'ensemble des usagers » sont invités au « respect du pluralisme, de la laïcité et de la tolérance » (art. 8). Enfin, « le comportement de toute personne présente dans l'enceinte de l'établissement ne doit pas être de nature à porter atteinte au caractère laïc du service public de l'enseignement supérieur » (art. 2). Ces différentes références à la laïcité évoquent un espace universitaire purgé de la religion, « areligieux ».



On renvoie souvent, en la matière, à une spécificité française, et celle-ci est bien réelle. Mais a-t-on tout dit de l'Université, de son histoire et de ses missions, une fois qu'on a invoqué le principe constitutionnel de laïcité ? Que le service public d'enseignement supérieur soit séparé de toute autorité religieuse et astreint à une stricte neutralité signifie-t-il qu'il soit indifférent aux choses de la religion ? Comment, en outre, comprendre la contribution de l'Université à la mise en œuvre d'une laïcité dont la finalité est d'assurer la liberté de conscience dans le respect de toutes croyances ?

Le nom même de notre université évoque un double héritage. Il est marqué, bien sûr, par la figure de Robert de Sorbon, fils de paysan devenu chapelain du roi saint Louis, professeur de théologie et fondateur du Collège de Sorbonne, ancêtre lointain de la Sorbonne que nous connaissons. Sur le sol de la cour d'honneur de la Sorbonne, dominée par une somptueuse chapelle vide et close, tombeau de Richelieu, figure toujours le tracé de la première chapelle de l'université de Paris. Les usagers marchent, littéralement, sur les vestiges du religieux médiéval et *tournent autour* de la chapelle baroque subsistante. Même l'heure du cadran solaire de la cour est religieuse, puisque les termes « *Sicut umbra dies nostri* » (comme l'ombre de nos jours), inscrits sous le cadran, sont empruntés au *Livre de Job* (8, 9). Mais le nom de notre université porte également la trace de la sécularisation révolutionnaire de la montagne Sainte-Geneviève, désormais couronnée par le « Panthéon », étymologiquement, le temple de tous les dieux, devenu temple de la nouvelle religion civile envers les « grands hommes » de la Patrie.

Les usagers marchent, littéralement, sur les vestiges du religieux médiéval et tournent autour de la chapelle baroque subsistante.

L'héritage médiéval et révolutionnaire a été refondu au feu de la modernité pour composer la situation actuelle. L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est certes laïque, mais elle n'ignore rien de ses héritages multiples, et elle porte en elle, sur ce point, un double projet : une laïcité d'intelligence et une intelligence renouvelée de la laïcité, qui, sans exclure le fait religieux, cherche en sens contraire à le penser, l'expliquer, l'analyser, le resituer dans la longue durée. Au temps de la « sainte ignorance » (Olivier Roy) et d'une moindre inculturation du christianisme en Europe (euphémisme), il importe naturellement que l'Université joue son rôle social et que les étudiants puissent recevoir les éléments d'un lexique précis sur les enjeux religieux. Selon les termes fort justes de Régis Debray, auteur du rapport sur *L'enseignement du fait religieux dans l'École laïque* (2002), le monde contemporain est en effet « *inintelligible sans référence aux structurations religieuses des aires culturelles* ». Régis Debray invitait au fond, pour l'enseignement secondaire, à pratiquer ce qui se faisait déjà à l'Université : passer d'une « laïcité d'incompétence », au sens où « le religieux, par construction, ne nous regarde pas », à une « laïcité d'intelligence », au sens où « il en va de notre devoir de le comprendre ». « *L'examen calme et méthodique du fait religieux, dans le refus de tout alignement confessionnel, ne serait-il pas, en fin de compte, pour cette ascèse intellectuelle, la pierre de touche et l'épreuve de vérité ?* »

Objet d'études, le religieux est une thématique bien représentée dans la plupart des composantes et centres de recherche de l'université, que ce soit dans ses traces, images, héritages et interprétations (archéologie, anthropologie, histoire, histoire de l'art, philosophie, histoire du droit, économie), dans ses relations avec d'autres institutions (droit, sociologie, science politique) ou dans ses

manifestations les plus actuelles (sciences sociales et politiques, démographie, études du développement, géographie, histoire contemporaine, etc.). Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose en outre un diplôme d'université, intitulé « Connaissance de la laïcité », proposé chaque année en formation continue. L'université dispose enfin d'un référent laïcité, accessible à toutes les personnes qui fréquentent l'établissement.

La question religieuse est d'autant plus pertinente pour l'université que la plupart de ses partenaires au sein d'Una Europa ont aussi une riche histoire, marquée tout à la fois par la religion et une déconfectionnalisation variable, par la séparation des Églises et des universités et la sécularisation, le Moyen Âge et la modernité, la discipline théologique, la dogmatique et les aspirations à la liberté. Les universités de Louvain, Dublin ou d'Édimbourg, pour n'en nommer que quelques-unes, ont été il y a peu ou sont encore des universités confessionnelles, avec parfois, comme à Édimbourg, des facultés de théologie en leur sein. Certains de nos partenaires à l'étranger, en Amérique du Nord par exemple, ne dissocient pas liberté d'expression et liberté religieuse, selon l'esprit de la constitution américaine. Il existe ainsi une *Divinity School* et des « chapelains » officiels à Harvard, université séculière d'origine puritaine, mais aussi à l'université de Chicago, fondée conjointement par John D. Rockefeller et la Société baptiste d'éducation.

Comment, alors, une université laïque doit-elle se représenter ses relations avec ses partenaires dont l'histoire religieuse est tout autre ? Ne doit-elle pas, en un temps où l'espace universitaire est devenu non plus national, mais mondial, réfléchir à la manière dont elle-même traverse les voies de la religion ?

Le dossier qui suit se compose de sept contributions. Elles laissent une part importante à l'histoire. L'histoire médiévale d'abord qui, grâce aux analyses de Florian Mazel, permet de poser la question de la définition de la religion, comme mythe, institution ou société. L'article de Pierre Januard sur saint Thomas d'Aquin – représenté sur la façade de la chapelle de la Sorbonne – permet d'établir philosophiquement un lien entre la pensée de l'économie divine et la pensée de l'économie sociale au Moyen Âge. Jean-Luc Chappey précise ce moment-charnière que fut la Révolution, entre la ruine de la théologie de la Sorbonne du XVIII^e siècle et la refondation institutionnelle sous l'Empire. Les pages de Laura Hobson Faure éclairent ce que les migrations forcées des juifs, et notamment des enfants juifs, pendant le nazisme ont suscité comme déplacement des identités juives elles-mêmes. L'article de Loïc Le Pape présente les relations complexes entre les sciences politiques, marquées durablement par leur sécularité de principe, et la nécessité de considérer le fait religieux pour une bonne intelligence du fait contemporain. De son côté, Amal Msakni ouvre son étude sur le son, le sacré et la thérapie sonore, par une belle formule de Schopenhauer : la musique exprime « ce qu'il y a de métaphysique dans le monde physique ». Le dossier se clôt par la contribution de Xavier Dupré de Boulois qui illustre la permanence de la question religieuse dans le champ du droit à l'occasion des XXIII^e olympiades que Paris accueillera l'été prochain. ●



Le religieux est bien représenté dans la plupart des composantes et centres de recherche de l'université.



Le christianisme médiéval : religion, mythe ou institution ?

« *Moyen Âge : le temps de la religion. En parler avec respect et émotion* », aurait pu écrire Flaubert dans son fameux *Dictionnaire des idées reçues* ou *Catalogue des opinions chic*, tant les deux termes sont associés. Une telle assimilation est cependant porteuse de confusion tant la notion moderne de religion semble mal s'accorder au christianisme médiéval.



Florian Mazel

est enseignant-chercheur en histoire, civilisation, archéologie et arts des modernes anciens et médiévaux à l'École d'histoire de la Sorbonne et membre du Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589).

Si le Moyen Âge est, comme on le sait, un chrononyme artificiel imposé par les humanistes et les érudits modernes dont une bonne partie souhaitait oublier ces temps médiocres ayant à leurs yeux tourné le dos à l'Antiquité classique, ce qui donne encore aujourd'hui le plus souvent sens et unité à cette période académique pour le sens commun est la religion – chrétienne, il s'entend. Le Moyen Âge serait même le temps par excellence de la religion, de l'omniprésence et de l'omnipotence de la religion, que ce genre de discours axiologique se décline en bien, pour célébrer, de Chateaubriand à Péguy en passant par Hugo, le « génie du christianisme », un peuple habité par la foi ou « le temps des cathédrales » – ou en mal, pour vilipender, de Voltaire à Anatole France en passant par Michelet, le temps de l'obscurantisme, du règne de « l'Infâme » et de la persécution des dissidents.

Au-delà des clichés, les historiens ne sont pas en reste pour souligner combien le christianisme médiéval fut « *une formidable machine à produire du croire* » (Jean-Claude Schmitt). Le principal legs monumental du Moyen Âge, parfois embarrassant quand il brûle ou, délaissé des fidèles, reste à la charge des communes, n'est-il pas cette floppée d'églises romanes et gothiques – quand elles ne sont pas *néo-romanes* ou *néo-gothiques* – qui remplit l'horizon de nos paysages ruraux et urbains ? Pour être suggestive, cette représentation n'en est pas moins problématique et si le christianisme médiéval est en effet souvent pensé à travers le prisme de la religion, d'autres voies, plus inspirées par les sciences sociales, préfèrent tenir à distance la notion même de religion et privilégier d'autres clés de lecture, entre mythe et institution.

Le christianisme médiéval comme religion

Dans cette perspective, la religion imprégnerait l'ensemble des croyances et des pratiques sociales médiévales. La force du « sentiment religieux » serait même telle que l'incroyance, *a fortiori* l'athéisme, serait impossible parce qu'impensable : c'est la thèse

classique de Lucien Febvre, qui continue de s'imposer, même si certaines recherches laissent percevoir la possibilité de dispositions sceptiques et pas seulement dans les cercles lettrés¹. Cette emprise de la religion est conçue en termes de dynamique culturelle et de déploiement géopolitique : elle explique la mobilisation de la notion de chrétienté, à la fois culture et espace, et souligne la profonde altérité du Moyen Âge, temps de la religion, opposé à une modernité placée sous le signe du désenchantement du monde. Depuis les années 1960, cette conception est portée par un fort courant historiographique, l'histoire religieuse, et contribue parfois à justifier l'idée d'un « long Moyen Âge » étendu jusqu'au XVIII^e siècle, auquel mettraient fin les Lumières et la Révolution industrielle.

Comme le soulignait Jacques Le Goff, « *les phénomènes religieux sont par excellence des phénomènes de longue durée.* »² Si une telle vision des choses peut présenter une certaine commodité didactique, sa principale limite est bien sûr de faire de la religion une catégorie spécifique et universelle d'appréhension du réel. Certes, la déconfessionnalisation de l'histoire religieuse dans les années 1950-1970 a permis d'élargir son champ en s'extrayant de l'histoire ecclésiastique et des questions institutionnelles pour embrasser le vaste champ des « mentalités » et des pratiques socio-religieuses, nouant souvent avec enthousiasme un dialogue avec les sciences sociales. Mais l'histoire religieuse reste adossée à la circonscription d'un objet à l'irréductible particularisme, la religion, même quand cet objet est redéfini en « fait religieux » à la lumière de la sociologie ou de l'anthropologie³. Une telle conception demeure *in fine* tributaire des catégorisations instituées aux XVIII^e et XIX^e siècles, au temps de « *la grande transformation* » (Karl Polanyi) dissociant la religion de l'économie et du politique selon une logique moderne, et n'aide guère à la compréhension profonde de la société médiévale⁴. Car, comme le souligne Jean-Claude Schmitt, si le mot *religio* existe (pour désigner un ordre religieux ou la profession monastique), « *au Moyen Âge, la religion n'existe pas* »⁵.



Le Moyen Âge serait même le temps par excellence de la religion, de l'omniprésence et de l'omnipotence de la religion.



Le christianisme médiéval comme mythe

Dans cette deuxième perspective, principalement issue de l'anthropologie, mais également de la philosophie de Cassirer et de la sociologie

1 SCHMITT J.-C., « La croyance au Moyen Âge », dans *Le corps, les rites, les rêves, le temps*, Paris, 2001, p. 77-96, ici p. 83-84 ; PEZÉ W., « Scepticisme, incrédulité et contestation religieuse au haut Moyen Âge (VI^e-X^e siècle) », *Revue historique*, 704, 2022, p. 753-791.

2 « Introduction » à *l'Histoire de la France religieuse*, t. 1, Paris, 1992, p. 21.

3 LE GOFF J. et RÉMOND R., « Préface » à *l'Histoire de la France religieuse, op. cit.*, p. 7-20 ; FOA J., « Histoire du religieux », dans DELACROIX C. et alii (dir.), *Historiographies*, t. 1, Paris, 2010, p. 268-281.

4 L'émergence de la religion au sens moderne est parfois plutôt rapportée au XVII^e siècle : STROUMSA G., *A New Science. The Discovery of Religion in the Age of Reason*, Cambridge (EU), 2010.

5 SCHMITT J.-C., « Une histoire religieuse du Moyen Âge est-elle possible ? » dans *Le corps, les rites, op. cit.*, p. 31-41.

“
**Au-delà des
 clichés, les
 historiens ne sont
 pas en reste pour
 souligner combien
 le christianisme
 médiéval fut une
 formidable machine
 à produire du croire.**
 ”

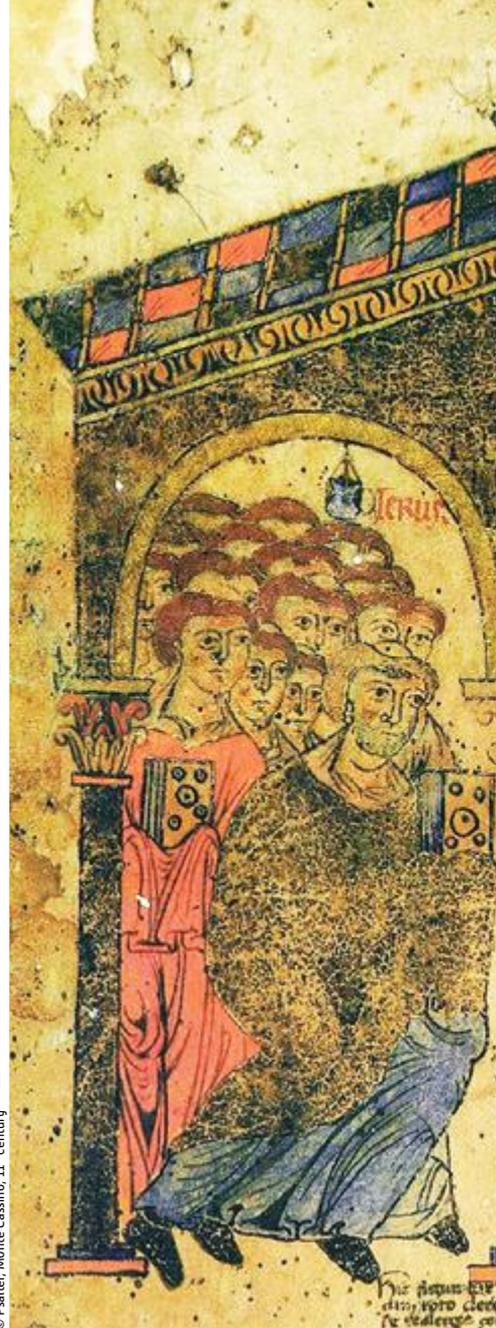
bourdieusienne, la religion est avant tout considérée comme un langage à travers lequel se fait non seulement toute communication, mais aussi toute connaissance du monde, indépendamment du degré d'appropriation de la foi par les individus. Le christianisme médiéval apparaît alors comme « *un langage commun hors duquel aucun idiome n'a pu se préférer pendant des siècles* » (Alain Boureau)⁶. Ce langage transmet les vérités essentielles au moyen de récits plus que de préceptes ou de dogmes, en l'occurrence le récit biblique, de la Genèse à l'Apocalypse, tout entier éclairé par le récit de l'Incarnation, récit de fondation, « *noyau originel du mythe chrétien* » (J.-C. Schmitt)⁷, qui institue en quelque sorte la société. Ce récit ne cesse d'être amplifié « *par l'élaboration de récits nouveaux, capables de développer le message incomplet et d'intégrer les soucis du moment* », qui constituent le « *grand légendaire chrétien* » (A. Boureau)⁸, dont l'hagiographie représente la plus forte part, mais qui déborde sur tous les récits, y compris « profanes » (la chevalerie héroïque, les récits « folkloriques », les mystiques d'État, etc.).

L'accent est mis ici sur la structure mythique du christianisme, qui modèle le rapport au temps, mais aussi à l'espace, à la nature et au règne animal, à la personne humaine, aux hiérarchies et aux fonctions sociales, aux figurations symboliques... Ce mythe chrétien n'est

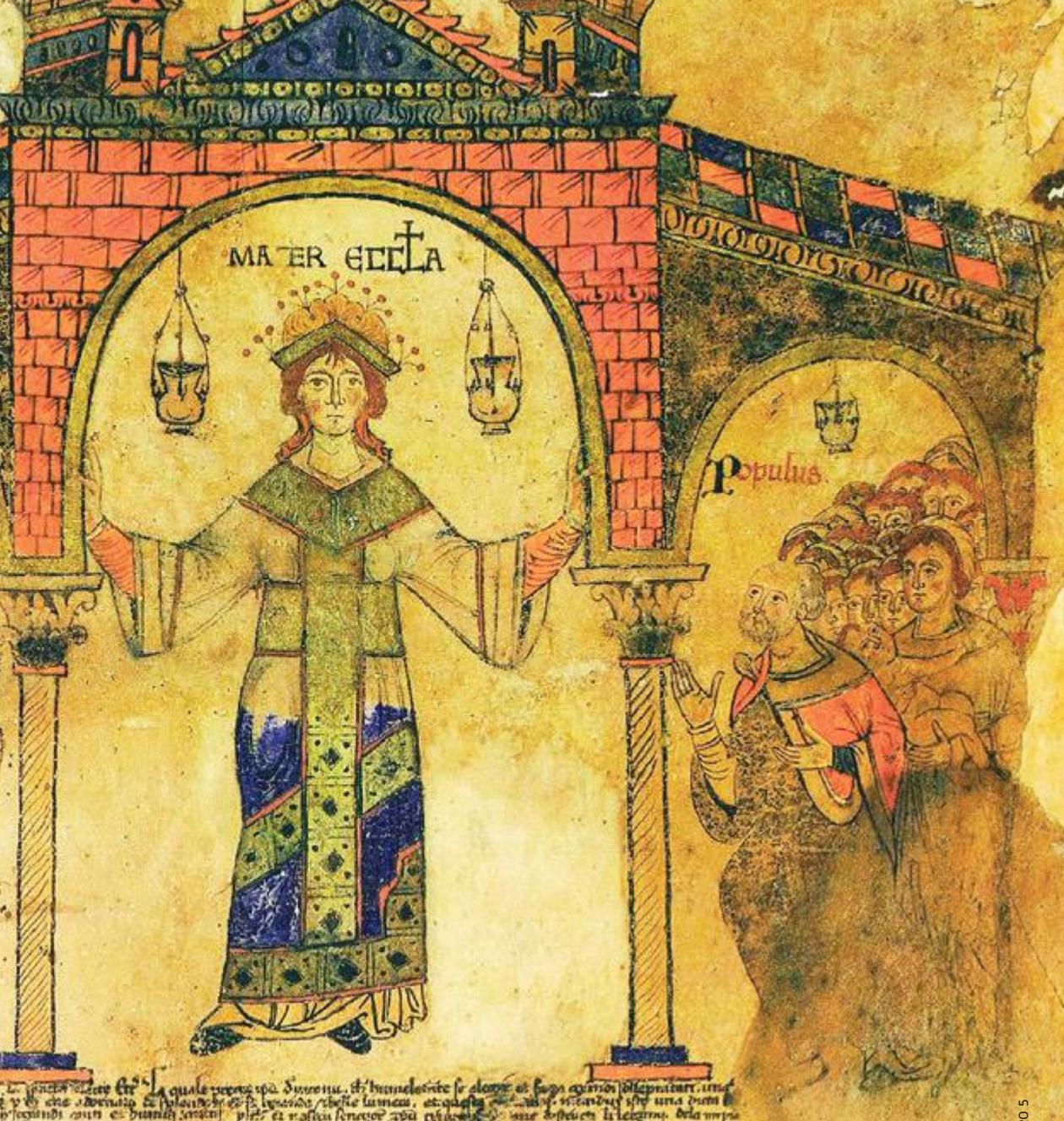
6 BOUREAU A., *L'événement sans fin. Récit et christianisme au Moyen Âge*, Paris, 1993, p. 9.

7 SCHMITT J.-C., « Problèmes du mythe dans l'Occident médiéval », dans *Le corps, les rites*, op. cit., p. 53-76, ici p. 54.

8 BOUREAU A., *L'événement sans fin. Récit et christianisme au Moyen Âge*, op. cit., p. 10 et 18.



© Psalter, Monte Cassino, 11^e century



ni autonome par rapport à la société, ni le simple reflet des logiques sociales. En revanche, il confère un rôle majeur aux opérateurs du « travail religieux », pour parler comme Pierre Bourdieu, qui sont les « producteurs [du mythe] ou les porte-paroles spécialisés, investis du pouvoir, institutionnel ou non » et qui procèdent à une « réinterprétation lettrée » du mythe⁹, en l'occurrence les clercs qui revendiquent une médiation exclusive du sacré.

9 BOURDIEU P., « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie*, 12, 1971, p. 295-334, ici p. 299 et 306.

La figure allégorique de la « Mère Église » (*Mater Ecclesia*), placée à l'intérieur d'un cadre architecturé évoquant un lieu de culte, entre les représentants du clergé et les fidèles laïcs. (*Exultet* de l'abbaye du Mont-Cassin, confectionné entre 1085 et 1087, ASV, Barberini lat. 592, fol. 1^r).

De nouveau, une telle perspective peut soutenir la conception d'un long Moyen Âge étendu jusqu'aux Lumières, grandes démystificatrices. La principale limite de cette approche centrée sur les croyances et les représentations est toutefois de secondariser les pratiques en n'y voyant qu'une simple appropriation actancielle des représentations à destination des non-lettrés¹⁰. Or on sait, au moins depuis Durkheim, que les pratiques sont indissociables des croyances, même si elles ont leurs logiques propres, ce qu'ont confirmé de nombreuses études empiriques¹¹.

Le christianisme médiéval comme institution

Cette troisième perspective considère la société médiévale comme tout entière portée par une dynamique d'*ecclesia* – l'adoption du latin visant ici à tenir à distance l'Église-clergé qui nous est familière –, cette coextension du social et de l'ecclésial rendant impossible et vaine toute circonscription d'un champ religieux spécifique¹². L'*ecclesia*-société ou la société ecclésialisée peut être décrite en termes d'institution au sens sociologique, dans une veine inclusive d'inspiration durkheimienne où la religion est une « chose essentiellement sociale » qui renvoie à « l'idée qu'une société se fait d'elle-même »¹³.

L'étude sémantique des sources et les discours des acteurs monastiques et cléricaux confortent une telle compréhension. Dans ce cadre, si l'on distingue bien au sein de la société des clercs, des moines et des laïcs, l'institution ecclésiastique, au sens juridique du terme cette fois, n'est pas conçue comme distincte de la société dans son ensemble avant la réforme grégorienne (fin XI^e-XII^e siècle). Jusque-là, le chef de l'*ecclesia*-société est l'empereur ou le roi, tout laïc qu'il soit, l'ensemble des « choses sacrées » (jusqu'aux églises elles-mêmes) et des charges ecclésiastiques sont intégrées à la domination aristocratique, les personnes ecclésiastiques participent de réseaux familiaux, de fidélité ou de clientèle, souvent de manière héréditaire... Les pratiques de (re)production de l'ordre social, comme l'expression de la foi (religieuse) ou de la fidélité (vassalique), significativement désignées par le même mot (*fides*)¹⁴, ou la *memoria* (à la fois mémoire et commémoration) des défunts, sont simultanément sociales, politiques, économiques et religieuses.

10 Voir par exemple BALZAMO N., *Les deux cathédrales. Mythe et histoire à Chartres* (XI^e-XX^e siècle), Paris, 2012.

11 DURKHEIM E., « De la définition des phénomènes religieux », *L'Année sociologique*, 2, 1896, p. 1-28.

12 GUERREAU-JALABERT A., « L'*ecclesia* médiévale, une institution totale », dans OEXLE O.G., SCHMITT J.-C. (éd.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, 2002, p. 219-226; LAUWERS M., « Qu'est-ce que le dominium ecclésial ? Entre traditions historiographiques et bricolage conceptuel », *Le Moyen Âge*, 129, 2023, p. 113-148.

13 DURKHEIM E., *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, 1960 [1^{re} éd. 1912], p. 604-605.

14 WIRTH J., « La naissance du concept de croyance, XII^e-XVII^e siècle », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 45, 1983, p. 7-58; BOUREAU A., « L'Église médiévale comme preuve animée de la croyance chrétienne », *Terrain*, 14, 1990, p. 113-118.



La société médiévale [est] toute entière portée par une dynamique d'*ecclesia*, cette coextension du social et de l'ecclésial rendant impossible toute circonscription d'un champ religieux spécifique.



Au cœur du Moyen Âge, la réforme grégorienne, en engageant un processus de séparation/autonomisation de l'institution ecclésiastique du reste de la société, vient bouleverser ce paysage. *L'ecclēsia*-société est alors débordée par l'émancipation de l'*ecclēsia*-institution – le terme doit ici être pris au sens juridique et clérical – qui entend par ailleurs la dominer *de l'extérieur* au nom de son autorité hiéocratique. Cette affirmation de l'Église-clergé, institution séparante conçue dans une veine sociologique plutôt weberienne cette fois, suscite en retour compétitions, résistances et adaptations, à commencer par l'affirmation de pouvoirs laïques à la recherche de nouvelles sources de légitimité et par l'émergence d'une culture vernaculaire, ce qui en fait la clé de lecture majeure du second Moyen Âge (XI^e-XV^e siècle)¹⁵.

C'est ainsi comme institution, dans les deux sens que la sociologie et le droit donnent à ce terme, que l'on pourrait définir au mieux le christianisme médiéval. Ceci au prix d'une complexification de sa dynamique chronologique, puisqu'au long Moyen Âge de la religion ou du mythe, il faudrait préférer la mise en relief d'une « période charnière » (Reinhart Koselleck) qui figure en son cœur et lui confère tout son sens. ◆



Au cœur du Moyen Âge, la réforme grégorienne, en engageant un processus de séparation/autonomisation de l'institution ecclésiastique du reste de la société, vient bouleverser ce paysage.



15 MAZEL F., « Pour une redéfinition de la réforme "grégorienne" », dans *La réforme « grégorienne » dans le Midi (milieu x^e -début xiii^e s.)*, Cahiers de Fanjeaux, 48, Toulouse, 2013, p. 9-38.

Économie divine et pensée économique chez Thomas d'Aquin : quand la quête morale et religieuse pousse à comprendre la nature des échanges

La pensée religieuse a longtemps constitué un lieu éminent de la compréhension des mécanismes économiques. L'œuvre de Thomas d'Aquin en est, au cœur du Moyen Âge, l'une des plus grandes illustrations.



Pierre Januard

est Ater en sciences économiques à l'École d'Économie de la Sorbonne (UFR 02).

e l'Antiquité jusqu'à l'autonomisation de la discipline à la fin de l'époque moderne, la pensée économique fut principalement le fait des philosophes, des théologiens ou des juristes. Au Moyen Âge, les théologiens ont largement contribué à franchir de nouvelles étapes. Il ne faut certes pas minorer les apports de ses prédécesseurs ni de ses successeurs, mais Thomas d'Aquin (c. 1225-1274) constitue la figure la plus remarquable de ce mouvement. Si les écrits proprement économiques représentent une petite partie de son œuvre, ils demeurent les plus importants en taille, en postérité et sans doute en contenu de tout le Moyen Âge. On peut ajouter à ces motivations scientifiques une note plus historique, puisqu'il participa aux développements des débuts de l'université de Paris au cœur du XIII^e siècle et qu'il résida et enseigna, comme dominicain, au couvent et collège Saint-Jacques, qui se trouvait exactement entre la Sorbonne et le centre Panthéon actuels.

L'interaction entre économie divine, prise ici dans le sens général d'une compréhension des relations entre Dieu et sa création, et pensée économique chez Thomas d'Aquin, comporte trois aspects principaux. D'abord, Thomas cherche à répondre à des questions morales et, comme théologien, à déterminer ce qui relève du péché dans le comportement du prêteur, de l'emprunteur, du vendeur ou de l'acheteur. Pour mener cette quête normative, il doit comprendre de manière positive en quoi consistent les opérations concernées. Ensuite, les relations d'échange observées au cours du traitement de questions théologiques dans ses œuvres de jeunesse lui permettent de forger le socle conceptuel de sa pensée économique qu'il mobilisera lorsqu'il traitera ultérieurement du commerce ou du prêt. En retour,



© The Metropolitan Museum of Art

Saint Thomas d'Aquin, 7 mars, tiré des Images de *Tous Les Saints et Saintes de l'année* (images de *Tous les Saints et événements religieux de l'année*). Date : 1636. Numéro d'accèsion : 175017-371(77).

“
La réflexion économique de Thomas d'Aquin s'inscrit principalement dans sa théologie morale.
 ”

l'utilisation en théologie catholique de notions économiques, comme le prix, va progressivement orienter sa pensée théologique.

Une approche économique positive pour répondre à une question théologique normative

La réflexion économique de Thomas d'Aquin s'inscrit principalement dans sa théologie morale. Ses deux textes les plus connus, sur la fraude commerciale et sur l'usure, se situent dans la grande œuvre de la fin de sa vie, la *Somme de théologie* (1272), au sein du traité sur la justice, et ses textes antérieurs se rapportent également à la justice.

Le questionnement de Thomas vise à savoir s'il y a péché : les marchands peuvent-ils reprendre leur activité s'ils se sont confessés et se sont donc engagés à ne plus pécher, le prix pratiqué dans un échange est-il juste ou l'un des deux contractants se trouve-t-il en situation de péché, peut-on prêter à intérêt sans se trouver coupable d'usure, l'emprunteur ne se fait-il pas complice de l'usurier en le sollicitant ?

Pour répondre à ces questions, Thomas s'attache à comprendre ce qu'est un échange, qui est réalisé pour l'intérêt mutuel des parties. Il décrit l'activité des marchands et discute des deux sources d'approvisionnement que sont le commerce et la production locale. Sa pensée rejoint des préoccupations économiques et écologiques contemporaines non seulement en mettant en avant les avantages de la production locale, mais plus encore en conservant le sens classique du terme *productio* : l'auteur de cette production est la terre, non l'activité humaine qui, elle, assure davantage la transformation à travers la fabrication, l'amélioration ou l'échange. L'être humain reçoit une production plus ou moins abondante de la terre, qu'il va transformer et échanger pour satisfaire les besoins.

Pour rendre compte de l'activité d'échange et de sa justice, Thomas précise ce qu'est un prix, qu'il définit comme une égalité de valeur entre les choses échangées, mais dont il perçoit aussi qu'il doit couvrir les dépenses pour que l'échange puisse se faire. Cette réflexion l'amène à considérer les coûts que le vendeur peut intégrer dans ce prix de vente et à exclure ce qui proviendrait de l'imprudence du marchand. Il distingue alors deux types d'imprudence dans la gestion des affaires : la négligence et la mauvaise anticipation par manque de compétence. Il perçoit également que de nombreuses opérations sont bien des échanges et pas du don gratuit, sans faire pour autant l'objet d'un prix, au sens où la contrepartie n'est pas toujours de valeur égale à la chose échangée et peut simplement être une forme de participation ou d'indemnisation. Pour justifier d'une manière nouvelle l'interdiction de l'usure, il pense le prêt monétaire en associant une réflexion sur la nature de la monnaie au *mutuum* du Droit romain, prêt sans intérêt avec transfert de propriété, mais qui connaît des voies de contournement permettant une rémunération à travers des titres extrinsèques.

“
L'être humain
reçoit une
production plus ou
moins abondante
de la terre, qu'il
va transformer
et échanger pour
satisfaire les
besoins.”

On peut noter deux caractéristiques de la pensée thomasienne. D'abord, Thomas se situe dans un cadre moral et cherche à déterminer le caractère éventuellement peccamineux du comportement des agents économiques, mais il n'a pas accès à leur intention. Il concentre donc son analyse sur la dimension objective et visible de l'échange, à commencer par la chose échangée, dont la nature commande la nature de l'échange et ses conditions, qui commandent le juste comportement des agents. Ensuite, Thomas unifie progressivement son objet d'étude. Si l'activité commerciale et le prêt à intérêt apparaissent en ordre dispersé dans les œuvres de jeunesse comme le *Commentaire des Sentences* (1254-1256), ils sont rassemblés dans la *Somme de théologie* (1272) sous la dénomination d'échanges volontaires. Thomas vient donc délimiter un champ épistémologique et moral qui traite de ce qui n'est ni du don, ni du vol et de la rapine.

De l'échange avec Dieu à l'échange économique

Avant de traiter explicitement de questions économiques, Thomas utilise les notions économiques, particulièrement la notion de prix, dans sa théologie. Parmi les dix-neuf occurrences de l'expression

«juste prix», emblématique de sa pensée, dans son œuvre, les premières ne servent pas à rendre compte de situations proprement économiques, mais à décrire la relation entre Dieu et l'être humain ou la manière de concevoir les biens spirituels ou sacrés.

L'expression «juste prix» est employée une première fois dans son commentaire biblique d'étudiant du livre d'Isaïe (1252), lorsque Dieu appelle les êtres humains à venir à lui pour recevoir largement sa sagesse : «*Achetez et mangez : venez, achetez sans argent*» (Isaïe, 55, 1). Thomas explique : «*Ce qui est moins que le juste prix.*» Le verset avait longtemps été compris comme l'expression d'un don sans contrepartie, l'être humain devant simplement prolonger le don reçu, selon la phrase de Jésus : «*Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement*» (Matthieu, 10, 8). Cependant, la notion de contrepartie s'impose avec Thomas, pour qui on doit à Dieu l'éloquence et l'étude en échange de sa sagesse. Il s'agit donc bien d'un échange et non d'un don. Cependant, cet échange ne se fait pas selon un prix, mais selon une simple participation. En effet, l'être humain ne peut jamais rendre à Dieu quelque chose d'une valeur égale à ce qu'il lui a donné.

Thomas introduit métaphoriquement, à travers la relation à Dieu, l'idée d'une pluralité des rapports d'échange. Cela lui permet ensuite de traiter les cas limites dans le cadre de l'échange et selon la vertu de justice, et non dans le cadre du don sans contrepartie et de la vertu de charité. Si la plupart des biens et services s'échangent selon un prix, il en est qui font l'objet d'une indemnité, qu'il s'agisse d'une solde, comme pour le soldat ou le prêtre, ou d'un dédommagement, comme dans certaines situations de prêtres. Certains services, comme ceux de l'avocat et du médecin, font, eux, l'objet d'une rétribution complexe. Nous voyons ainsi qu'en traitant d'une situation d'ordre spirituelle et théologique, Thomas met en place ce qui lui permettra de rendre compte de la diversité des échanges.

Le bien sacré, aux limites de l'échange

La deuxième occurrence de l'expression «juste prix» intervient lorsque Thomas traite des sacrements, plus particulièrement du péché de simonie, qui consiste, en théologie catholique, à vendre un bien ou un pouvoir sacré, qui ne peut faire l'objet d'un commerce. Il précise que dans l'achat et la vente, on peut trouver deux types de péchés : soit en raison du niveau de prix, en fixant un prix qui n'est pas juste, soit en vendant ce qui ne peut pas faire l'objet d'un prix. À travers une réflexion d'ordre théologique, sur ce qu'est une chose sacrée, Thomas fournit trois éléments économiques qui permettent d'approfondir la compréhension de l'échange commercial.

D'abord, Thomas distingue ici une justice selon la quantité et une justice selon l'objet. Pour qu'une vente selon un prix soit juste, il faut que la chose puisse faire l'objet d'un prix et que ce prix soit quantitativement juste. Cette notion de «juste prix», qui vise à vérifier qu'il y a



Si la plupart des biens et services s'échangent selon un prix, il en est qui font l'objet d'une indemnité, qu'il s'agisse d'une solde, comme pour le soldat ou le prêtre.



bien une égalité de valeur entre les choses échangées, est développée de manière complexe par Thomas et a souvent retenu l'attention des économistes. On a cependant moins relevé que tout chez lui ne pouvait pas faire l'objet d'un prix.

Ensuite, ce n'est pas l'échange qui est impossible ici, mais qu'il se fasse selon un prix, donc un rapport d'égalité de chose à chose. Cependant, même le sacrement, chose sacrée par excellence où Dieu confère sa grâce, peut faire l'objet d'une contrepartie. Ainsi, dit Thomas, le prêtre qui célèbre la messe ne reçoit pas le « prix » de la messe, mais une indemnité de subsistance. Le cadre est celui de l'échange et non du don, mais la contrepartie ne prétend pas être de la même valeur que la chose fournie et son objectif est simplement de permettre à chacun de vivre et de poursuivre sa mission sociale.

Enfin, c'est la chose elle-même qui détermine le type d'échange dont elle peut faire l'objet. Ce ne sont pas les agents économiques, acheteurs ou vendeurs, qui choisissent comment ils vont échanger un bien ou un service.



La pensée de Thomas d'Aquin illustre le fait que discours interne d'une tradition religieuse et pensée économique sont amenés à se rencontrer.



Nous avons vu comment la réflexion théologique de Thomas lui permet de franchir des étapes en matière de pensée économique. On observe également le processus inverse. La théologie se trouve à son tour influencée par le recours au lexique économique. Pour ne citer que le cas le plus emblématique, Thomas affirme dans son œuvre de jeunesse, le *Commentaire des Sentences* (1254-1256), que le sacrement ne peut pas faire l'objet d'un prix. Quinze ans plus tard, dans sa grande œuvre qu'est la *Somme de théologie* (1272), on observe une forme de marchandisation lexicale. Le sacrement est désormais intégré à l'univers de ce qui peut théoriquement faire l'objet d'un prix, mais ce prix est inaccessible. Le juste prix est trop élevé pour que le sacrement puisse être échangé selon ce prix. La grandeur de la grâce accordée par Dieu est ainsi exprimée en termes quantitatifs. On observe donc une évolution du registre explicatif du péché de simonie.

Penser la relation entre les êtres humains

La pensée de Thomas d'Aquin illustre le fait que discours interne d'une tradition religieuse et pensée économique sont amenés à se rencontrer, car penser la relation avec Dieu permet métaphoriquement de penser la relation entre les êtres humains et, inversement, le lexique et les concepts qui servent à décrire ces relations humaines viennent parfois orienter la réflexion théologique. En outre, le questionnement religieux a conduit à motiver la compréhension des mécanismes économiques par la quête de la justice, motivation qu'a gardée pour une part la réflexion économique, même en dehors de tout cadre religieux. ●

Les ruines de la théologie en révolution

Carrefour incontournable du Paris catholique, la faculté de Paris et ses différents collèges connaissent, au cours de la Révolution française, une progressive marginalisation : le départ contraint des professeurs et des élèves, l'apparition de nouveaux lieux incarnant le nouvel ordre politique, culturel et pédagogique (le Panthéon, le Muséum national d'histoire naturelle...) entraînent l'abandon progressif d'un espace qui devient également la cible de destructions. Il faudra finalement attendre la remise en ordre napoléonienne puis, surtout, la Restauration monarchique pour que la Sorbonne soit érigée en institution centrale du Paris savant du XIX^e siècle.



Jean-Luc Chappey

est professeur d'histoire des sciences et directeur de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine.

u début du mois de décembre 1968, l'intrusion de la révolution en Sorbonne provoque l'émoi des autorités académiques. Le doyen de la faculté des Lettres de la Sorbonne dénonce avec force la multiplication des actes de vandalisme : *« Depuis une dizaine de jours, les actes de vandalisme et de violence se sont aggravés et multipliés, dus à l'intervention d'individus dont on a peine à croire qu'ils soient universitaires : dégradations sordides, bris de matériel, affichages insultants, irruptions soudaines dans les amphithéâtres, perturbations de soutenance de thèse. »*¹ En dépit des appels au calme et à la raison, les occupations se poursuivent durant le mois de janvier : le jeudi 25, des étudiants s'en prennent au portrait de Richelieu² par Philippe de Champaigne : *« Les étudiants ont tracé sur la toile deux grandes bulles à la manière d'une bande dessinée, déclarant notamment : Détournons l'art de sa fonction de mortification. L'art est mort, vive la révolution ! Il est plus difficile, estiment les spécialistes, de reprendre à la peinture une étendue aussi importante que de réparer une déchirure franche. »*³ Le choc est d'autant plus grand que cette destruction symbolique semble rejouer celle dont fut l'objet la chapelle de la Sorbonne lors de la Révolution française : le célèbre portrait du ministre de Louis XIII avait en effet été l'un des objets dérobés en décembre 1793 lorsque la chapelle et sa crypte (qui accueille le tombeau des Richelieu depuis le XVII^e siècle) furent saccagées par une partie des sans-culottes parisiens. Dérobé alors puis substitué par le citoyen Cheval, bonnetier

1 [https://www.lemonde.fr/archives/article/1968/12/03/les-actes-de-vandalisme-se-multiplient-declare-le-doyen-de-la-sorbonne_2508405_1819218.html].

2 Richelieu joua un rôle important dans l'histoire de la Sorbonne dont il fut élu prieur en 1622. Il est en particulier à l'origine des importants travaux qui y furent conduits de 1627 à 1648 sous la direction de l'architecte Jacques Lemercier.

3 [https://www.lemonde.fr/archives/article/1969/01/27/un-acte-de-vandalisme_2423772_1819218.html].

Bataillon de la Sorbonne :
N'obéir qu'à la Loi
 [estampe] [Paris] :
 [R.A. Vieilh de Vareilles,
 peintre graveur], [1790]



© Bibliothèque nationale de France, dept Estampes et photographies, Réserve QB-370(22)-FT4

“
**Contrairement
 à d'autres grandes
 institutions
 pédagogiques
 et scientifiques
 parisiennes,
 la Sorbonne
 est bien un
 non-lieu d'histoire
 de la Révolution
 française.**
 ”

rue de la Harpe, le portrait de Richelieu fut, après être passé de mains en mains, restitué, sous la Restauration, par Louis XVIII à Armand-Emmanuel du Plessis, duc de Richelieu, son Premier ministre. Contrairement à d'autres grandes institutions pédagogiques et scientifiques parisiennes (le Muséum national d'histoire naturelle, l'École polytechnique, voire le Collège de France), la Sorbonne est bien un non-lieu d'histoire de la Révolution française.

La Sorbonne dans la tourmente révolutionnaire

En 1789, l'université de Paris et les différentes facultés (Théologie, Droit et Médecine) et collèges (Louis-le-Grand, Navarre, Sorbonne) qui s'y rattachent constituent le cœur du Paris savant situé autour de la montagne Sainte-Genève. Les différents travaux et aménagements menés depuis le XVII^e siècle ont progressivement renforcé son emprise foncière pour faire de l'établissement un espace incontournable des activités pédagogiques et scientifiques de Paris. Sa riche bibliothèque, ouverte au public, reste attractive pour de nombreux

clercs et érudits français et européens. Elle accueille, au sein de la Maison (réunissant les bacheliers) et de la Société (réunissant les licenciés ayant professé un cours de philosophie et devant être admis au cours de deux scrutins consécutifs) qui forment le Collège, une élite intellectuelle consacrée de théologiens, issus majoritairement de familles nobles. En dépit des critiques qui pèsent sur elle concernant la qualité de ses enseignements ou des diplômes qu'elle délivre, l'institution a su se renouveler et s'ouvrir, tout au long du XVIII^e siècle, aux idées nouvelles. Tout en veillant à la défense des dogmes contre toutes les formes de contestation de l'autorité royale et religieuse⁴, les membres de la Société de la Sorbonne ne sont pas totalement opposés à toute idée de réforme. Dans les années 1770-1780, différents projets d'extension des bâtiments témoignent du dynamisme d'une institution qui reste conquérante. Les premières décisions prises par les députés révolutionnaires de l'Assemblée constituante font l'objet d'un accueil mitigé, mais pas forcément hostile. Tous les professeurs n'auront pas le parcours du dernier recteur des études, Jean-Baptiste Dumouchel (1748-1820) qui, élu aux États-généraux puis député à la Constituante, s'impose comme un partisan de la Constitution civile du clergé avant d'être élu évêque du Gard. En 1790, une grande majorité de membres de l'Université refuse de prêter le serment civique demandé à tous les membres du clergé catholique. Afin de réduire l'influence des ecclésiastiques réfractaires, l'Assemblée nationale décide, le 22 mars 1791, de suspendre la nomination du recteur de l'université de Paris. Dès lors, l'université de Paris tourne le dos à la Révolution.

Le 17 octobre 1791, les autorités départementales de Paris décident de fermer les portes des collèges de Navarre et de Sorbonne. En dépit des tentatives de résistances, les différents collèges sont fermés entre le printemps et l'été 1792. La Société de la Sorbonne est supprimée le 18 août 1792 par la loi qui abolit les congrégations religieuses. La transformation de l'église Sainte-Geneviève en Panthéon en l'honneur des grands hommes marque un décentrement de l'Université et un transfert de sacralité : cérémonies nationales, les funérailles de Mirabeau (5 avril 1791) et de Voltaire (11 juillet 1791) tournent le dos à la Sorbonne. De nombreux membres de l'ancienne corporation quittent Paris, certains choisissant les chemins de l'émigration. Le 30 septembre 1793, tous les collèges parisiens doivent fermer leurs portes, à l'exception du collège Louis-le-Grand, devenu collège de l'Égalité et lieu de rassemblement des boursiers de la République. La destruction partielle de la chapelle de la Sorbonne en décembre 1793 par une partie des sans-culottes parisiens marque finalement l'effacement progressif de la Sorbonne dans la géographie du Paris savant et catholique. Les autorités entendent néanmoins



La chapelle devient un temple de la Raison où se déroulent des cérémonies patriotiques.



⁴ Dans les années 1750, les membres de la faculté de Théologie mènent l'offensive contre ce qu'ils considèrent comme des œuvres subversives faisant jouer leur droit de censure contre *L'Encyclopédie* et *l'Histoire naturelle* de Buffon.

utiliser un lieu qui, situé au cœur de la capitale politique, ne saurait être complètement abandonné. Désaffectée, la chapelle devient un temple de la Raison où se déroulent des cérémonies patriotiques : le 20 nivôse an II (9 janvier 1794), les membres de la section Beaurepaire organisent une cérémonie pour inaugurer les bustes de martyrs républicains, Marat et Lepeletier. À proximité, le Collège de France, seule grande institution à poursuivre ses activités tout au long de la Révolution, s'impose désormais comme un lieu scientifique et pédagogique central. La création du Muséum national d'histoire naturelle en juin 1793 déplace encore vers le sud le pôle de la vie scientifique et pédagogique. Les bâtiments de l'université sont alors progressivement abandonnés. Sociétés savantes et nouvelles institutions pédagogiques (comme le Lycée républicain ou le Lycée des arts) dessinent une nouvelle géographie des lieux d'enseignement parisien.

Que faire de la Sorbonne ? Entre abandon et reconversion

Afin de marquer une rupture franche avec le gouvernement révolutionnaire incarné par Robespierre qu'ils stigmatisent sous la notion de Terreur et accusent d'avoir voulu anéantir les progrès de la raison, les Thermidoriens revendiquent l'héritage des Lumières et se présentent comme les restaurateurs des sciences, des arts et des lettres. La citoyenneté n'est plus considérée comme acquise par son engagement politique, mais repose désormais sur une vaste entreprise pédagogique que symbolise la création de l'éphémère École normale de l'an III (janvier-mai 1795) : pour les nouvelles autorités qui entendent gouverner au nom de la raison, les citoyens doivent être raisonnables et civilisés. Afin d'accueillir les 1 400 élèves et futurs professeurs issus des différents départements, il est prévu d'importants travaux dans l'ancienne chapelle de la Sorbonne pour y aménager un amphithéâtre, mais le chantier est abandonné, les autorités préférant, pour des raisons d'économie, accueillir les élèves dans l'amphithéâtre du Muséum. Or, les travaux inachevés ont endommagé les différents bâtiments. Pendant plusieurs années, le site de la Sorbonne se réduit à un vaste espace en chantier qui suscite de nombreuses plaintes des riverains. En 1800, l'effondrement partiel d'une partie de la chapelle rend compte de l'état d'abandon de la Sorbonne, symbole des ruines qui encombrant le bâti parisien comme l'illustre la représentation donnée par l'artiste Hubert Robert (*Vue de la Sorbonne en ruine*, Musée Carnavalet).

Pendant plusieurs années, le site de la Sorbonne se réduit à un vaste espace en chantier.



La Sorbonne reste finalement en marge de la vaste entreprise de réorganisation des institutions scientifiques et pédagogiques orchestrée par la république du Directoire (1795-1799), donnant corps au projet républicain. Il s'agit d'impulser une ambitieuse entreprise de régénération morale et physique des citoyens et, tournant le dos aux principes démocratiques de l'an II, de garantir le retour à l'ordre politique et social : le Louvre, qui accueille le nouvel Institut national des sciences, arts et lettres et la Bibliothèque nationale, devient, sur la rive droite, le nouveau centre scientifique et politique de Paris.

C'est par exemple au Louvre qu'ont lieu les cours donnés par les professeurs de l'École spéciale des langues orientales qui puise dans les collections de manuscrits et d'objets les matériaux nécessaires à leur enseignement. À l'inverse, la Sorbonne est abandonnée. Les autorités sollicitent des experts qui multiplient les rapports alarmants sur l'état de délabrement des bâtiments.

La Sorbonne et la monarchie : un lien insécable

Le Consulat marque une première étape dans la réoccupation du site. Dès son arrivée au pouvoir, le premier Consul, Bonaparte, entend refaire du Louvre un espace exclusivement politique, éloigné des discours tenus par des savants, des philosophes, ces « idéologues » dont il entend réduire l'influence sur ses décisions. Il ordonne donc l'aménagement de la Sorbonne et de l'ancienne chapelle pour y accueillir, à partir de 1802, une « colonie » d'une cinquantaine d'artistes et de savants venus du Louvre. Avec le déménagement de l'Institut national qui, en 1803, quitte le Louvre pour s'installer dans le Collège des Quatre Nations (reliés par la première passerelle métallique de neuf arches, l'actuel pont des Arts), la vie scientifique et intellectuelle réinvestit la rive gauche. La signature du Concordat (avril 1802) rétablit des liens étroits entre l'État et l'Église catholique, permettant ainsi de réintégrer la Sorbonne dans l'histoire nationale. Dans cette nouvelle géographie, la Sorbonne retrouve progressivement une position centrale. En novembre 1807, le chef de l'administration des bâtiments civils du ministre de l'Intérieur écrit à son supérieur que « le quartier de la Sorbonne, qui est celui des sciences et des lettres, ne peut devenir le centre des arts [...] Elle pourrait servir de point central à l'Université »⁵.

La reconstitution de l'université sous l'Empire (entre la loi du 10 mai 1806 qui fixe sa création et le décret de mars 1807 qui l'organise) ne confère pas immédiatement une place à la Sorbonne : trois (Théologie, Lettres et Sciences) des cinq facultés sont logées au Collège du Plessis. De nombreux conseillers de l'Empereur font alors pression pour réinvestir le lieu : en 1813, l'archevêque de Paris, le cardinal Maury, propose à Napoléon-Bonaparte d'établir la faculté de Théologie à la Sorbonne. Il faut attendre l'ordonnance royale du 3 janvier 1821 pour que la Sorbonne soit de nouveau affectée au service de l'Instruction publique et que les différentes facultés s'installent dans les bâtiments de l'ancienne université : « L'ancienne Maison de Sorbonne et les bâtiments en dépendant seront affectés au service de l'Instruction publique. La faculté de Théologie et celles des Sciences et des Lettres de l'académie de Paris y seront établies, ainsi que l'École normale. » Après la grande manifestation organisée en 1823 pour le retour du mausolée du cardinal dans l'église de la Sorbonne, la parenthèse d'une Révolution qui l'a contournée se referme. ●

⁵ AN F17 1247. Rapport du chef de la troisième division au ministre de l'Intérieur, 10 novembre 1807.



Le quartier de la Sorbonne, qui est celui des sciences et des lettres, ne peut devenir le centre des arts.



Bibliographie

CHAPPEY Jean-Luc, « Héritages. Des Lumières à l'Empire », dans

CHARLE Christophe et JEANPIERRE Laurent (dir.), *La vie intellectuelle en France*, vol. 1 : *Des lendemains de la Révolution à 1914*, Paris, Éditions du Seuil, Point, 2019 [2016], p. 27-57.

HOTTIN Christian, *La Sorbonne. Figures de l'architecture universitaire à Paris*, Publications de la Sorbonne, 2015.

Les migrations forcées et la religion : le judaïsme face au nazisme

La montée du nazisme entraîne de profondes transformations dans la vie juive et même dans la pratique du judaïsme en tant que religion. Pour interroger l'influence des déplacements forcés de la période 1933-1945 sur le judaïsme, il est d'abord important d'appréhender la diversité de la vie juive dans les sociétés européennes contemporaines. Nous pourrions ensuite explorer les reconfigurations identitaires, à travers quelques exemples tirés de mon livre à paraître sur les enfants juifs ayant émigré seuls en France en 1939, à la veille de la Seconde Guerre mondiale¹. Comme nous le verrons, le déplacement et la persécution marquent durablement les identités juives de celles et ceux qui ont fui les territoires nazis pour survivre à la Shoah.

Laura Hobson Faure

est professeure des universités à l'École d'histoire de la Sorbonne, où elle est titulaire de la Chaire histoire des mondes juifs contemporains et membre du Centre d'histoire sociale du xx^e siècle.

Diverses formes de judaïsme, différentes façons d'être juif (ou non)

Au cours du XIX^e siècle, les Juifs de toute l'Europe cherchent à faire face à la modernité en adaptant leurs pratiques religieuses pour relever les défis de l'époque². Les Juifs en France ont bénéficié de l'émancipation politique en 1791, mais pour ceux qui vivent dans les territoires qui deviennent ensuite l'Italie et l'Allemagne, de nombreux obstacles à l'égalité subsistent, en particulier après la chute de l'Empire français. Par conséquent, alors que le judaïsme n'a jamais été uniforme ou statique au cours des périodes précédentes, de multiples factions au sein du judaïsme se développent au cours du XIX^e siècle.

D'un côté, on trouve l'ultra-orthodoxie, qui considère la loi juive comme d'origine divine et donc immuable, et de l'autre, le judaïsme libéral, qui prend des libertés avec cette loi dans le but de faciliter l'intégration des Juifs aux sociétés qui les entourent. Entre les deux, absent en France mais présent en Allemagne, on trouve l'ancêtre du mouvement conservateur (*massorti*), le judaïsme historico-positif, qui se développe à Breslau dès 1854. En France, où Napoléon crée le Consistoire israélite en 1808, émerge une nouvelle forme de judaïsme, patriote et traditionnelle, mais ouverte à certaines réformes, appelée à juste titre le franco-judaïsme.

¹ HOBSON FAURE Laura, *Who Will Rescue Us ? The Story of the Jewish Children who Fled to France and America during the Holocaust* (à paraître).

² J'utilise le J majuscule dans mes travaux, afin d'analyser ce groupe social dans sa diversité, et non uniquement en tant que confession.

Les multiples branches du judaïsme ne travaillent que rarement ensemble et s'opposent le plus souvent féroce­ment les unes aux autres. En effet, seule la levée de l'obligation d'être juif constitue un facteur unificateur à cette période : au fur et à mesure qu'ils acquièrent des droits civiques, le statut juridique des juifs se détache de la religion, et le fait d'être Juif relève dès lors d'un choix personnel.

Ainsi, dans la première partie du XX^e siècle, les Juifs à travers l'Europe ont de nombreuses possibilités s'ils veulent s'affilier à une synagogue, mais certains ne le font pas. Ainsi, les « Juifs de Kippour » – non affiliés – célèbrent les fêtes chez eux et ne fréquentent la synagogue qu'une ou deux fois par an, à l'occasion des jours saints les plus importants, Rosh Hashannah et Yom Kippour. Certains participent au développement des mouvements politiques juifs laïques qui émergent à la fin du XIX^e siècle, notamment le sionisme et le bundisme, un courant juif du socialisme.

Ce serait toutefois une simplification excessive que de confondre ces Juifs avec les individus d'origine juive, marqués par leur propre altérité inscrite sur le temps long dans les sociétés européennes, qui ont cherché à créer un monde plus juste en embrassant des mouvements utopiques tels que le socialisme et le communisme. Comme l'analyse Yuri Slezkine dans *Le siècle juif*, leur adhésion aux idéaux révolutionnaires conduit à une surreprésentation des individus d'origine juive au sein de ces courants politiques, ce qui invite à la réflexion. Ces personnes, appelées des « Juifs non juifs » dans un essai d'Isaac Deutscher, ne s'identifient pas forcément comme juives. En Europe centrale, où les impôts financent les institutions communautaires religieuses, beaucoup prennent des mesures pour quitter officiellement la communauté juive, devenant ainsi des « *Konfessionlos* ». Néanmoins, tous ne sont pas indifférents aux fêtes juives, et certains, par rébellion, mangent intentionnellement du porc le jour de Yom Kippour – jour de jeûne – créant ainsi de nouveaux rites. En outre, leurs adversaires continuent à les identifier comme Juifs, en particulier dans les périodes d'antisémitisme exacerbé. Ces attaques les ont parfois amenés à s'identifier comme Juifs publiquement, comme le montre la réponse de Léon Blum à un incident antisémite à la Chambre des députés en 1923 : « [...] *on ne m'outrage aucunement en me rappelant la race dont je suis né, que je n'ai jamais reniée et vis-à-vis de laquelle je ne conserve que des sentiments de reconnaissance et de fierté* » (*Journal officiel* du 11 janvier 1923).

Avec la montée du nazisme, et surtout après les lois de Nuremberg de 1935, ces divers groupes voient leurs identités, subtiles et variées, écrasées et groupées de force dans une catégorie globale. Les catégories nazies et, après 1940, celles de Vichy, ne reflètent pas l'attachement personnel d'un individu au judaïsme. Dans l'Europe nazie, le terme « juif » incarne une catégorie administrative et juridique, conçue pour mettre en œuvre la persécution de ceux qu'il identifie.



Après les lois de Nuremberg de 1935, ces divers groupes voient leurs identités, subtiles et variées, écrasées et groupées de force dans une catégorie globale.



“
La montée du nazisme entraîne de profondes transformations dans la vie juive et même dans la pratique du judaïsme en tant que religion.
 ”

Il en va de même pour les « non aryens » qui avaient quitté le judaïsme pour embrasser le christianisme et qui se voient désormais refuser ce choix. La violence de la transformation de ces identités complexes et multiformes, constituées de traditions et de cultures vivantes, aimées et parfois contestées par ceux qui les portent, ne peut être sous-estimée.

Face à la montée de la persécution : des réponses juives

À partir de 1933, les familles juives et « non aryennes » du Troisième Reich font face à la persécution nazie et aux dilemmes qu'elle provoque de multiples façons, y compris par l'émigration. Si les ressources financières et les contacts à l'étranger ont influencé leur capacité à fuir, il en va de même de leur lecture de la situation politique. En effet, un élément important, mais complexe du sauvetage – de soi-même ou des autres – réside dans la manière dont les individus perçoivent le danger. Cette perception est façonnée par l'histoire personnelle, la classe sociale, le genre, le niveau d'études, les expériences passées avec les autorités de l'État et la sociabilité. Mais en fin de compte, ce qui s'avère le plus déterminant dans cette décision, c'est la possibilité d'obtenir un visa.

La violence sans précédent de 1938 marque un tournant dans la perception du danger par les Juifs. L'invasion de l'Autriche par les nazis en mars 1938, l'expulsion brutale d'Allemagne à la fin du mois d'octobre 1938 de quelque 16 000 à 18 000 personnes juives de nationalité polonaise, et surtout le pogrom des 9 et 10 novembre, plus connu sous le nom nazi de « Nuit de Cristal », montrent clairement que les hommes, les femmes et les enfants juifs sont effectivement menacés physiquement dans le Troisième Reich. Selon l'historienne Marion Kaplan, « *le pogrom de novembre a fait pencher la balance du côté de l'émigration.* »³

Les enfants juifs, ainsi que leurs orphelinats, ne sont pas épargnés par la violence du pogrom. Heinz Stephan Lewy, 13 ans, a vécu les événements des 9 et 10 novembre 1938 à l'orphelinat juif Auerbach à Berlin, où son père l'avait placé, après la mort de sa mère, à l'âge de 6 ans. Dans la nuit du 9 novembre, les enseignants et une centaine d'enfants sont enfermés dans la synagogue de l'orphelinat par des nazis. Ces derniers coupent la conduite de gaz de la lumière éternelle, un luminaire présent dans toutes les synagogues et symbolisant la présence divine. Finalement, l'un des enfants les plus âgés brise une fenêtre et un voisin débloque la porte, permettant ainsi aux prisonniers de s'enfuir⁴.

³ KAPLAN Marion, *Between Dignity and despair. Jewish Life in Nazi Germany*, Oxford, Oxford University Press, 1998, 129.

⁴ HERZBERG Lillian (et LEWY Stephan), *The Past Is Always Present*, Bloomington, Archway Publishing, 2015), p. 79-81.

Alors que des initiatives pour envoyer les jeunes juifs allemands à l'étranger existaient depuis 1934, les parents refusaient de se séparer de leur progéniture. Les violences de 1938 changent la donne et donnent lieu à de nouvelles initiatives d'évacuation des enfants sans leurs parents, appelées des « *Kindertransport* ». L'idée de séparer les familles pour faciliter leur émigration doit être comprise dans le contexte de la conférence d'Évian de juillet 1938 qui s'est avérée incapable d'apporter une solution viable aux réfugiés fuyant le nazisme, et plus généralement dans le cadre de l'échec de la diplomatie internationale à protéger les victimes du nazisme tout au long des années 1930. En permettant aux enfants d'émigrer sans leurs parents, les États démocratiques offrent une solution symbolique à un problème politique délicat : il s'agit d'un geste public en faveur des victimes de nazisme qui n'exclut pas un durcissement concomitant des restrictions à l'immigration. L'historienne Claudia Curio observe ainsi que la Grande-Bretagne, louée pour avoir accepté quelque 10 000 enfants dans le cadre du *Kindertransport*, a conçu cette politique afin de réduire les protestations suscitées par sa décision de limiter sévèrement l'immigration juive vers la Palestine mandataire⁵. Cette analyse nous aide à comprendre un paradoxe : au moment même où les psychologues britanniques de l'enfance prônent la non-séparation des mères et des enfants, les dirigeants politiques de ce pays répondent au nazisme en préconisant les migrations d'enfants seuls, sans leurs parents.

Mineurs juifs non accompagnés : réinventer les identités juives

Au Royaume-Uni, les 10 000 enfants juifs et « non aryens » sont, pour la plupart, pris en charge par des familles chrétiennes, au grand dam de certains dirigeants juifs qui plaident pour le respect des croyances religieuses des enfants. En France, où moins de 500 enfants d'Europe centrale trouvent refuge en 1939, la majorité d'entre eux (mais pas tous) sont accueillis dans des maisons d'enfants juives, gérées par des organisations juives. Contrairement au Royaume-Uni, la France tente de maintenir une forme de continuité avec l'éducation religieuse des enfants. En théorie, les enfants orthodoxes sont envoyés dans une maison pour enfants orthodoxes gérée par l'Union OSE, organisations juive russe devenue française, tandis que ceux issus de familles « non aryennes » ou juives, mais moins religieuses, sont envoyés au château de la Guette, dirigé par la baronne Germaine de Rothschild. La réalité, en revanche, est plus complexe.



Au cours du XX^e siècle, les Juifs de toute l'Europe cherchent à faire face à la modernité en adaptant leurs pratiques religieuses pour relever les défis de l'époque.



5 CURIO Claudia, « Were Unaccompanied Children a Privileged class of refugees in the Liberal states of Europe? », dans CAESTECKER F. et MOORE B. (éd.), *Refugees from Nazi Germany and the Liberal European States*, Brooklyn, 2010, p. 183-184.



Mémorial de la Shoah, Fonds Werner Matzdorff, dessin de Hilda Mann, enfant du château de la Guette.

“
**D’origine juive,
 ces communistes
 et socialistes
 très laïques ont
 des attitudes
 différentes
 vis-à-vis
 de l’identité juive
 des enfants.**”

Tout d’abord, lorsqu’on demande aux enfants juifs de décrire leur orientation religieuse à leur arrivée en France, certains d’entre eux affirment qu’ils sont issus de familles religieuses, craignant d’être renvoyés en Allemagne s’ils admettent le contraire. Dans un entretien en 2016, un de ces enfants, Ernst Valfer a expliqué que, suivant les conseils de sa mère, il était resté avec le groupe orthodoxe. Pourtant, sa famille n’appartenait à aucune synagogue à Francfort, sa ville natale, et privilégiait une communauté libérale lorsqu’elle se rendait à la synagogue. De plus, les organisations juives qui gèrent les foyers engagent des éducateurs germanophones, principalement originaires d’Europe centrale, dont la plupart viennent de rentrer d’Espagne, où ils ont soutenu la lutte des Républicains. D’origine juive, ces communistes et socialistes très laïques ont des attitudes différentes vis-à-vis de l’identité juive des enfants. Certains, comme le socialiste autrichien Ernst Papanek, encouragent le respect des pratiques religieuses des enfants, défendant leur droit de manger casher et d’avoir une bar-mitsvah à l’âge de 13 ans. D’autres estiment que l’adhésion des enfants au judaïsme est une forme de bourgeoisie et cherchent à les « corriger ». Face à ce type d’attitude, certains enfants se rebellent et organisent leurs propres activités religieuses. Les éducateurs germanophones du château de la Guette sont finalement remplacés par des Juifs strasbourgeois, ce qui amène les enfants à découvrir une autre facette du judaïsme, cette fois-ci traditionnelle et sioniste ! Enfin, après 1942, beaucoup d’enfants doivent se cacher dans des institutions chrétiennes, où certains sont convertis.

D'autres sont à nouveau déplacés. En effet, environ 250 enfants juifs, dont certains sont venus en France dans le cadre du *Kindertransport*, sont envoyés aux États-Unis en 1941-1942. Là-bas, la prise en charge des enfants est déterminée par la religion : tous les enfants juifs sont placés dans des familles d'accueil juives. Cependant, leur degré de religiosité n'est pas respecté : des enfants orthodoxes se retrouvent dans des foyers juifs laïques et sont parfois séparés de leurs frères et sœurs, ce qui provoque un sentiment de perte et de rupture. Après deux exils consécutifs, en France puis aux États-Unis, que reste-t-il des identités juives qu'ils ont connues à la maison, transmises par leurs parents ?

Après son arrivée en France, Ernst Valfer suit les conseils de sa mère et se déclare orthodoxe, apprenant les prières quotidiennes qu'il récitait encore lors de notre rencontre en Californie. Mais il est aussi profondément influencé par le directeur socialiste de la maison d'enfants, devenu une figure paternelle après l'assassinat de ses propres parents. De même, un autre enfant de Francfort, Heinz Schuster, issu d'une famille juive traditionnelle, a été placé dans un orphelinat juif encore plus religieux que sa famille avant d'être envoyé en France. C'est dans ce pays que Heinz fait sa bar-mitsvah et conserve son orthodoxie. Mais, à son arrivée aux États-Unis, l'organisation juive responsable des placements de ces enfants, soucieuse de faciliter son assimilation, l'envoie non pas chez son oncle, réfugié récent, mais chez un lointain cousin arrivé aux États-Unis dans les années 1850 ! Cette famille vit en Louisiane et fête Noël. Lors de son premier jour aux États-Unis, Heinz – devenu Henry – est contraint de manger un steak non casher, un acte dont il se souvient avec honte dans ses mémoires⁶.

La séparation des enfants avec leurs parents s'est avérée définitive. Les parents restés en Europe centrale ont été assassinés dans les camps nazis, et certains des enfants du *Kindertransport* en France ont connu le même sort. Les enfants qui sont restés en vie après la Shoah affrontent l'avenir avec un sentiment de rupture et de perte écrasant. Certains ont fait face en se tournant exclusivement vers l'avenir pour s'inventer une nouvelle vie, avec une nouvelle identité, qu'elle soit juive ou non. D'autres ont trouvé le moyen de renouer avec le judaïsme de leurs parents. S'il est certain que le judaïsme a survécu à la Shoah, il a été profondément reconfiguré. Aujourd'hui, le judaïsme français continue de porter la marque de cette période, d'où la nécessité de créer des espaces de discussion et de réflexion historique pour appréhender la vie juive française dans toute sa complexité. ◆

“
Les enfants qui
sont restés en vie
après la Shoah
affrontent l'avenir
avec un sentiment
de rupture et de
perte écrasant.
”

⁶ YIVO RG, « One Thousand Children collection », dossier 3, Mémoires inédits d'Henry Schuster, 1941, p. 45.

« Attrape-moi si tu peux ! » Le religieux et la science politique

Le sentiment et l'appartenance religieuse, les institutions et les organisations ecclésiastiques et la gestion publique du religieux sont désormais des objets à part entière de la science politique. Mais cela ne s'est pas fait sans heurts ni controverses. Bref retour sur un rapport plus complexe qu'il n'y paraît.



Loïc Le Pape

est maître de conférences au sein de l'École de science politique de la Sorbonne et membre du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP - UMR 8209).

mile Durkheim et Max Weber publient, à quelques années d'écart, deux grands livres qui président encore à la compréhension sociologique du religieux enseignée à l'Université. Pour Durkheim et ses *Formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), le mystère de l'ordre social s'explique par la transformation de la communion sacrée du clan en une forme de lien social primordial que les rituels et les pratiques viennent réactiver. L'ancien professeur en Sorbonne voit dans la communion religieuse le fondement des sociétés modernes. Max Weber, de son côté, dans une série d'articles qui deviendront *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904-1905), montre comment la radicalisation des conduites de vie et du rapport au monde de sectes protestantes ascétiques européennes au XVIII^e siècle va progressivement être à l'origine d'une transformation des pratiques socio-économiques et de la modernité politique. Pour Weber, les religions participent à la constitution et à la transformation des espaces politiques. Les lectures et interprétations de ces deux auteurs, qui placent le religieux au centre du projet des sciences sociales, vont conduire peu à peu à une approche scientifique contextualisée du religieux où celui-ci a tendance à s'effacer au profit de la raison, de la connaissance scientifique et des formes de gouvernement démocratique. En France, le champ d'études autour des questions religieuses est alors scindé entre plusieurs disciplines : l'histoire des religions, l'anthropologie des croyances (des peuples lointains) et la sociologie de la religion. Lorsque la science politique s'institutionnalise dans l'immédiate après-guerre (création de la Fondation nationale des sciences politiques en 1945), le fait religieux n'est absolument pas un objet d'étude d'une science qui cherche surtout à s'autonomiser du droit et de l'histoire politique.

Toute histoire disciplinaire est en partie reconstruction. La science politique n'y échappe pas. On peut néanmoins affirmer que d'augustes penseurs du fait religieux l'ont fortement inspirée : Ibn Khaldoun et les dimensions religieuses de la *assabiyya*; Rousseau et la religion civile; Locke et la tolérance relative; la part religieuse de la démocratie chez Tocqueville, etc. En dépit de ces appuis majeurs, force est de constater un relatif désintérêt de la science politique à l'égard de la réalité religieuse.



Cela tient pour une part à la fécondité des relectures durkheimiennes et weberiennes et, d'autre part, à l'objet même de la science politique, celui qui a vu le politique s'autonomiser, puis se séparer, du religieux. C'est un vaste mouvement de balancier que je propose de dessiner : une conception de la modernité occidentale où la science, comme le politique, s'affranchissent des normes religieuses, reléguées à l'obscurantisme et condamnées à n'être qu'un objet d'études historiques. En tant que science de la politique, c'est-à-dire de la compétition pour l'obtention des positions de pouvoir, la discipline ne pense le religieux que comme une contingence, une variable d'ajustement. Depuis les années 1980, nous assistons au retournement qu'on appelle très improprement un retour du religieux : congédié par la porte de la scientificité, le voilà qui revient par plusieurs fenêtres que je propose d'entrouvrir.

Une lecture du déclin du religieux consubstantielle à l'émergence de la science du politique

Dès les années 1950 et jusqu'à la fin des années 1970 s'impose une lecture de la modernité politique qu'on subsume sous le terme de sécularisation. Il s'agit de qualifier la baisse tendancielle de l'importance des religions dans les normes, comportements et formes d'organisation des

Vitrail de Louis Comfort Tiffany et Tiffany Studios, situé dans le Linsly-Chittenden Hall de l'université de Yale.

sociétés modernes. Sous cette appellation se construit une histoire de la modernité occidentale, un ordre du monde basé sur l'idée de progrès. Les citoyens et citoyennes sont dotés d'un sens critique basé sur une raison qui s'opposerait aux appartenances religieuses. L'espace public démocratique, quant à lui, tendrait vers l'émergence d'une sphère politique autonome. Les religions seraient condamnées à un effacement progressif et inéluctable. La théorie de la sécularisation, héritée de la division sociale du travail de Durkheim et du processus de rationalisation du monde de Weber, est bien plus qu'une notion, c'est une métathéorie qui caractérise l'histoire moderne européenne depuis le XVII^e siècle, ordonnant des sphères d'activités, autonomisant des secteurs jusqu'à devenir une grille de lecture hégémonique. Dans le contexte français, la « mise à l'écart » des religions se concrétise politiquement entre 1875 et 1905 par l'avènement de la III^e République, la loi de Séparation de 1905 et la guerre des deux France.

La science politique n'échappe pas au succès de ces thèses évolutionnistes de la sécularisation ni à l'idée, ce faisant, de la perte d'influence des religions. Les théories à l'époque sont principalement matérialistes et structuralistes. Les agents sociaux sont des êtres rationnels, qui ne peuvent donc pas être influencés par leur appartenance religieuse. Est-ce pour autant la disparition ou la dissolution du religieux dans la modernité tardive ? Loin s'en faut. Le religieux reste un élément central dans les ouvrages fondateurs de la discipline à ceci près qu'il n'est plus un « tout » expliquant des comportements ; il devient une variable que l'on peut isoler dans l'analyse de dynamiques et attitudes politiques spécifiques : Stein Rokkan, par exemple, en fait un clivage central de la constitution des États-nations. Son approche est particulièrement mobilisée pour appréhender l'histoire des organisations politiques (*Party Systems and Voter Alignments*, 1967). Un autre exemple est celui apporté par l'étude étasunienne fondatrice de Paul Lazarsfeld, cette fameuse école de Columbia, qui démontre que l'appartenance religieuse est une variable essentielle du comportement des électeurs (*The People's Choice*, 1944). C'est ce que viendront questionner en France Guy Michelat et Michel Simon (*Classe, religion et comportement politique*, 1977).

Les religions participent à la constitution et à la transformation des espaces politiques.

Après le déclin, le « retour du religieux » ?

C'est à la fin des années 1970 que la science politique opère un virage dans son rapport au religieux. Cette évolution est d'abord contingente d'événements politiques. L'élection en 1978 du pape Jean-Paul II a quelque chose à voir avec ce tournant épistémologique. Le premier des évêques polonais, insatiable combattant contre le communisme, promeut un catholicisme plus conquérant que jamais. L'élection de Ronald Reagan aux États-Unis fait aussi ré-émerger dans l'actualité un christianisme conservateur piétiste qui participe de la réactivation de valeurs et de postures morales dans le champ politique, à l'instar du mouvement *Moral Majority*. Deux autres événements majeurs viennent nourrir cette politisation du religieux. En premier lieu, la guerre en Irlande du Nord où s'opposent unionistes protestants et nationalistes catholiques polarise

sans aucun doute les attentions à la fois citoyennes et scientifiques. Une lecture strictement religieuse du conflit est imparfaite nous disent les spécialistes, mais elle s'impose au plus fort des combats au début des années 1980. La Révolution iranienne de 1979 est l'autre événement géopolitique qui va orienter les lectures d'une crise politique vers une prise en compte accrue de la religion. La synthèse entre marxisme et islamisme de l'Ayatollah Khomeiny fait de l'Iran le premier pays au monde à instaurer un régime théocratique après une révolution populaire.

Ces moments de l'histoire ne sont pas les seuls ingrédients d'une prise en compte plus développée du religieux. C'est aussi le fait de l'essoufflement de la thèse de la sécularisation. Car si les pratiques culturelles s'essouffent partout en Occident, la « provincialisation de l'Europe » qui est à l'œuvre dans les travaux de sciences sociales et politiques (D. Chakrabarty) tend à sinon nuancer les constats, du moins à remettre sur le métier ces liens entre religion et politique. La pluralisation religieuse et la théologie de la libération en Amérique latine, la vitalité des cultes évangéliques en Asie du Sud-Est et les succès de l'islam politique dans les mondes arabes et musulmans apportent la preuve de la persistance du rôle politique des religions. La science politique, tout comme l'espace politique qu'elle prétend explorer, est par conséquent poussée à (re)prendre au sérieux les formes politiques du religieux.

Dans ce faux « retour » du religieux, il y a des dynamiques et processus parallèles. En premier lieu, nous assistons à une politisation du religieux. Ce dernier tend à intervenir davantage et en nom propre dans les affaires politiques de certaines sociétés. Dans notre discipline, cette politisation s'étudie « par le bas » lorsque des acteurs religieux ou parareligieux agissent au nom de l'État. L'exemple de la sociologie politique des ONG et de la bienfaisance apparaît ici évident. Cette politisation s'observe également « par le haut » où des organisations strictement religieuses investissent le champ politique. Comment ne pas penser à *La manif pour tous* en France, à l'intervention croissante des juifs ultra-orthodoxes dans le champ politique israélien ou encore aux succès des partis islamistes en Algérie, en Égypte, en Tunisie et au Maroc, notamment, dans les processus électoraux post-2011 ?

En second lieu, le politique fait face à de nouvelles revendications religieuses, il se « désécularise ». Cette expression peut être lue de deux façons éventuellement complémentaires : soit la fin et l'échec de la sécularisation, soit la permanence de croyances et de pratiques religieuses qui auraient été simplement impensées par les sciences sociales : « *Le monde d'aujourd'hui est aussi furieusement religieux qu'il l'a toujours été* » selon P. Berger (*The Desecularization of the World, Resurgent Religion and World Politics*, 1999). Plusieurs exemples nous invitent à approfondir ces hypothèses. Des groupes religieux, dont certains parmi les plus fondamentalistes, n'hésitent pas à revendiquer de nouvelles libertés et des droits à investir l'espace public, et ce de façon durable au travers d'édifices et de bâtiments destinés au culte ou de façon plus



**Les religions
seraient
condamnées à
un effacement
progressif et
inéluçtable.**



éphémère quand ont lieu des débats et des manifestations portant sur la tension entre sensibilité religieuse et blasphème. Il va sans dire que les vagues d'attentats en France comme ailleurs, ont forcé la science politique à s'investir davantage encore dans la compréhension des liens entre religion (fondamentaliste) et violence politique. Les mouvements terroristes à référent religieux sont devenus un objet d'étude incontournable de la science politique. Enfin, les États eux-mêmes concèdent des espaces aux institutions religieuses, que ce soit dans la suppléance de ses fonctions traditionnelles (le social) ou par la prise en compte d'une expertise des autorités religieuses (notamment dans les débats autour de la bioéthique, du début et de la fin de vie). Toutes ces évolutions ne sont ni soudaines ni irréversibles. Comme le montrent Alain Dieckhoff et Philippe Portier (*L'enjeu mondial. Religion et politique*, 2017), nous assistons à une recomposition des relations entre deux sphères d'activités qui ont toujours été en concurrence relative dans la façon de penser et d'exprimer une histoire et une conception de la société. Le religieux n'est donc pas de retour, dans la mesure où il n'avait jamais disparu. C'est notre discipline et celles voisines comme la sociologie qui pendant un long « air du temps » politique et scientifique ne se sont pas suffisamment intéressées à cet objet, à ses mutations et aux dynamiques politiques qui l'accompagnaient. Il n'en reste pas moins que le « religieux » peut apparaître comme un objet quelque peu encombrant.



Des groupes religieux, dont certains parmi les plus fondamentalistes, n'hésitent pas à revendiquer de nouvelles libertés et des droits à investir l'espace public et ce de façon durable.



Le religieux est un objet d'étude à part entière provoquant parfois de l'embarras

La science politique contemporaine dispose désormais d'une solide expertise sur l'objet religieux. Tous les sous-champs de la discipline sont concernés : la théorie politique, les relations internationales, l'action publique, la sociologie politique des organisations partisans, des institutions et des mobilisations et la politique comparée. Objet d'études, le religieux est aussi une thématique enseignée avec succès auprès des étudiantes et étudiants. Pourtant, celui-ci fait débat, il attise les controverses lorsqu'il devient un objet politique et qu'il est mis en débat dans l'espace public. La gestion publique des cultes, qu'on appelle en France laïcité, ne cesse de produire des querelles ; la violence exercée par des groupes religieux, ou qui prétendent l'être, suscite, outre de l'émotion, des débats infinis et des tensions ; l'émergence de termes connexes au religieux, mêlant politique et sacré, aboutit à la constitution d'objets contestés : les communautés et le communautarisme, les accommodements, la radicalisation, la reconnaissance d'identités religieuses, etc., autant de termes inflammables pour un politiste qui préférerait travailler au calme. Notre université n'est pas épargnée. Ainsi, une formation « Prévention de la radicalisation : compréhension d'un phénomène et détection de signaux faibles », co-portée par un intervenant contesté a-t-elle été annulée en 2019. La surmédiatisation de cette annulation qui s'est souvent fondée sur des arguments mal informés, a conduit à ce que l'Université soit qualifiée de « fac islamogauchiste », sorte de néologisme sans valeur scientifique, mais qui témoigne de la circulation de mots d'ordre et de références alliant religieux et politique

dans l'espace public. Au sein de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, les questions religieuses demeurent des objets d'étude qui sont contextualisés, mis en perspective, comparés, sourcés par les enseignantes et les enseignants, discutés parfois âprement dans les amphithéâtres, mais sans jamais perdre l'objectif de la connaissance et du questionnement scientifiques.

Les religions sont donc des objets légitimes en science politique que l'on enseigne en suivant les héritages de Durkheim et Weber. Elles n'en restent pas moins un objet encombrant dans la discipline. Nous avons entamé le débat lors d'une journée d'étude au sein de l'université en juin 2023¹. Encombrantes d'abord par leur poids historique qui rend malaisée la possibilité de s'en saisir pleinement. L'analyse du religieux nous impose d'adapter nos concepts et nos outils de recherche : qu'est-ce qu'une religion? Comment la saisir? Qu'est-ce que la croyance? Un rituel? Comment observer et objectiver la dimension religieuse dans les comportements politiques? C'est aussi un objet compliqué en raison de sa régulière actualité qui se mue presque automatiquement en controverse et sa forte demande institutionnelle. La science politique est aussi conseil au Prince. Une part de nos objets, en dépit des efforts des chercheurs pour penser leurs sujets hors des modes politiciennes, nous sont fortement suggérés (voire imposés) par la commande publique et le financement sur projet. Il y a peu, nos recherches se concentraient sur l'islam politique, sur la laïcité. Aujourd'hui, c'est essentiellement à propos de radicalisation que nous sommes mobilisés : qu'est-ce qu'une radicalisation religieuse? Quelle place prennent les variables macrosociales (l'histoire, la politique, etc.)? La radicalisation s'applique-t-elle à une religion spécifique ou peut-on la comparer avec d'autres modes de croire et d'autres groupes d'individus? Enfin, le religieux est encombrant pour la science politique, pour finir, car il mêle croyances privées et expressions publiques, actions individuelles et mobilisations collectives : il est imbriqué dans des objets classiques (les mobilisations politiques, la participation citoyenne, l'action publique) sans en être central, ce qui nécessite une adaptation des équipes de recherche et des croisements d'objets.

On l'aura compris, le fait religieux, par sa polysémie en contextes variés, a tendance à se soustraire à l'analyse scientifique. Les politistes continuent donc à courir après cet objet de recherche à la fois nécessaire et encombrant. Ce faisant, l'étude du fait religieux implique un polissage des concepts et un affinage des positionnements épistémologiques et méthodologiques. Dans tous les cas, sans jamais le saisir tout à fait, la science politique participe à délimiter les contours d'une approche scientifique du religieux. ●

¹ La journée d'étude « Le religieux des politistes. Sociohistoire d'objets encombrants dans une discipline », a été organisée par Loïc LE PAPE (Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CESSP) et Guillaume SILHOL (université de Bologne, Mesopolhis) le 8 juin dernier au sein de l'université, site Panthéon.



La gestion publique des cultes, qu'on appelle en France laïcité, ne cesse de produire des querelles.



Exploration de la sacralisation sonore : du design sonore sacré à la thérapie par le son

Les arts sonores, englobant le son, la musique et le visuel, ont de tout temps revêtu une importance significative au sein de l'expérience spirituelle. L'intersection entre les arts sonores et le sacré crée une trame complexe de significations, d'émotions et de transformations. Comme le souligne Pérez (2008, p. 29), « *La spiritualité touche à l'essence même de l'expérience humaine. Elle offre un cadre d'expérimentation de la plénitude, du sens de la vie et de la connexion avec les autres êtres humains.* » Quant à Schopenhauer, il affirme que la musique « *exprime ce qu'il y a de métaphysique dans le monde physique.* » (Schopenhauer, 1889, p. 274).



Amal Msakni

est doctorante en Études culturelles & Arts sonores à l'École des arts de la Sorbonne (EAS) et réalise sa thèse sur « Les arts sonores au service du "sacré" : entre ethno-pratiques thérapeutique et thérapie par le son », sous la direction de Frank Pecquet.

u-delà de la corrélation entre le son et le sacré, qui s'exprime à travers la pratique spirituelle ou religieuse, l'aspect thérapeutique du son revêt une importance considérable. Une multitude d'ethno-pratiques thérapeutiques sonores se distinguent, puisant

dans des traditions ancestrales. Les traditions yogiques et méditatives de l'Inde, caractérisées par l'utilisation de mantras, les bols chantants tibétains intégrés aux pratiques spirituelles bouddhistes, ainsi que les chants traditionnels des peuples autochtones d'Amérique du Nord, qui animent les rituels de guérison, illustrent cette richesse.

La synergie entre les arts sonores et la spiritualité constitue une connexion profonde entre l'expression artistique et la dimension spirituelle. Des personnalités artistiques éminentes, telles que Ravi Shankar avec son sitar, ont joué un rôle crucial dans la diffusion de la spiritualité indienne par le biais de la musique. Cela met en lumière la contribution des arts sonores à transcender les limites culturelles, soulignant ainsi leur rôle fondamental dans la propagation universelle des enseignements spirituels.

L'aspect sacré du son

Le caractère sacré du son a été évoqué dans les textes sacrés de diverses cosmogonies et civilisations, affirmant qu'il est à l'origine du monde. Chez les Hindous, par exemple, le mantra « AUM » symbolise le son et la vibration primordiale à partir de laquelle l'univers a été créé. Cependant, l'aspect sacré du son ne se limite pas uniquement à la création de l'univers ; il s'étend également à la révélation de certaines religions ou messages divins. Selon Inayat Khan, certaines traditions anciennes indiquent que les premiers messages divins ont été transmis sous forme de chants, tels que les *Psaumes* de David, les *Chants de Salomon*, les *Gathas* de Zoroastre et le *Gîta* de Krishna. D'autres ont été révélés sous forme de poésie ou de prose, récités en cantillations, englobant ainsi le Coran, les Védas, les Puranas, le Râmâyana, le Mahabharata, le Zend-Avesta, la Kabbale et la Bible (Khan, 1960).

Métaphysiquement, le son est perçu comme une manifestation d'énergie vibratoire. Les différentes fréquences sonores sont associées à des états de conscience spécifiques et à des dimensions subtiles de la réalité. La notion de musique céleste ou de symphonie des sphères suggère que le son peut influencer l'expérience humaine au-delà de ses aspects perceptibles. Nigel Stanford, en tant que compositeur, a habilement synthétisé les travaux de pionniers tels que Heinrich Rubens, Ernst Chladni et Nikola Tesla, les présentant de manière visuelle à travers une mise en scène cinématographique. Ainsi, la corrélation entre les figures cymatiques et la nature met en lumière l'origine vibratoire et sonore de l'univers, démontrant que le son est un élément intrinsèque du monde, comparable au soleil et aux objets célestes.

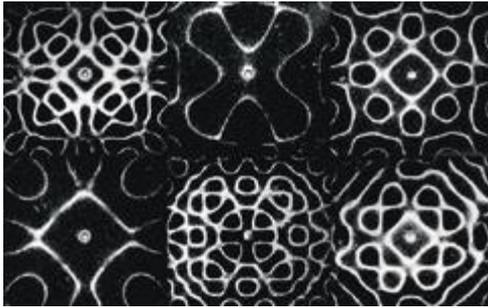


Figure 1
Figures acoustiques
du physicien
allemand Ernst Chladni
(1756-1827).

La sacralisation sonore est occultée dans la vibration de tout l'univers, car elle s'articule entre les sites, les structures sacrés (stupas, pyramides, cathédrales) et les ondes de la terre qui résonnent aux mêmes fréquences que le cerveau humain lorsque nous chantons (Elkington, 2021, p. 95). Ce phénomène est couramment désigné sous le terme de «résonance de Schumann¹».



Figure 2
La fréquence
de Schumann.

R. Murray Schafer qualifie le son sacré de «son apocalyptique», une «vibration cosmique» «annonçant le divin» (Schafer, 2010, p. 55). Par ailleurs, la perception du son sacré est hautement subjective, influencée par les croyances, les contextes culturels, l'expérience et l'éducation. Les émotions

¹ D'après le physicien allemand Winfried Otto Schumann, pionnier de la découverte du champ magnétique terrestre et de la bande de rayonnement électromagnétique comprise entre 3 et 30 Hz. La fréquence de la Terre est d'environ 7,83 Hz correspondant à un fa dièse une fois transposée à une octave audible supérieure à 20 Hz ($7,83 \times 3 = 23,49$ Hz, un fa dièse correspond à 23,1 Hz).

“
**La synergie entre
les arts sonores
et la spiritualité
constitue une
connexion
profonde entre
l'expression
artistique et
la dimension
spirituelle.**
”

associées à un son, notamment lors de rituels religieux, peuvent intensifier sa perception en tant que sacré. La répétition de sons, telle que celle des mantras ou des psalmodies, peut renforcer leur caractère sacré au fil du temps.

Le design sonore d'une pratique religieuse peut exercer une influence significative, voire modifier, la perception religieuse d'un individu.

L'exploitation des arts sonores dans le contexte du sacré représente une fusion créative entre l'art sonore, voire visuel, et les expériences spirituelles. La conception délibérée d'éléments auditifs dans le but de façonner une expérience spécifique est de plus en plus étudiée dans le cadre du sacré. Cette approche se matérialise par la création d'ambiances sonores visant à susciter des sentiments de transcendance et de spiritualité, tout en favorisant la concentration. Certains compositeurs se consacrent à la création d'œuvres spécifiquement dédiées à des rituels religieux ou spirituels, fusionnant des éléments traditionnels avec des techniques modernes de design sonore pour enrichir l'expérience. Des artistes renommés tels qu'Arvo Pärt, John Tavener, Meredith Monk et Osvaldo Golijov sont salués pour leurs contributions significatives à la musique sacrée et spirituelle contemporaine, marquant le paysage musical de leur empreinte.



La musique exprime ce qu'il y a de métaphysique dans le monde physique.



En outre, des éléments sonores symboliques ou sacrés, tels que des cloches, des gongs et des mantras, sont intégrés tant dans le design sonore que dans le domaine de la thérapie sonore, contribuant ainsi à renforcer l'atmosphère sacrée d'un lieu ou d'un événement. Cela peut impliquer l'ajout de sonorités spécifiques pendant des moments clés des cérémonies religieuses, contribuant ainsi à l'impact émotionnel et spirituel. Dans des contextes tels que des retraites spirituelles ou des centres de méditation, le son est utilisé pour guider les pratiquants vers des états méditatifs profonds. Des sons apaisants et des fréquences spécifiques sont intégrés pour favoriser la relaxation et la connexion spirituelle.

Le son peut être associé à d'autres éléments sensoriels, tels que la lumière ou l'architecture, pour créer une expérience multisensorielle immersive, visant à intensifier le caractère sacré d'un espace ou d'un rituel. Des technologies modernes, comme la spatialisation sonore ou l'audio 3D, sont parfois intégrées pour créer des expériences sonores encore plus immersives. Cette approche se révèle particulièrement puissante dans des contextes où l'expérience du sacré est amplifiée par une dimension sonore captivante, à l'instar de l'expérience de la Nuit de l'Exosphère² qui propulse la musique savante dans une nouvelle dimension spirituelle.

Néanmoins, la pratique spirituelle sacrée a évolué vers une sophistication culturelle et intellectuelle accrue, remodelant la relation entre les adeptes et les «objets sacrés» à travers des prismes esthétiques, industriels

² Ensemble vocal Exosphère, Jean-Philippe Billmann [https://www.ensemble-exosphere.fr/fr/1-ensemble/le-chef], consulté le 11 février 2024.



Figure 3
La Nuit
de l'Exosphère.

et commerciaux. Au-delà de l'identité religieuse et culturelle, une conceptualisation émerge autour de «l'objet sacré». Aujourd'hui, la religion s'érige en marque, recrutant le design comme un moyen d'expression. La pratique spirituelle adopte une identité visuelle ou sonore en harmonie avec ses valeurs. Le «design sacré» se fonde principalement sur le son, étant le premier vecteur de communication, et s'étend à l'architecture des lieux de culte, aux symboles, au design graphique des textes sacrés, aux codes vestimentaires, aux objets rituels, contribuant ainsi à la diffusion et à la transmission des croyances religieuses. La pratique sonore s'intègre à d'autres aspects tels que le visuel, le vestimentaire, la gestuelle, voire le culinaire, soulignant l'interconnexion des sens. Le design «sacré» incarne ainsi une inspiration spirituelle concrétisée à travers l'art, suggérant une approche centrée sur la conception sonore du sacré. Dans ce contexte, la tendance s'oriente résolument vers le commercial, donnant naissance à un nouveau concept, le «design sacré», qui représente une approche intentionnelle visant à créer des éléments visuels, sonores et sensoriels reflétant ou facilitant des expériences liées à la spiritualité, aux croyances religieuses ou à des pratiques sacrées.

L'émergence de la thérapie sonore a-t-elle ouvert la voie vers le spirituel ?

L'usage millénaire des vibrations sonores à des fins curatives révèle une exploration continue de la relation entre le son et ses impacts substantiels sur le corps, l'esprit et l'âme. À notre époque, nous assistons à l'émergence d'une discipline dédiée à la thérapie par le son, englobant une variété de pratiques allant des bains de gong aux voyages sonores, en passant par la méditation sonore, les soins aux diapasons et bien d'autres encore. La diversité de ces techniques témoigne de l'attention croissante accordée aux effets bénéfiques du son sur le bien-être global, ouvrant ainsi la voie à des modalités innovantes de traitement et de guérison. Néanmoins, il est indéniable que la thérapie par le son adopte une perspective holistique, exploitant les propriétés vibratoires du son afin d'influer de manière positive sur divers aspects de la santé physique, mentale et spirituelle.

Effectivement, des recherches cliniques approfondies ont été menées dans divers domaines liés à la thérapie par le son. La méthode Tomatis, mise au point dans les années 1950 par le médecin et chercheur français Alfred A. Tomatis, met en avant l'utilisation du son et de la musique

“
Dans les traditions
orientales,
la thérapie
par le son est
fréquemment
liée à l'équilibre
des chakras,
qui représentent
des centres
énergétiques
dans le corps.
”

filtrée pour stimuler l'écoute et améliorer la communication auditive. Les recherches cellulaires de Fabien Maman, réalisées dans les années 1980, mettent en évidence que l'application de séries de sons acoustiques peut induire l'implosion des cellules cancéreuses tout en stimulant et renforçant les cellules saines. Le protocole Bio-Tuning® du docteur Thompson, débuté en 1980, représente une autre facette de l'investigation scientifique sur les bienfaits de la thérapie par le son. Ce protocole exploite la voix de chaque individu pour stimuler et faciliter l'auto-guérison. De plus, le Dr. Thompson applique des fréquences sonores précises pour effectuer des ajustements chiropratiques au niveau de la colonne vertébrale et du crâne, visant à stimuler et normaliser la fonction des organes tout en équilibrant les méridiens d'acupuncture. Le programme Mindscope® développé par le Dr. Barry Bittman en 1992 démontre que le son est utilisé pour refléter les changements dans le système nerveux autonome du patient, qui contrôle des fonctions telles que la fréquence cardiaque, la tension artérielle, la respiration et d'autres réponses du corps au stress. Les travaux du Dr. Mitchell Gaynor dans le domaine de l'oncologie intégrative consistent à intégrer la thérapie par le son dans les protocoles de traitement du cancer, afin d'aider les patients à faire face aux effets secondaires du traitement et à améliorer leur bien-être global.



Le son, en tant qu'élément universel et non verbal, transcende les barrières linguistiques et culturelles.



Toutefois, au-delà de leur dimension thérapeutique, les techniques de soins vibratoires revêtent également un caractère sacré. En établissant un lien entre le son et la spiritualité, Fabien Maman souligne : « *La graine du spirituel se trouve dans le physique. Au cœur des cellules, dans la spirale de l'ADN, où est écrite l'histoire divine. Lorsque la recherche scientifique, la pratique spirituelle et l'expression artistique travaillent de concert, le ciel et la terre résonnent ensemble.* » (Maman, Tama-do).

Dans une perspective holistique, intégrant la science, la spiritualité et l'art pour appréhender la nature humaine et l'univers, émerge la possibilité de déceler des éléments sacrés au niveau le plus fondamental de notre existence physique, y compris à l'échelle moléculaire et génétique. Selon Fabien Maman, la guérison se définit comme « une résonance rétablie entre le corps et la plus haute instance de l'être spirituel. » (Maman, 2011). Cette conception souligne la connexion profonde entre la dimension physique et spirituelle de l'individu, révélant un potentiel sacré inhérent à la structure même de notre être.

Dans les traditions orientales, la thérapie par le son est fréquemment liée à l'équilibrage des chakras, qui représentent des centres énergétiques dans le corps. Chaque chakra est associé à des fréquences spécifiques et l'utilisation d'instruments sonores vise à harmoniser ces centres énergétiques, contribuant ainsi au bien-être spirituel. Des techniques sont étroitement liées à la nature, où des sons comme les chants d'oiseaux, le bruissement des feuilles ou le murmure de l'eau sont considérés comme sacrés. Certains praticiens intègrent ces éléments pour favoriser une connexion spirituelle avec l'environnement naturel, enrichissant ainsi l'expérience thérapeutique.



© iStock

Figure 4
Une séance de méditation sonore.

Dans le contexte des arts sonores et de la thérapie par le son, la commercialisation de la spiritualité résonne également. La popularité croissante de ces pratiques s'inscrit dans la quête contemporaine de bien-être et de sens, tout en étant influencée par la commercialisation de produits et de services liés à la spiritualité. Les médias sociaux jouent un rôle crucial en promouvant des expériences sonores et thérapeutiques, avec des influenceurs partageant leurs expériences et créant des communautés dédiées. Les événements tels que des festivals sonores, des retraites de méditation sonore et des ateliers de thérapie par le son attirent un public à la recherche d'expériences immersives et de guérison spirituelle. Cependant, cette convergence entre le commercial et le spirituel soulève des questions sur l'authenticité des pratiques et sur la manière dont la quête spirituelle peut être influencée par des intérêts financiers.

Dans le panorama contemporain, la commercialisation de la spiritualité s'étend de manière significative aux arts sonores et à la thérapie par le son. Il devient impératif de souligner la nécessité de discernement et de conscience dans la manière dont ces pratiques sont présentées, consommées et intégrées dans la vie moderne. La croissance rapide de ces domaines exige une compréhension approfondie, mettant en avant l'idée selon laquelle l'usage thérapeutique du son requiert une expertise, une formation spécialisée, des recherches approfondies et des expérimentations significatives. Cette rigueur s'avère essentielle pour garantir la qualité et l'efficacité des interventions sonores à des fins thérapeutiques. Parallèlement, la corrélation entre les arts sonores et le sacré reflète un processus d'acculturation, démontrant une acceptation et une ouverture significatives envers les autres religions et pratiques spirituelles. Le son, en tant qu'élément universel et non verbal, transcende les barrières linguistiques et culturelles, offrant ainsi un moyen d'établir des connexions entre différentes expressions spirituelles. L'art agit comme un pont culturel, facilitant la compréhension et l'appréciation mutuelles entre diverses communautés, favorisant ainsi un dialogue interculturel profond et enrichissant. Cette interconnexion entre la spiritualité, les arts sonores et la thérapie par le son témoigne d'une recherche commune de sens, d'unité et de bien-être au sein d'une société de plus en plus complexe. ●

Sources

ELKINGTON David, *The Ancient Language of Sacred Sound: The Acoustic Science of the Divine*, Rochester, Vermont, Inner Traditions, 2021, p. 95.

INAVAT KHAN Hazrat, *Le Mysticisme du Son*, trad. Y. Guillaume, Genève, Servire, 1960, p. 4-10.

MAMAN Fabien, *La Recherche cellulaire sonore, Tama-Do Académie Son, Couleur et Mouvement* [<https://tama-do.com/french/roothtml/cell-research.html#title>], consulté le 12 février 2024.

MAMAN Fabien, *Le Tao du Son. Thérapie sonore pour le XXI^e siècle : [basé sur la recherche révolutionnaire son-cellule documentant l'impact du son acoustique sur la cellule humaine]*, 2^e éd., Paris, G. Trédaniel, 2011, p. 138.

MURRAY SCHAFER Raymond, *Le Paysage sonore : le monde comme musique*, trad. Sylvette Gleize, Paris, Éd. Wildproject, coll. « Collection Domaine sauvage », 2010.

PÉREZ J. E., « La spiritualité dans les collectivités en bonne santé mentale », *Des collectivités en bonne santé mentale : un recueil d'articles*, Institut canadien d'information sur la santé, 2008, p. 29-35.

SCHOPENHAUER Arthur, « La musique », *Le Monde comme volonté et comme représentation*, livre III, § 52, trad. A. Burdeau, revue par R. Roos, Paris, PUF, 1989, p. 335.

« Les représentants de nos délégations, dans nos équipes de France, ne porteront pas le voile lors des Jeux olympiques de 2024. »

Amélie Oudéa-Castera, 24 septembre 2023

Lors d'une intervention sur France 3 le 24 septembre dernier, la ministre des Sports a affirmé que les athlètes françaises ne pourront pas porter le voile lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Si cette annonce s'inscrit dans la filiation d'une nouvelle conception de la laïcité à l'œuvre depuis une vingtaine d'années en France, elle percute les principes de l'olympisme et au-delà le droit international des Droits de l'homme.

Xavier Dupré de Boulois
est professeur
des universités
enseignant-chercheur
en droit public à l'École
de droit de la Sorbonne.

La nouvelle laïcité toujours et encore

Le principe de laïcité tel qu'il a été établi par la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État implique le respect de toutes les croyances, l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion et la neutralité de l'État. Il impose notamment la prohibition pour les agents des collectivités publiques du port de signes et vêtements manifestant leur appartenance religieuse. Les crispations autour du port du voile à partir de la fin des années 1980 ont suscité l'émergence d'une nouvelle conception de la laïcité caractérisée par une extension du champ de cette interdiction dans deux directions. En premier lieu, elle a été étendue à des personnes qui n'ont pas le statut d'agents du service public, à savoir les usagers de ce service et les simples salariés. La loi du 15 mars 2004 a interdit le port de signes ostentatoires par les élèves des établissements publics d'enseignement primaire et secondaire. De même, la loi El Khomri du 8 août 2016 a autorisé les employeurs à introduire des clauses de neutralité au sein des règlements intérieurs de leurs entreprises qui permettent, dans certaines circonstances, de restreindre la manifestation des convictions des salariés (art. L. 1321-2-1 Code du travail). Dans un registre un peu différent, la loi du 11 octobre 2020 dite « anti-burqa » a interdit le port de tenues destinées à dissimuler le visage dans l'espace public. En second lieu, la neutralité des agents publics s'est étendue à travers une conception assouplie de cette qualité : elle s'impose par exemple à l'étudiant stagiaire au sein d'un service public, à l'agent d'une collectivité publique dont l'activité se déroule à domicile et plus généralement à toute personne participant à l'exécution d'un service public. Et le législateur n'est pas rassasié puisqu'on ne compte plus les propositions de loi visant à étendre encore l'empire de la laïcité et



© iStock

de la neutralité, qui aux étudiants de l'enseignement supérieur, qui aux accompagnatrices de sortie scolaire.

Le football français au diapason

Le sport n'a pas échappé à cette nouvelle laïcité. Le sujet a été récemment mis à l'agenda par un contentieux relatif aux statuts de la Fédération française de football (FFF). Depuis 2016, ces statuts qui s'appliquent aux 2,2 millions de licenciés de la FFF interdisent le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse à l'occasion de toute compétition ou manifestation organisée sur le territoire français. Le Conseil d'État a écarté le recours engagé par plusieurs associations contre cette disposition (29 juin 2023). Il a estimé que la Fédération pouvait interdire le port d'un signe religieux ostensible pendant les matchs de football pour assurer leur bon déroulement en prévenant notamment tout affrontement ou confrontation sans lien avec le sport. Le juge administratif s'est montré peu sourcilieux dans l'appréciation des risques allégués par la FFF et donc de la nécessité de cette prohibition. En effet, la FFF s'est montrée incapable de fournir, au cours de l'instance, ne serait-ce qu'un exemple de troubles entraînés par le port du voile lors d'un match de football féminin. Par ailleurs, le Conseil d'État a jugé dans cette même affaire que de manière générale, les personnes sélectionnées dans les équipes de France, quelle que soit la fédération concernée, participent à l'exécution d'un service public et sont soumises à ce titre au principe de neutralité du service public. C'est sur cette dernière affirmation qu'a rebondi Amélie Oudéa-Castera pour annoncer que les athlètes françaises ne pourraient pas porter le voile lors de la compétition olympique.

L'objection olympique

Les autorités du sport français ont pensé trouver dans la Charte olympique une justification de la prohibition du port du voile par

“
Les crispations
autour du port
du voile à partir
de la fin des
années 1980
ont suscité
l'émergence
d'une nouvelle
conception
de la laïcité.
”



“
**La FFF s’est
 montrée incapable
 de fournir au cours
 de l’instance,
 ne serait-ce
 qu’un exemple de
 troubles entraînés
 par le port du voile
 lors d’un match de
 football féminin.**”

les athlètes françaises. Sa règle 50 précise en effet qu’« aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n’est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique ». Cette règle fut introduite dans la Charte afin d’empêcher les démonstrations du type de celle des athlètes afro-américains Tommie Smith et John Carlos à l’occasion des JO de Mexico. Toutefois, le Comité international olympique (CIO) n’a jamais interprété cette règle 50 comme s’opposant au port d’un voile lors d’une épreuve olympique. Et la participation d’athlètes voilées s’est généralisée à partir des jeux d’Atlanta en 1996. Mieux même, il semble à l’inverse qu’une telle prohibition irait à l’encontre des principes de la Charte olympique. Au nombre de ces principes fondamentaux figure la jouissance des droits et libertés reconnus dans la Charte olympique « sans discrimination d’aucune sorte, notamment en raison de la race, la couleur, le sexe, l’orientation sexuelle, la langue, la religion ». En conséquence, le CIO et le Comité olympique français (CNOSF) sont invités à s’opposer à toute forme de discrimination affectant le mouvement olympique (règle 27). La ville de Paris et le Comité d’organisation des jeux olympiques et paralympiques (COJOP) se sont au surplus engagés à interdire toute forme de discrimination dans leurs activités liées à l’organisation des Jeux par le contrat de ville de la XXIII^e olympiade. Il n’est guère d’effort à faire pour constater que du point de vue olympique, la prohibition du port du voile emporte une discrimination en raison de la religion. Cette interprétation s’impose dès lors qu’en la matière, le Mouvement olympique met ses pas dans ceux des instances des Nations-Unies. En réaction aux propos de la ministre des Sports française, la porte-parole du Haut-Commissariat aux Droits de l’homme, Marta Hurtado, a estimé que personne ne devrait imposer à une femme ce qu’elle doit porter ou non et que les normes internationales relatives aux Droits de l’homme ne tolèrent les restrictions à l’expression des religions comme le choix de vêtements que dans des circonstances très spécifiques. En ce sens, la France a déjà été exposée à plusieurs reprises aux foudres du Comité des Droits de l’homme des Nations-Unies qui a successivement stigmatisé les discriminations pour motif religieux procédant de la loi de 2004 sur les signes religieux en milieu scolaire et de la loi anti-burqa de 2010.

Au total, il existe donc une contradiction entre le point de vue de l’État français et la perspective internationale. Cette dernière infirme la prétention du pays de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen à incarner l’universalisme des droits humains. Cette contradiction n’a pas de solution évidente puisque chacun des systèmes juridiques impliqués aspire à l’autonomie et donc à s’imposer. D’un côté, les normes sportives internationales, et notamment la Charte olympique, ne sont pas invocables devant les juridictions françaises. De l’autre, le Tribunal arbitral du sport, compétent pour connaître des litiges entre athlètes et comités olympiques nationaux durant les Jeux olympiques, a en charge de veiller au respect par les États des textes de l’olympisme. Nul doute qu’une action engagée par une athlète française qui aspirerait à concourir voilée lors des JO susciterait un véritable imbroglio juridique. ●

Les éditeurs invités



Florian Michel

est professeur d'histoire contemporaine à l'École d'histoire de la Sorbonne ; il est rattaché à l'Institut Pierre-Renouvin et à l'UMR-SIRICE (Sorbonne Identités Relations Internationales et Civilisations de l'Europe). Spécialiste d'histoire religieuse, culturelle et des relations internationales, il a publié notamment *Diplomatie et religion. Au cœur de l'action culturelle de la France au XX^e siècle* (2016, Presses de la Sorbonne), *Étienne Gilson. Une biographie intellectuelle et politique* (2018, Vrin), *À la droite du Père. Les catholiques et les droites de 1945 à nos jours* (Seuil, 2022).



Philippe Büttgen

est professeur de philosophie des religions à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directeur du Centre de philosophie contemporaine de la Sorbonne (Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, CNRS/Paris 1). Il a récemment publié : *Que m'est-il permis d'affirmer ? Philosophie des confessions*, Paris, Le Cerf, 2024 ; *Foucault, les Pères, le Sexe. Autour des aveux de la chair*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021 [en coll.] ; *Théologie politique et sciences sociales. Autour d'Erik Peterson* [en coll.], Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2019.

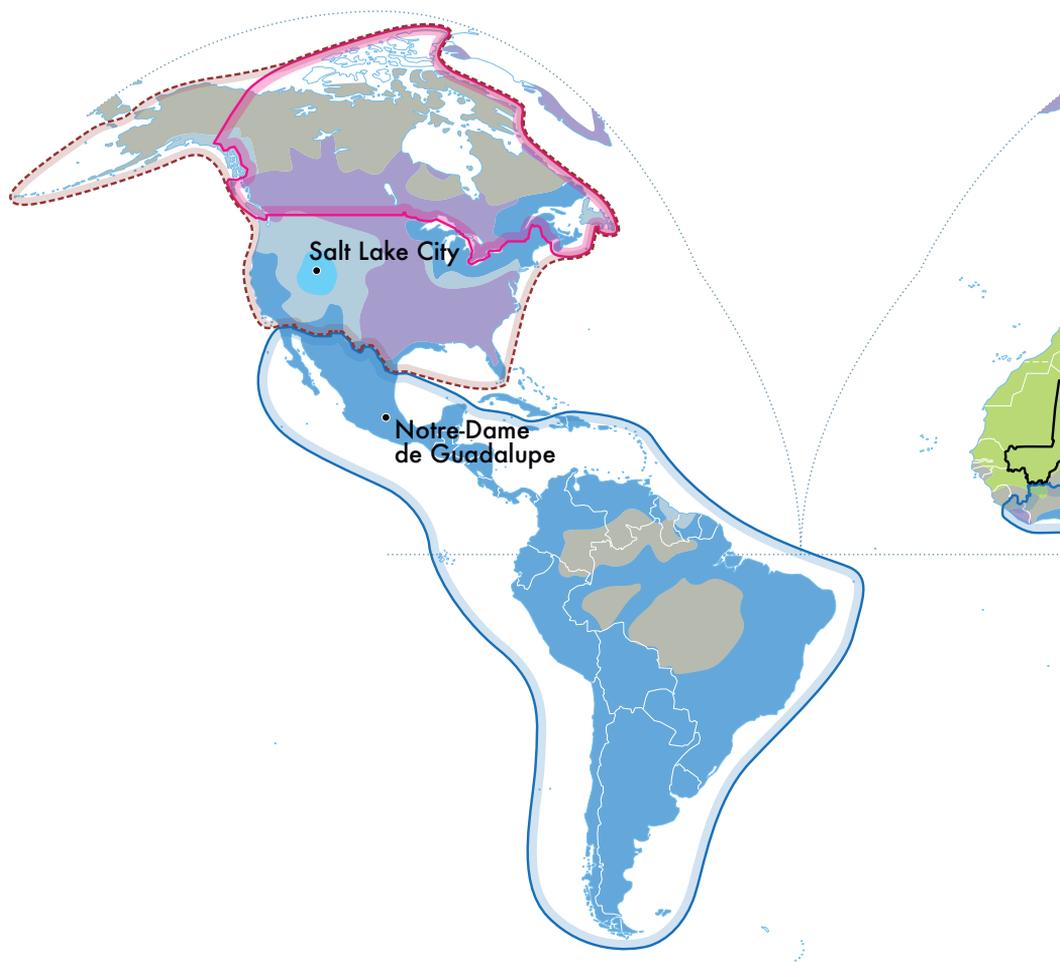


Xavier Dupré de Boulois

est professeur de droit public à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne depuis 2014. Il est l'auteur et le co-auteur de plusieurs ouvrages d'enseignement sur les droits fondamentaux (*Droit des libertés fondamentales*, PUF, Thémis, 4^e éd., 2024 ; *Grands arrêts du droit des libertés fondamentales*, Dalloz, 4^e éd., 2023) et co-directeur de la *Revue des droits et libertés fondamentaux* (<https://revuedlf.com>).

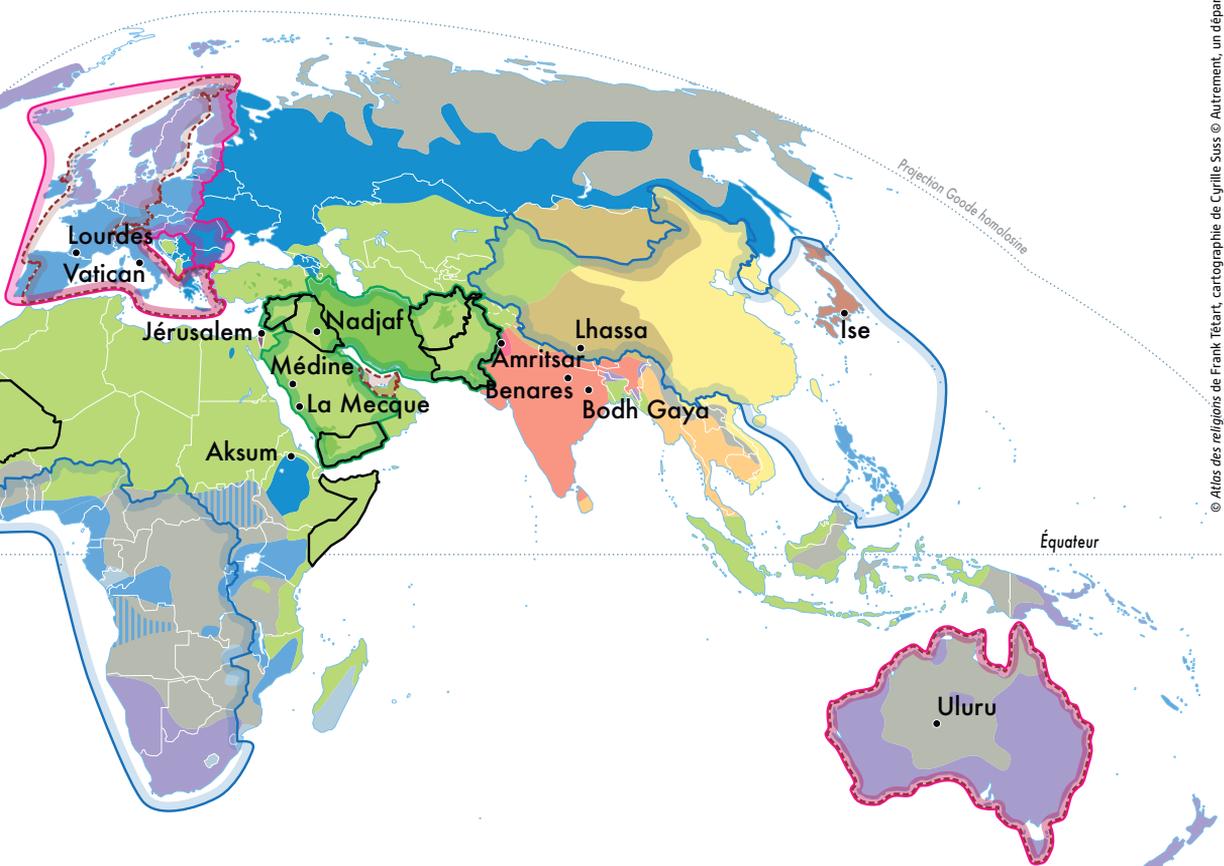


LA RÉPARTITION DES RELIGIONS DANS LE MONDE



Dynamiques religieuses

- Processus de sécularisation
- Influence croissante des Églises évangéliques
- Présence d'un mouvement djihadiste
- Forte opposition entre Chiïtes et Sunnites
- Introduction de nouvelles religions par les migrations



CHRISTIANISME

- Catholicisme
- Églises orthodoxes
- Protestantisme
- Mormons
- Autres

ISLAM

- Sunnisme
 - Chiïsme
- Principales villes
saintes ou
sites religieux

BOUDDHISME

- Bouddhisme mahayana, confucianisme, taoïsme
- Bouddhisme theravada
- Lamaïsme

AUTRES MOUVEMENTS RELIGIEUX

- Judaïsme
- Hindouïsme
- Sikhisme
- Shintoïsme
- Animisme

Sources : Pew Research Center's Religion & Public Life Project (www.pewforum.org) ; « Les dieux sont de retour », Courrier international, n° 1169, 2013 ; M. Foucher, « Les nouveaux (dés)équilibres mondiaux », La Documentation photographique, n° 8072, 2009 ; L'Atlas National Geographic, 2007 ; Diercke Weltatlas, Westermann, 1988.



En images



L'esthétique, une expérience collective et partagée

La conférence internationale
Share/Partager. Everyday Aesthetics & Collective Gestures
s'est déroulée du 25 au 27 janvier 2023 à
Paris 1 Panthéon-Sorbonne entre le centre Panthéon,
la Sorbonne Art Gallery, l'amphithéâtre
et la galerie Michel-Journiac de l'École
des Arts de la Sorbonne.





obtenue par l'université dans le cadre de son appel à projets politiques scientifiques, la manifestation rassemblait un large consortium international composé d'universitaires, d'artistes et de commissaires d'art autour d'un comité scientifique et d'un comité d'organisation dirigés par Barbara Formis, maîtresse de conférences en esthétique et philosophie de l'art et membre de l'Institut ACTE (UR 7539) de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Les trois journées d'études ont été alimentées par trois exposés introductifs, quatre tables rondes, cinq panels thématiques, quatre performances artistiques, une exposition et un entretien avec le philosophe Jacques Rancière.

La beauté dans l'ordinaire

L'*Everyday Aesthetics* ou « esthétique du quotidien » est un courant philosophique récent découlant de l'esthétique philosophique qui, en tant que discipline, est définie comme la science de la connaissance sensorielle. L'esthétique du quotidien, ou de l'ordinaire, amène à voir et à penser l'esthétique ailleurs que dans les limites du monde de la création et de la





production artistique. Elle considère la vie ordinaire et les gestes quotidiens comme une source d'étonnement et d'émerveillement potentielle, mais aussi comme une invitation à la réflexion culturelle, éthique et politique. Pour Barbara Formis, ce courant remet en question les frontières traditionnelles qui confinent l'esthétique au domaine de l'art : « *L'Everyday Aesthetics fournit un cadre philosophique précieux pour la recherche en nous incitant à explorer les aspects esthétiques de notre vie quotidienne et à prêter attention à la nature relationnelle et collective des expériences esthétiques. C'est un cadre qui nous encourage à dépasser les dualismes rigides de notre pensée, tels que passivité-activité ; perception-expression ; corps-esprit ; ●●●*

“
L'esthétique du quotidien, ou de l'ordinaire, amène à voir et à penser l'esthétique ailleurs que dans les limites du monde de la création et de la production artistique.
 ”

“

L'esthétique est ancrée dans les situations, les affects et les pratiques humaines, remodelant constamment nos formes de vie.

”

individu-environnement ; fonction-forme ; art-non-art ; général-particulier ; quantité-qualité ; réel-virtuel ; technologie-biologie ; consommation-durabilité. Les conséquences de la dissolution de ces dichotomies ne sont pas seulement esthétiques et culturelles, mais aussi politiques, écologiques et cognitives. »

En articulant le thème de cette conférence autour des notions du partage et du geste, le comité scientifique a souhaité développer une réflexion sur l'esthétique en tant qu'expérience sociale, collective et partagée. Les diverses contributions ont permis d'explorer la manière dont les pratiques esthétiques sont organisées et transformées lorsqu'elles cherchent à s'éloigner du monde de l'art pour s'immerger dans les formes de la vie en société. Il s'agissait notamment d'étudier la coopérativité, la participation, la collectivité et les aspects politiques de la pratique artistique et de l'esthétique, notamment celle de l'art participatif : « *Un art participatif et social en relation avec les questions de racisme, d'inégalité entre les sexes, d'esthétique environnementale, d'attention immersive, multisensorielle, imaginative et affective, de cocréation et d'engagement* » a précisé Barbara Formis en introduction de la conférence. ●●●









Entre événement scientifique et performances artistiques

Le thème de la conférence a été traité et décliné dans le cadre de trois exposés présentés par Sandra Laugier (Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ERC Demoseries) sur la démocratisation de la culture, Nicola Perullo (Università degli Studi di Scienze Gastronomiche di Pollenzo) sur la pensée artisanale et l'esthétique du futur, et Yuriko Saito (Rhode Island School of Design) sur la pratique du soin et du partage dans le monde. Dans un format différent, un dialogue a été organisé entre les participants et Jacques Rancière (université Paris 8) autour de son approche singulière de l'esthétique vue comme une problématique commune à l'art et à la politique.

Les trois jours de conférences ont été ponctués de performances artistiques : *Spin River* de Sarah Roshem ; *Diorama* de Pascale Weber ; *Oreille à bonheur* de Simona Polvani qui ont été présentées à Sorbonne Art Gallery et *Rôle de Danse* de Xavier Boissarie (collective Orbe) organisée dans le cadre de la clôture de l'exposition « *Share/Partager* » à la galerie Michel-Journiac. Chacune de ces performances illustre, à sa manière, une pratique et une approche participative de l'art. Une expérience sensible qui s'inscrit dans l'espace social, le partage et le geste collectif en permettant de comprendre l'apport cognitif et culturel de la recherche en art. ●

Texte : Patrice MYOTTE-DUQUET

Photos : Pascal LEVY

Pour aller plus loin

Toutes les sessions de la conférence ont fait l'objet d'une captation vidéo ; celles-ci sont visibles sur le site internet de la manifestation :





CENTRE LA CHAPELLE, LE CAMPUS DE DEMAIN

Entretien avec Florence Deprest,
professeure de géographie à Paris 1 Panthéon-Sorbonne
et vice-présidente chargée du Campus Condorcet

Quand et comment est né le projet du campus La Chapelle ?

Le projet d'un centre de l'université à la porte de La Chapelle pour y installer nos étudiants de licence remonte à la fin des années 2000. Il a vu le jour en même temps que celui d'un campus de recherche en sciences humaines et sociales (SHS) à Aubervilliers. C'est de la convergence des besoins exprimés par plusieurs grands établissements franciliens spécialisés dans les SHS, pour répondre aux défis pédagogiques, scientifiques et numériques du XXI^e siècle, qu'est né le Campus Condorcet en 2009. De son côté, la Ville de Paris a manifesté dès 2012 sa volonté de participer à ce vaste projet, en acquérant et mettant à disposition des terrains de l'ancienne gare Dubois dans le 18^e arrondissement. Fin 2014, l'établissement public de coopération scientifique (EPCS) Campus Condorcet¹ a été désigné comme maître d'ouvrage et a initié les études pour recueillir les besoins des usagers du futur centre La Chapelle. C'est sur cette base que le concours d'architecture a été lancé en 2016². La proposition des architectes Françoise Mauffret et Jean Guervilly a été lauréate et leur agence a livré fin 2018 l'avant-projet détaillé (APD), étape nécessaire pour la demande de permis de construire.

Un campus tel que celui-ci peut-il, selon vous, être perçu comme un campus d'avenir ?

Un bâtiment de cette qualité architecturale est construit pour traverser plusieurs décennies. Il est «durable» à la fois en termes de robustesse, de consommation énergétique et d'adaptabilité. Cette exigence a continuellement guidé les choix des équipes de la maîtrise d'œuvre, de l'EPCS et de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ce campus ouvrira à la rentrée universitaire de septembre 2025, et plusieurs fonctionnalités ont été dimensionnées pour répondre au manque d'espace dont souffre notre établissement depuis plusieurs années. Répondre aux besoins actuels tout en garantissant un potentiel d'évolution pour les décennies à venir est un exercice difficile.

¹ Le Campus Condorcet a été d'abord créé sous la forme d'une fondation puis transformé en Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) en 2012.

² Le Programme Général Fonctionnel (PGF) a été publié en 2016. Jean-Marc Bonnisseau, professeur à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et président de l'Établissement Public Campus Condorcet de 2016 à 2019, a supervisé ce concours pour la maîtrise d'œuvre.



La qualité d'usage des bâtiments est aujourd'hui une question essentielle dans la conception des ERP. Si des salles de cours standardisées restent nécessaires dans un bâtiment destiné au premier cycle d'enseignement supérieur, il faut aussi offrir à toutes et tous des espaces pour travailler ou se détendre seul, pour collaborer en binôme ou en petit groupe, en présentiel ou en distanciel.

L'innovation de ce site tient également au fait que le Crous et la Maison étudiante de la Ville de Paris ont des locaux intégrés dans le bâtiment. Nous travaillons d'ores et déjà à renforcer nos partenariats et à imaginer des actions communes qui profiteront à tous.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur les liens de ce futur campus avec le territoire ?

Le site de la porte de La Chapelle est lié au projet du Campus Condorcet qui, dès l'origine, a été conçu comme un campus en Sciences humaines et sociales, ouvert sur la ville. Sa configuration a été pensée pour que la Maison de la Vie étudiante de la Ville de Paris, la bibliothèque universitaire de premier cycle et un amphithéâtre de 300 places équipé pour des événements culturels restent toujours accessibles hors des périodes d'ouverture dédiées aux enseignements. L'amphithéâtre 300 offrira ainsi un espace supplémentaire pour développer les actions de notre université en matière de médiation scientifique vers des publics non académiques, en complémentarité avec le site d'Aubervilliers. Ces différentes fonctionnalités en feront donc un bâtiment universitaire inscrit dans l'animation de la vie urbaine au nord de la métropole parisienne et dans la dynamique du Grand Paris.

Par ailleurs, cette localisation dans un territoire en pleine mutation socio-économique, marqué à la fois par le développement de l'économie sociale et solidaire et des industries culturelles, est une réelle opportunité pour construire de nouveaux partenariats qui bénéficieront à l'ensemble de notre établissement. C'est tout ce potentiel d'interactions nouvelles qui en fait aussi, à mes yeux, un campus d'avenir. 🟡



POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez l'entretien complet sur 1257.pantheonsorbonne.fr



UNE PETITE MUSIQUE VIEILLE DE 12 000 ANS

Une équipe d'archéologues, d'archéozoologues et d'ethnomusicologues dirigée par Laurent Davin, préhistorien à l'UMR TEMPS, a découvert les premiers instruments sonores préhistoriques du Proche-Orient.



Laurent Davin a effectué son doctorat à Paris 1 Panthéon-Sorbonne où il a soutenu sa thèse en 2019 sous la direction de Boris Valentin. Axées sur l'étude des ornements de la période épipaléolithique, ses recherches l'ont amené à fouiller le site archéologique de Eynan-Mallaha au nord d'Israël. Celui-ci présente les ruines d'un hameau où ont été identifiées les premières habitations des communautés natoufiennes, populations de chasseurs-cueilleurs qui occupaient le Proche-Orient à la toute fin du Paléolithique, entre 13 000 et 10 000 avant notre ère. Sept instruments sonores ont été découverts sur les sols des habitations et dans leurs environs. Ils prennent la forme de petites flûtes en os de poules d'eau perforés.

Entre observations et expérimentations

C'est en examinant une collection d'os d'oiseaux prélevés sur ce site que Laurent Davin a remarqué sur certains d'entre eux de minuscules perforations présentes à intervalles réguliers. Il a alors l'intuition que ces trous ont été faits par des humains et que ces banals petits os sont en fait des instruments sonores. Pour tenter de le démontrer, il va constituer une équipe scientifique pour analyser ces instruments et étudier la manière dont ils auraient pu être fabriqués. Bien entendu, lorsqu'on découvre ce que l'on pense être un instrument de musique à vent préhistorique, on n'a qu'une envie : souffler dedans... Mais ce n'est évidemment pas possible. Alors, afin de ne pas abîmer les précieuses découvertes, les chercheurs ont décidé de reproduire une flûte à l'identique, à la manière des hommes préhistoriques. Armés d'un silex taillé, ils ont donc fabriqué des répliques expérimentales à partir d'os de canard colvert, espèce qui s'apparente le plus aux poules d'eau utilisées par les Natoufiens.

« SEPT INSTRUMENTS SONORES ONT ÉTÉ DÉCOUVERTS SUR LES SOLS DES HABITATIONS ET DANS LEURS ENVIRONS. »



Planche générale des flûtes de Eynan-Mallaha.

© Laurent Davin



Réplique expérimentale d'une flûte de Eynan-Mallaha.

Ces expérimentations ont permis d'une part de reproduire la technique de fabrication des instruments, de confirmer l'hypothèse que les perforations sont bien d'origine humaine, et d'autre part de restituer leur son qui a été ensuite comparé aux cris des 60 espèces d'oiseaux identifiées sur le site de Eynan-Mallaha. Les analyses expérimentales et acoustiques effectuées ont permis de mettre en évidence que ces instruments préhistoriques avaient été fabriqués pour imiter le chant de rapaces (l'épervier d'Europe et le faucon crécerelle). Les Natoufiens accordaient aux rapaces une place symbolique privilégiée, comme en attestent les nombreuses parures composées de serres retrouvées sur le site. Les chercheurs font donc l'hypothèse que ces instruments ont pu être utilisés pour la chasse des faucons, pour la chasse avec les faucons (fauconnerie) ou alors pour la musique.

La découverte de ces petites flûtes est une avancée scientifique majeure, car aucun instrument sonore n'avait à ce jour été clairement identifié dans toute la Préhistoire du Proche-Orient. De plus, les répliques expérimentales fabriquées par les chercheurs permettent d'écouter aujourd'hui, les sons que produisaient les derniers chasseurs-cueilleurs du Levant il y a plus de 12 000 ans. ●

Patrice MYOTTE-DUQUET



**LES ANALYSES
EXPÉRIMENTALES
ET ACOUSTIQUES
EFFECTUÉES
ONT PERMIS
DE METTRE EN
ÉVIDENCE QUE
CES INSTRUMENTS
PRÉHISTORIQUES
AVAIENT ÉTÉ
FABRIQUÉS POUR
IMITER LE CHANT
DE RAPACES.**



« Bone aerophones from Eynan-Mallaha (Israel) indicate imitation of raptor calls by the last hunter-gatherers in the Levant » - Laurent Davin (UMR 8068 TEMPS), José-Miguel Tejero, Tal Simmons, Dana Shaham, Aurélia Borvon (UMR 7041 ArScan), Olivier Tourny, Anne Bridault (UMR 7041 ArScan), Rivka Rabinovich, Marion Sindel, Hamudi Khalailiy et François Valla (UMR 8068 TEMPS) - *Nature Scientific Reports*, jeudi 8 Juin 2023.

TROIS THÈSES EN DROIT ET SCIENCE POLITIQUE PRIMÉES PAR LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITÉS DE PARIS

Chaque année, la Chancellerie des universités de Paris décerne des prix solennels de thèse, toutes disciplines confondues. Jean-Baptiste Guyonnet, Paul Grassin et Liane Huttner sont les lauréats 2023 de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



Depuis plus de 30 ans, la Chancellerie des universités de Paris récompense des jeunes docteurs franciliens pour l'excellence de leur recherche dans des champs disciplinaires aussi variés que le droit, la science politique, la médecine, la pharmacie, les sciences économiques et la gestion, les lettres et les sciences. La Chancellerie décerne chaque année des prix solennels, allant de 1 500 à 10 000 €, récompensant les thèses de doctorat soutenues au cours de l'année civile précédant l'année d'attribution. Au-delà des lauréats, ces prix viennent récompenser les écoles doctorales, les unités de recherche et les directeurs et directrices de thèse qui les encadrent et accompagnent. En 2023, trois docteurs de Paris 1 Panthéon-Sorbonne ont été honorés pour leur thèse en droit public, droit privé et science politique.

JEAN-BAPTISTE GUYONNET

Lauréat du prix en droit « toutes spécialités » pour sa thèse « Les réitérations de norme. Essai de conceptualisation à partir du contentieux administratif français », soutenue le 14 décembre 2022 à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sous la direction d'Agnès Roblot-Troizier dans le cadre de l'École doctorale de droit de la Sorbonne (ED 565) et l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISPJS – UMR 8103).

RÉSUMÉ DE LA THÈSE

Le droit est constitué de nombreux énoncés et dispositions qui se contentent de reprendre à l'identique un énoncé ou un contenu préexistant. Pourtant, ce phénomène est relativement ignoré par la science du droit. En droit administratif en particulier, l'acte administratif se présente couramment comme celui qui « modifie l'ordonnancement juridique », « crée des droits et obligations », ajoute au droit, autant de terminologies qui empêchent de penser conceptuellement ces énoncés qui reprennent à l'identique un autre contenu. Or, le juge administratif est régulièrement confronté à ces actes qui « se bornent à réitérer », « à reprendre à l'identique » ou encore à « reproduire » des dispositions préexistantes, telles les décisions confirmatives, les circulaires se bornant à rappeler un texte de loi ou encore certains actes d'application. Les énoncés réitératifs jouent un rôle prépondérant dans les systèmes juridiques et ne sauraient se réduire à de simples descriptions du droit. Les réitérations de norme sont elles-mêmes des normes juridiques spécifiques dont l'objet est de rappeler, confirmer, prolonger ou spécifier une norme préexistante. En raison de ces fonctions particulières et de ce lien avec la norme qu'elles réitèrent, les réitérations sont dotées d'un statut contentieux spécifique. Surtout, au-delà du contentieux, les réitérations de norme permettent à l'administration de justifier



J'AI BIEN ENTENDU ÉTÉ HONORÉ DE VOIR MON TRAVAIL RÉCOMPENSÉ ET RAVI DE RECEVOIR CE PRIX QUI, APRÈS DEUX ANS SANS REVENUS POUR FINIR MA THÈSE, VIENT INCONTESTABLEMENT METTRE DU BEURRE DANS LES ÉPINARDS. À L'HEURE OÙ L'ON DEMANDE AUX CHERCHEUSES ET AUX CHERCHEURS DE POUVOIR ANNONCER EN AMONT CE QUE NOS TRAVAUX APPORTERONT EN AVAL DU TERRAIN ET AUX DOCTORANT(E)S DE BOUCLER ENQUÊTE, ANALYSE ET RÉDACTION DE LEUR MANUSCRIT EN UN TEMPS RECORD DE TROIS ANS, JE VOUDRAIS RAPPELER QUE MON TRAVAIL N'AURAIT PAS ÉTÉ POSSIBLE SANS LA CONFIANCE RÉPÉTÉE DE MA DIRECTRICE ET DE MON ÉCOLE DOCTORALE. CE PRIX VIENT DONC ET À MES YEUX, CONFIRMER QUE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES PREND DU TEMPS, QU'ELLE REPOSE SUR DES ENQUÊTES FAITES D'IMPRÉVUS. »

PAUL GRASSIN

Lauréat du prix en science politique pour sa thèse « Des ordres négociés : légitimation du travail de police et formation quotidienne de l'État dans un quartier populaire du Malawi », soutenue le 5 septembre 2022 à Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la direction de Johanna Siméant-Germanos, dans le cadre de l'École doctorale de science politique (ED 119) et du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP - UMR 8209).

RÉSUMÉ DE LA THÈSE

Cette thèse montre que la formation de l'État dans un territoire donné tient en grande partie aux positions sociales de ses agent(e)s et aux conditions pratiques de leur cohabitation avec les différents groupes sociaux et autorités politiques qui l'habitent. Elle se base sur l'ethnographie symétrique des rapports quotidiens entre fonctionnaires de police, individus engagés dans des organisations de police communautaire et habitantes et habitants du quartier populaire le plus ancien et densément peuplé de la capitale économique du Malawi. L'analyse interroge les effets sur les rapports de pouvoir qui structurent l'arène policière locale d'une réforme de l'action policière fondée sur la doctrine participative du *community policing*. Le propos s'attache à étudier les contributions de l'action policière à la fabrique des ordres public, social et politique dans le quartier. Il combine ainsi un regard sensible à l'analyse des pratiques et une attention à la production des hiérarchies sociales, de genre, de classe et d'âge. Menée entre 2015 et 2019 pour un total de vingt mois, l'ethnographie se double d'un travail d'archives qui permet de restituer l'histoire sociale de la rencontre entre institution policière et habitantes et habitants du quartier, de rendre compte des conditions d'émergence d'une pluralité d'organisations non étatiques investies dans la production de sécurité, et d'appréhender l'historicité des ordres étudiés. Naviguant à l'interface entre le policier et le civil, cette thèse contribue à la réflexion sur ce qui se joue à la frontière entre travail de police, vigilantisme et participations à l'ordre, sans perdre de vue les rapports ordinaires à l'action policière des gouverné(e)s. Elle se penche tout particulièrement sur les jeux de négociation au cœur du travail de police, conçus comme autant de révélateurs des processus de légitimation de l'ordre et, en creux, de la position de l'État dans le quartier. ●



Remise des prix au grand amphithéâtre de la Sorbonne.

RÉSUMÉ DE LA THÈSE

Les décisions prises par les personnes humaines sont aujourd'hui largement envahies par des outils automatisés d'aide ou de prise de décision. Que ce soit le célèbre algorithme Parcoursup, les outils d'aide à la prescription de médicaments, les logiciels de prédiction de la récidive ou la sanction automatique des salariés d'Uber, tous ces objets techniques modifient notre volonté et notre liberté.

Pourtant, depuis 1978, le droit français s'était saisi des enjeux de l'influence des machines sur les décisions humaines. La Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 établissait la nécessité de conserver le caractère humain de la décision, sans laisser la technique s'en emparer. Adapté en droit européen en 1995 et en 2016 dans le Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), ce principe est aujourd'hui devenu central en droit du numérique : la personne humaine doit être au cœur de la technique, la technique doit être au service de la personne humaine.

Le paradoxe est donc le suivant : il existe en droit français et européen un important principe de protection de la décision humaine, mais les outils d'intelligence artificielle et d'automatisation des décisions ne cessent de croître. Comment comprendre ce paradoxe ? Comment renforcer l'effectivité de la protection de la décision humaine ? Ma thèse s'évertue à répondre à ces questions, en renforçant l'interprétation des règles juridiques pour la protection de la liberté de prendre des décisions. ●

LIANE HUTTNER

Lauréate du 2^e prix André-Isoré en droit privé pour sa thèse « La décision de l'algorithme : étude de droit privé sur les relations entre l'humain et la machine », soutenue le 23 novembre 2022 à Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la direction de Judith Rochfeld dans le cadre de l'École doctorale de droit de la Sorbonne (ED 565) et l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISPJS – UMR 8103).



J'AI ÉTÉ HEUREUSE DE RECEVOIR LE PRIX DE LA CHANCELLERIE. LE DROIT DU NUMÉRIQUE EST UNE DISCIPLINE RELATIVEMENT JEUNE À L'UNIVERSITÉ ET J'ESPÈRE QUE CE PRIX CONTRIBUERA À LE FAIRE GRANDIR. LA CÉRÉMONIE EST ÉMOUVANTE, CAR ELLE RÉUNIT DES DOCTEURS ET DOCTEURS DE TOUTES LES DISCIPLINES, CE QUI PERMET DE CÉLÉBRER LA DIVERSITÉ ET L'OUVERTURE DANS LA RECHERCHE. »

L'entretien

Frédéric Régent : *Libres de couleur,* l'angle mort de l'histoire de l'esclavage

Dans une enquête inédite publiée aux éditions Tallandier, Frédéric Régent, spécialiste de l'histoire de l'esclavage et maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, analyse la condition des esclaves affranchis et de leurs descendants au sein des sociétés coloniales européennes.





Frédéric Régent, université populaire du CM98, février 2024.

#1257 : Quelle était votre intention derrière l'écriture de ce livre ?

Frédéric Régent : *Libres de couleur* est à la fois une étude sur l'histoire de l'esclavage et une tentative de compréhension de la population des libres de couleur, esclaves affranchis et non blancs de peau. Assez méconnu, ce groupe représentait, à la veille de l'abolition de l'esclavage en 1848, 30 % de la population des colonies françaises. Cet ouvrage est là pour mettre en avant

cette catégorie de personnes situées dans un entre-deux : elles n'étaient plus esclaves, mais elles ne disposaient pas non plus des mêmes droits que les libres réputés blancs. Dans cet ouvrage, je tente d'étudier les mécanismes de ségrégation de l'époque coloniale et leur influence sur le racisme contemporain. Je me suis vraiment intéressé à cette question de la couleur [de peau, *ndlr*] et de sa gestion, mais aussi aux mobilités qui existent au sein même des catégories de couleur que les Européens ont pu mettre en place.



Les libres de couleur avaient cette position double, étant à la fois propriétaires d'esclaves, mais également individus participant aux processus abolitionnistes.

Néanmoins, compte tenu du préjugé de couleur et de la ségrégation juridique dont ils étaient victimes, nombre d'entre eux se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient pas profiter de leur liberté tant que l'esclavage existait.



#1257 : Pouvez-vous nous parler de votre travail de recherche pour l'élaboration de cet ouvrage ?

Frédéric Régent : J'avais précédemment publié plusieurs travaux sur les colonies françaises et je voulais établir une comparaison entre les libres de couleur des différentes colonies européennes entre le XIV^e et le XIX^e siècle. Ce travail n'avait jamais été réalisé auparavant dans le cadre d'une synthèse.

J'ai voulu, pour bien comprendre ce dont je parlais, commencer mes recherches

à partir de la situation en Espagne et au Portugal au XIV^e siècle. Il s'agit de la période historique où sont arrivés les premiers esclaves africains.

Par la suite, j'ai étudié et comparé les travaux de mes collègues portant sur différentes colonies européennes (espagnoles, portugaises, britanniques, hollandaises, danoises) et j'ai déterminé ceux ayant une approche du sujet similaire à la mienne. À partir d'archives, j'ai principalement axé mon travail de recherche autour de sources historiques primaires et manuscrites. Au total, ce travail a représenté deux ans de recherche, en parallèle de mes activités d'enseignement.

#1257 : Affranchis mais ségrégués, instigateurs de soulèvements d'esclaves autant que force répressive : les « libres de couleur » constituent une population à part au sein de la société coloniale occidentale. Sont-ils une figure ambivalente de l'Histoire ?

Frédéric Régent : Ces personnes étaient esclaves et sont devenues libres, puis, pour une partie d'entre elles, propriétaires d'esclaves à leur tour. En effet, la loi d'indemnisation des colons de 1849 décréait, entre autres, le versement d'une indemnité aux propriétaires d'esclaves. Une thèse récente¹ a montré que 30 % de ces indemnitaires étaient des libres de couleur.

Les libres de couleur avaient cette position double, étant à la fois propriétaires

¹ BALGUY Jessica, *Indemniser l'esclavage en 1848 ?*

L'heure des comptes pour les propriétaires d'esclaves de couleur de la Martinique, thèse d'histoire sous la direction de Myriam Cottias, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 2023.

d'esclaves, mais également individus participant aux processus abolitionnistes. Néanmoins, compte tenu du préjugé de couleur et de la ségrégation juridique dont ils étaient victimes, nombre d'entre eux se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient pas profiter de leur liberté tant que l'esclavage existait.

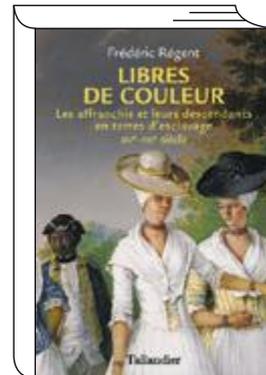
#1257 : Vous écrivez :
«L'affranchissement n'est pas l'antichambre de l'abolition de l'esclavage. Bien au contraire.» (p. 385). En quoi ce constat s'applique-t-il aux libres de couleur ?

Frédéric Régent : Le nombre d'esclavagistes blancs étant proportionnellement relativement faible dans les sociétés coloniales occidentales, les populations blanches avaient besoin d'auxiliaires pour pouvoir dominer les populations noires réduites en esclavage et de plus en plus nombreuses. Les libres de couleur ont été ces auxiliaires-là. Faisant office de «soupape de sécurité», leur affranchissement donnait espoir aux esclaves de devenir libres à leur tour. Mais, pour devenir libres, ces derniers devaient contribuer au renforcement du système esclavagiste : car l'esclave auquel on donnait sa liberté était celui qui devait, lui aussi, surveiller les autres...

#1257 : À qui ce livre est-il destiné ?

Frédéric Régent : À l'image de l'université populaire du CM98 (Comité Marche du 23 mai 1998, voir ci-dessous) dans laquelle j'interviens, et dont le programme

de la saison 2023-2024 s'articule autour de l'histoire de l'esclavage colonial, ce livre s'adresse à toutes et tous. Il pourra autant intéresser un public universitaire (enseignants, historiens, étudiants) qu'un lectorat grand public. 🟢



Frédéric Régent, *Libres de couleur. Les affranchis et leurs descendants en terre d'esclavage. XIV^e-XIX^e siècle* (éditions Tallandier, 2023).

Plus d'informations sur le site de l'éditeur

<https://www.tallandier.com>



En savoir plus sur l'université populaire du CM98



50 ans d'archéologie au féminin



Margareta Tengberg

Margareta Tengberg intègre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 2003 comme maîtresse de conférences en archéologie environnementale, après avoir coordonné le DEA dans cette spécialité en tant qu'ATER. Elle y enseigne jusqu'à son départ au Musée national d'histoire naturelle, où elle occupe depuis 2013 un poste de professeure. Au cours des douze années passées à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, elle crée les enseignements en archéobotanique, intégrant la carpologie (graines, fruits) et l'anthracologie (charbons), monte le laboratoire d'analyse microscopique, crée les collections de référence et forme de nombreux étudiants à cette spécialité. Formée initialement en archéologie orientale, Margareta Tengberg s'intéresse très vite aux liens entre archéologie et sciences naturelles et, plus spécifiquement, aux interactions entre les populations du passé et le monde végétal, ce qui l'amène à se perfectionner en botanique systématique avant d'étudier l'exploitation et l'utilisation des plantes. Ses premiers terrains en Syrie, au Pakistan et dans la péninsule Arabique, la convainquent de centrer ses recherches sur la reconstitution des environnements anciens et les économies végétales en milieu aride. Elle se consacre alors à l'évolution des agroécosystèmes des débuts de l'Holocène jusqu'à la période islamique, étudie les mécanismes de domestication du palmier dattier ou encore les échanges de plantes et de produits d'origine végétale au Moyen-Orient ancien. Son expertise l'a amenée à participer à de nombreux chantiers archéologiques situés dans une vingtaine de pays au Proche et Moyen Orient, en Asie centrale ou encore en Afrique du Nord. Son passage à Paris 1 Panthéon-Sorbonne a permis d'ancrer l'archéobotanique dans l'enseignement de la formation en archéologie environnementale. Elle collabore toujours activement avec de nombreux collègues affectés dans les unités de recherches de notre université. ●

RÉFÉRENCES UTILES

TENGBERG M., 2018, « Les mangroves d'Arabie, une exploitation plurimillénaire », *Mangrove - une forêt dans la mer*, Éditions du CNRS/Le Cherche-Midi, p. 156-157.



TENGBERG M., NEWTON C. ET

BATTESTI V., 2013, « "L'arbre sans rival." Palmiers dattiers et palmeraies au Moyen-Orient et en Égypte de la préhistoire à nos jours », *Revue d'ethnoécologie*, 4 [en ligne].



TENGBERG M., 2012, « Beginnings and early history of date palm garden cultivation in the Middle East », *Journal of Arid Environments*, 86, p. 139-147 [en ligne].

BRENIQUET C., TENGBERG M., ANDERSSON-STRAND E., NOSCH M.-L. (dir.), 2012, *Préhistoire des textiles au Proche-Orient*, CNRS Éditions, 38 [1/2], Paléorient.



TENGBERG M., POTTS D. T., FRANCFORT H. P., 2008, « The golden leaves of Ur », *Antiquity*, 82 [318], p. 925-936 [en ligne].

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement Margareta Tengberg et Chârlène Bouchaud, ancienne doctorante aujourd'hui chargée de recherche au CNRS, pour leur riche témoignage et les documents mis aimablement à notre disposition.

Concept, texte, coordination : Véronique Darras (ArchAm, UMR 8096) ; illustration, graphisme : Mélanie Forné (melanieforne.com).

QUELQUES DATES

1968 : Naissance à Lund en Suède.

1992 : Premières fouilles en Syrie sur le site de Tell Mohammed Diyab, dirigées par Jean-Marie Durand.

1993-1994 : Maîtrise puis DEA en Histoire de l'art et archéologie, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

1996-2000 : Fouilles sur les sites de Miri Qalat et Shahi Tump, Makran, Pakistan, dirigées par Roland Besenval.

1998 : Doctorat en Biologie de l'évolution et écologie, université Montpellier 2, sous la direction de Jean-Louis Vernet. Paléoenvironnements et économie végétale en milieu aride. Recherches archéobotaniques dans la région du golfe arabo-persique et dans le Makran pakistanais (IV^e millénaire av. n. è. - I^{er} millénaire de n. è.).

2001-2003 : ATER en Archéologie environnementale, UFR 03 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

2003 : Maîtresse de conférences en Archéologie environnementale à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

2007 : Thèse d'Habilitation à diriger des recherches (HDR). *Collecter, cueillir et cultiver. Approche archéobotanique des économies végétales et de leur impact sur l'environnement dans l'Orient ancien.*

2008 : Déléguée de l'UFR 03 auprès du Service des relations internationales de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



COMME AU PAKISTAN, À MIRI QALAT.



C'EST D'AILLEURS SUR CE SITE QU'ELLE ÉLABORE UN PROTOCOLE DE RÉCOLTE DE RESTES ORGANIQUES (CHARBONS, GRAINES CARBONISÉES, NOYAUX...)



DONT L'ÉLÉMENT LE PLUS COMPLEXE EST LA MACHINE À FLOTTATION, QUI PERMET DE FILTRER LES SÉDIMENTS ET D'EN EXTRAIRE LES RESTES VÉGÉTAUX !



AU FIL DES ANS, EN PLUS DE SA RECHERCHE PERSONNELLE, MARGARETA DEVIENT ALORS L'EXPERTE QUE L'ON S'ARRACHE...

Le palmier dattier... l'arbre sans rival !

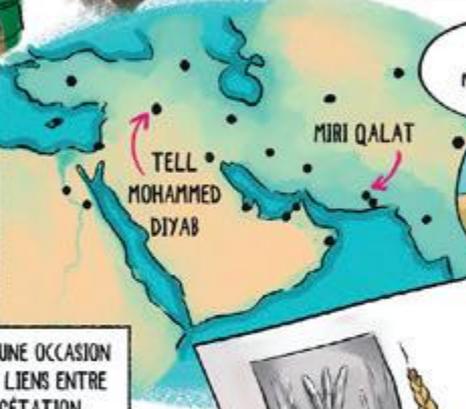
C'est en labo qu'on fait les vraies découvertes !

...ELLE SILLONNE LES PROJETS ARCHÉOLOGIQUES ET L'ANCIEN MONDE POUR AIDER À ÉTABLIR SON PROTOCOLE...

...PARTAGEANT SA PASSION DE L'ARCHÉOBOTANIQUE...

...ET CRÉANT DES DIZAINES DE COLLECTIONS DE RÉFÉRENCE POUR TOUT LE PROCHE ET MOYEN ORIENT !

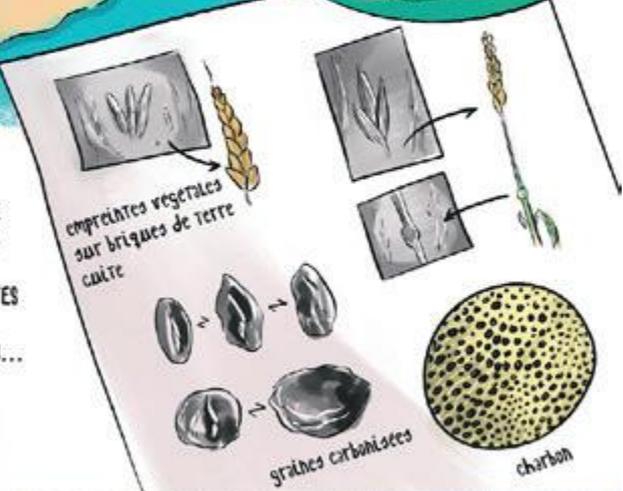
Margareta ? Elle est déjà repartie... mais maintenant on sait comment récupérer des graines !



ELLE NE PERD JAMAIS UNE OCCASION POUR COMPRENDRE LES LIENS ENTRE POPULATIONS ET VÉGÉTATION.



ET TRAQUE LES RESTES VÉGÉTAUX DANS TOUTES SORTES DE CONTEXTES...



...MÊME LES PLUS INATTENDUS !

BRITISH MUSEUM

couronne d'or

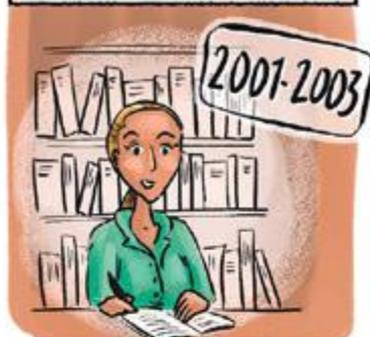
Voilà qui érase l'hypothèse d'une relation précoce entre la Mésopotamie et la vallée de l'Indus...!

Mais... ces feuilles d'or... ce sont des feuilles de palissandre !



Peut-être par le biais de mariages avec des femmes de haut rang qui portaient ce genre de parures ?

À PARIS 1, APRÈS AVOIR COORDONNÉ EN TANT QU'ATER LE DEA D'ARCHÉOLOGIE ENVIRONNEMENTALE...



...ELLE EST RECRUTÉE COMME MAÎTRESSE DE CONFÉRENCES ET CRÉE TOUS LES COURS EN ARCHÉOBOTANIQUE, QUI DEVIENT UNE NOUVELLE SPÉCIALITÉ PROPOSÉE PAR L'INSTITUT D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE !



ELLE ÉQUIPE LES LABOS,



ELLE SAIT TRANSMETTRE SA VOCATION AVEC BIENVEILLANCE



MARGARETA POURSUIT SON CHEMIN EN TANT QUE PROFESSEURE AU MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE.





Femme pygmée à l'orée de la forêt équatoriale.



Grand angle



Plonger dans l'inconnu : médias numériques et processus de création en milieux extrêmes

Agathe Simon, artiste et chercheuse associée à l'Institut ACTE UR 7539

En 2008, après deux doctorats, je plonge dans l'inconnu. Pendant une décennie, je développe des projets artistiques à l'étranger lors de résidences et de voyages de recherche. Je choisis des milieux extrêmes, comme l'Afrique centrale, l'Antarctique et l'Arctique. Mon enjeu est de créer un écart maximal entre «réalité intérieure et réalité extérieure», selon les termes de Donald Winnicott. Et dans cette tension, d'introduire des médias numériques (une caméra et des microphones) comme outils exploratoires. Je pratique ainsi trois processus de création : la sérendipité numérique, la collecte subjective et l'exploration heuristique. Comme le dit Jacques Rancière, «les inventions de la technique proposent un moyen nouveau d'exploration des mondes inconnus».





Ce microphone n'est pas seulement un outil de captation du réel, mais une boussole, un vecteur de rencontres.



Comment créer quand on est submergé par l'inconnu ? Dans les milieux extrêmes, le processus de création peut difficilement être constitué d'étapes menant à un objectif prédéterminé. Il devient plutôt la conséquence d'une expérience initiale : l'immersion dans un environnement inconnu et son exploration grâce aux médias numériques, au risque de s'y perdre.

Sérendipité numérique

En 2008, je suis au sud-ouest de la République centrafricaine pour un projet avec les pygmées Aka. Je souhaite notamment enregistrer leurs chants polyphoniques.

Or ce projet initial, que je débute dans la forêt équatoriale, se met à dériver : mon microphone crée une forme de sérendipité – ce processus par lequel une recherche aboutit à une découverte inattendue. Non seulement l'apparence modeste de ce Zoom H2 et sa stricte fonction de captation sonore m'évitent des tensions et refus qu'une caméra aurait provoqués, mais il devient même un acteur déterminant. Car je deviens grâce à lui « l'étrangère au micro », qu'on vient chercher pour verser son témoignage sur un sujet brûlant : la sorcellerie – ses crimes, ses procès, ses lynchages. Je comprends rapidement qu'ici, la mort est partout. Immergée dans cet univers à l'altérité radicale, j'accumule des témoignages. Je constate que le simple usage d'un microphone a valeur de dispositif dans ce milieu extrême où se déroule devant moi la fresque aussi épouvantable que fascinante de ces pratiques invisibles qui, à chaque seconde, semblent menacer la vie des Centrafricains. Ce microphone n'est pas seulement un outil de captation du réel, mais une boussole, un vecteur de rencontres.

Grâce à lui, je me mets à vivre une sorte de dérive situationniste, pour reprendre le concept de Guy Debord, dans un univers qui n'a toutefois rien d'urbain ni de familier : un univers invisible. J'enregistre une institutrice effrayée, car sa voisine cherche à « manger » son bras de manière « métaphysique ». J'enregistre un chef de brigaderie, dont le voisin s'est « tourné [métamorphosé] en abeille ». J'enregistre un procureur qui craint l'hostilité grandissante de ses voisins, alors qu'il tente de rationaliser les débats lors des procès. Et c'est en suivant le flux de ces rencontres que je crée une pièce sonore dédiée à la sorcellerie – qui n'aurait jamais existé sans cette sérendipité numérique. Et ce que j'ignore encore, pendant la création de cette pièce, c'est que ce premier pas dans l'inconnu, si marquant, est le début d'une aventure au long cours.



© Agathe Simon

Plongeurs dans l'anse Potter.

Collecte subjective

« *L'Antarctique, c'est le continent de l'incertitude* », me dit Santiago, un spécialiste en biologie marine polaire, rencontré dans la base argentine de Carlini. Invitée par le gouvernement argentin, je viens d'arriver, en ce mois de mars 2014, sur le continent blanc avec plusieurs pistes de création, ainsi qu'une caméra Sony-XLR1 et des microphones. J'entame une collecte d'images et de sons dans cette station de recherche située entre un volcan éteint et la rive de l'océan Austral.

Depuis cette rive, je vois souvent des plongeurs partir en zodiac récolter des mollusques dans l'anse Potter, à des profondeurs établies selon des hypothèses préalables. Les mollusques sont ensuite disséqués dans un laboratoire adjacent, avant de donner lieu à des publications. Ce processus a des similitudes avec le mien : à partir de pistes établies depuis Paris (autant que possible, au vu de cet univers imprévisible), j'effectue sur le terrain une récolte numérique, filmant scientifiques et éléphants de mer, enregistrant skuas antarctiques et glaces flottantes. ●●●

“

L'Antarctique, c'est le continent de l'incertitude.

”

66

Je me mets ainsi à la proue du voilier polaire *Atka* pour enregistrer, les lèvres gelées, un journal de bord.

99

Comme les scientifiques, je suis dépendante de la technologie, de la météo et des consignes de sécurité. Ma récolte subjective est parsemée d'obstacles : un groupe électrogène crée une pollution sonore constante ; je ne peux m'éloigner de la base sans autorisation spéciale ; les dangers du site (crevasses du glacier Fourcade, falaises de glace instables) limitent drastiquement mes points de vue. L'été austral touche à sa fin et notre départ est imminent, sans que la date ne puisse en être précisée, car le chef de la base attend des conditions propices. Je récolte donc ce qu'il est possible de récolter, dès qu'il est possible de le récolter.

Cette nécessaire humilité face au continent blanc m'incite à une nouvelle pratique des médias numériques. L'Antarctique m'impose un processus de création où, par une humble collecte, je dois d'abord m'adapter au réel, avant de pouvoir développer une vision subjective. C'est dans cet espace étroit que, peu à peu, je discerne une liberté possible et développe, de retour à Paris, un cycle pluridisciplinaire : *Le Projet Conti*.

Exploration heuristique

Au-delà d'une collecte dans un environnement incertain, les médias numériques permettent des découvertes dans leurs frictions avec le réel. Certes, une caméra ou un microphone nous sont utiles pour les images et sons qu'ils captent – le plus fidèlement possible. Mais ils ont un autre mérite : ils dysfonctionnent. En inversant leur fonction première (l'efficacité), on peut constituer une forme d'heuristique, en faisant des découvertes fécondes grâce aux problèmes techniques qu'ils génèrent. Par cette exploration à rebours, on place ces problèmes au cœur même du processus de création, au lieu de tenter de les évacuer.

En Antarctique, j'avais fondé ma collecte subjective sur un désir de perfection technique : filmer et enregistrer au mieux. En Arctique, deux ans plus tard, j'utilise délibérément un mauvais dictaphone, qui crée un son de piètre qualité et des interférences, accrues par le contact avec mes gants. Certes, je collecte aussi de magnifiques sons d'icebergs avec deux hydrophones, qui permettent des enregistrements sous-marins grâce à quinze mètres de câble. Mais la matière sonore défaillante du dictaphone devient une source d'inspiration majeure. Je me mets ainsi à la proue du voilier polaire *Atka* pour enregistrer, les lèvres gelées, un journal de bord.

Ce journal, dont le réalisme se trouve amplifié par les défauts techniques de l'outil, fut central lorsque j'ai créé le triptyque vidéo *Arctica* et l'installation sonore *Arctic Music*, où j'ai déployé ses interférences dans un espace immersif. De fait, les médias numériques présentent de nombreux dysfonctionnements : ils tombent en panne, ils se cassent, ils sont rapidement obsolètes ; ils réagissent mal à la pluie, au froid, au vent ; leurs données se corrompent, voire disparaissent. Cette fragilité numérique nous met face à une vaste source d'inspiration.



© Atsunai Kamnak

Le voilier polaire *Atka*.

Recherches à l'issue incertaine

Ces expériences en milieux extrêmes constituent un privilège : s'abstraire du projet – devenu hasardeux dans ces univers imprévisibles – pour plonger dans l'inconnu. Le processus de création est alors le suivant : de l'inconnu (un milieu extrême) à l'inconnu (une pièce artistique) *via* un processus de création expérimental, fondé sur des médias numériques. C'est une force de ne pas savoir où on va. Alors qu'une culture du projet envahit l'université et l'art, la fécondité d'un tel processus montre qu'il est essentiel de lancer des recherches dont l'issue est incertaine et indéterminée.

Lors de ces résidences et voyages, j'avais une double aspiration : créer et pleinement vivre – et non simplement exister (pour reprendre la distinction opérée par Donald Winnicott). Certes, il m'est arrivé de me passer des médias numériques et ainsi d'expérimenter une résonance, au sens de Hartmut Rosa, dans une relation immédiate aux autres et à la nature. Ce fut le cas en naviguant à la proue du voilier polaire *Atka* sans dictaphone, ou en vivant une cérémonie de l'Ayahuasca en Amazonie, sans microphone ni caméra. Mais les médias numériques ont largement contribué à faire de ma double aspiration – créer et pleinement vivre – une réalité. ◆



Découvrez l'univers artistique
de l'autrice sur son site web

agathesimon.com

Mots-clés

Arts numériques
Processus de création
Résidences artistiques
Vidéo • Son
Inconnu

La mise en avant des artistes sur Spotify

Julien M'Barki, doctorant de la chaire PcEn (Pluralisme culturel et Éthique du numérique)

Grâce aux outils développés par la chaire PcEn, il est désormais possible de tester la visibilité de ses artistes préférés sur Spotify et également de visualiser les autres artistes que leurs fans écoutent.

La visibilité des artistes sur les services de musique en ligne est un enjeu majeur sous un double aspect : côté offre, en raison de la volonté d'un artiste de faire connaître sa musique et de vivre de son activité artistique, et côté demande, par la volonté du public de découvrir de nouvelles œuvres ou de nouveaux artistes.

Spotify, comme tout service d'accès en ligne, guide les usagers à travers les contenus et pratique plusieurs formes de recommandation¹ : une recommandation autoentretenu, correspondant aux « tops » ; une recommandation personnalisée via des algorithmes qui analysent en permanence les comportements des usagers ; une recommandation contributive, en permettant aux utilisateurs de créer leurs propres playlists et de les partager avec leurs amis ; une recommandation éditoriale, créée par des curateurs qui sélectionnent les morceaux à mettre en avant.

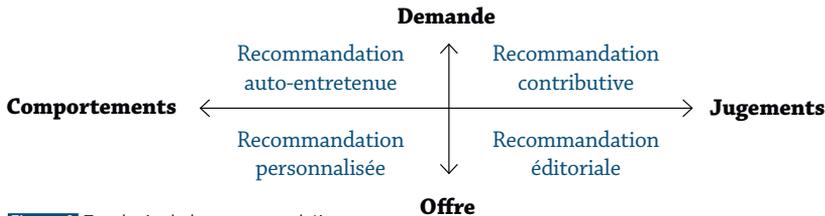


Figure 1 Typologie de la recommandation.

Dans la mesure où nous nous intéressons à la mise en avant des titres par la plateforme, la porte d'entrée privilégiée est la recommandation éditoriale, celle qui apparaît via la rubrique « Parcourir tout » de l'interface. Il s'agit en effet d'une mise en avant administrée par le service lui-même : des curateurs sélectionnent des titres puis les mettent en avant grâce à des playlists comportant quelques dizaines de titres et construites autour de thématiques liées à des genres musicaux, des tendances ou encore des humeurs (ou « *moods* »). Ces playlists éditoriales sont largement poussées auprès des usagers (dans la rubrique « Parcourir tout », mais également en page d'accueil). Les playlists éditoriales, disponibles en totalité dans l'onglet « Parcourir tout », sont les mêmes pour tous les usagers, quelles que soient les préférences que chacun exprime par ailleurs par ses comportements d'écoute².

1 FARCHY J., MÉADEL C. et ANCIAUX A., 2017, « Une question de comportement. Recommandation des contenus audiovisuels et transformations numériques », *Tic&société*, 10 (2-3), p. 168-198.

2 Certaines playlists éditoriales sont plus particulièrement mises en avant sur la page d'accueil en fonction du contexte d'écoute (heure, date) ou des comportements passés des usagers. Mais l'ensemble des playlists éditoriales sont visibles, pour tous, dans l'onglet « Parcourir tout ».

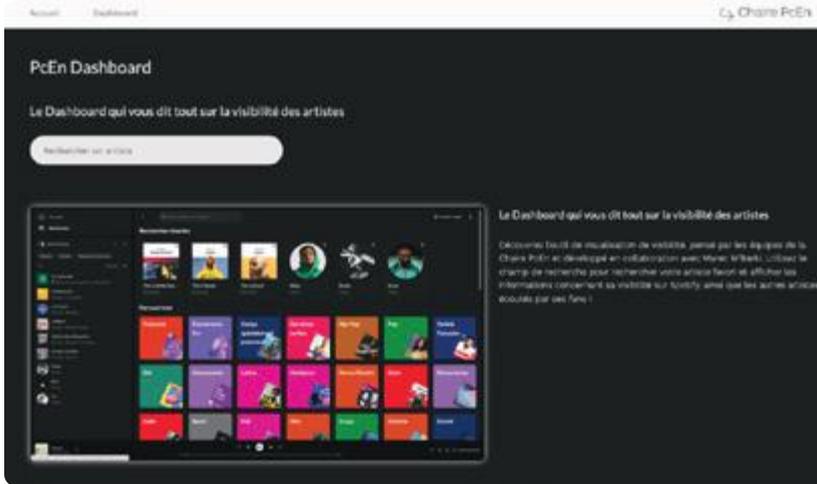


Figure 2 Page d'accueil de l'outil.

Un indicateur dynamique de visibilité des artistes sur les playlists éditoriales de Spotify

À la date du 13 juillet 2023, on recense 2002 playlists éditoriales³ disponibles sur Spotify France. On y retrouve 198 640 titres au total et 39 469 artistes différents. L'indicateur de visibilité que nous construisons vise à rendre compte de la présence, plus ou moins importante, d'un artiste dans l'ensemble des playlists éditoriales.

L'indicateur de visibilité correspond au rapport entre le nombre de playlists éditoriales sur lesquelles l'artiste apparaît, et le nombre de playlists éditoriales sur lesquelles l'artiste le plus « visible » sur Spotify apparaît. À la date du 13 juillet 2023, l'artiste ayant le plus de visibilité sur les playlists éditoriales est le groupe de K-Pop BTS. Il s'agit donc de la base de référence à cette date de la visibilité d'autres artistes présents sur les playlists éditoriales. À chaque requête, vous trouverez également le nombre de followers de l'artiste.

Ainsi, soit $\max N$ le nombre de playlists éditoriales sur lesquelles l'artiste le plus visible est présent à la date t , et X le nombre de playlists éditoriales sur lesquelles un titre de l'artiste apparaît, l'indicateur de visibilité de l'artiste A à la date t s'écrit :

$$IA_t = \frac{X_t}{\max N_t} \times 100$$

À titre d'exemples

- le groupe coréen BTS a un indicateur de visibilité de 100 % (étant le groupe le plus mis en avant dans les playlists éditoriales de Spotify au 13 juillet 2023);
- l'artiste canadien The Weeknd a un indicateur de visibilité de 43 %;
- l'artiste allemand Chlär a un indicateur de visibilité de 0 % (il n'est présent sur aucune playlist éditoriale au 13 juillet 2023).

³ Le nombre de playlists éditoriales varie dans le temps; il correspond par ailleurs uniquement au marché français puisque certaines playlists sont spécifiques à des régions du monde; ce chiffre est donc mis à jour automatiquement de manière régulière.

66

**On y retrouve 198 640 titres au total
et 39 469 artistes différents.**

99

Les playlists éditoriales que nous avons récoltées pour la création de cet outil sont les playlists disponibles en France, c'est-à-dire les playlists spécifiquement françaises et les playlists internationales. On observe donc un écart entre les artistes ayant un rayonnement international (donc mis en avant dans l'ensemble des pays), et les artistes connus principalement en France (donc mis en avant surtout en France et dans les pays francophones).

Ainsi, l'indicateur de visibilité du rappeur français Booba est de 8 %, tandis que le rappeur américain Eminem a un indicateur de 22 %. De plus, à visibilités proches, des artistes français et étrangers n'auront pas du tout le même nombre de followers. L'artiste canadien The Weeknd a un indicateur de visibilité de 43 %, associé à plus de 67 millions de followers, tandis que l'artiste française Aya Nakamura a un indicateur de 42 %, mais « seulement » 4 millions de followers. On observe également des résultats inattendus : Mozart a par exemple un indicateur de visibilité de 88 %, ce qui montre qu'il est présent dans un nombre très important de playlists éditoriales. Néanmoins, cet indicateur élevé est associé à un faible nombre de followers pour un compositeur internationalement reconnu – « seulement » 5 millions. Ce type de résultats ouvre la voie à une exploration ultérieure plus en finesse des différentes catégories de playlists éditoriales et du lien entre présence, visibilité et engagement des auditeurs pour chaque artiste.

Pour chaque artiste sélectionné, vous trouverez également une fiche informative. Celle-ci comprend un recensement des playlists dans lesquelles un de ses titres apparaît et des métadonnées concernant l'artiste en question (nombre de followers, nombre d'albums...). L'outil proposé permet par ailleurs d'écouter directement l'une des playlists éditoriales dans laquelle l'artiste apparaît.

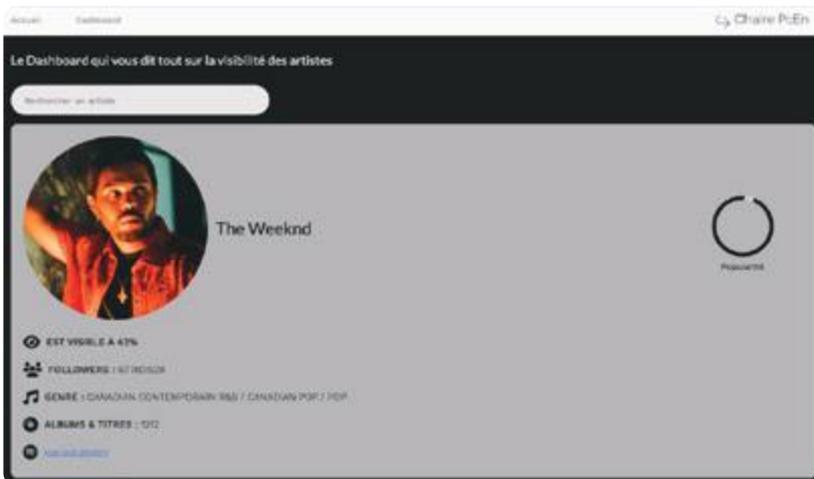


Figure 3 Fiche informative d'un artiste.

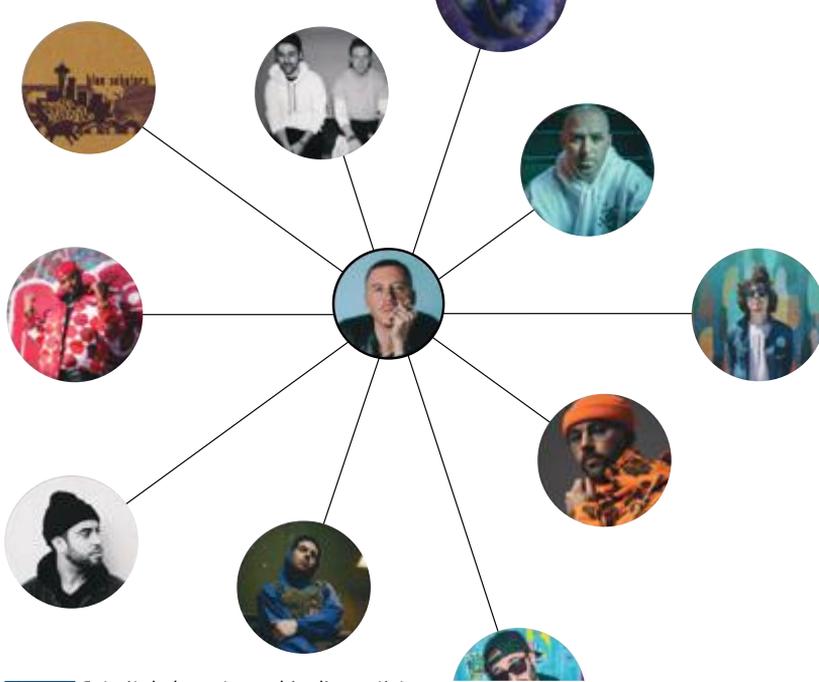


Figure 4 Extrait de la cartographie d'un artiste.

Une cartographie des artistes également écoutés par leurs communautés de fans

Une cartographie de l'univers de votre artiste préféré est également proposée en fonction de sa communauté de fans. À l'aide de la rubrique « Les fans aiment aussi⁴ » de Spotify, vous pouvez visualiser les autres artistes écoutés par les fans de l'artiste sélectionné.

La création de la cartographie se fait de la manière suivante :

1. l'outil extrait l'ensemble des artistes présents dans la rubrique « Les fans aiment aussi » de l'artiste sélectionné ;
2. l'outil sélectionne les dix premiers artistes de la liste et les place sur une cartographie sous forme de réseau, avec l'artiste sélectionné au départ au centre du réseau.

Cette cartographie permet d'obtenir un aperçu des comportements de la communauté de fans de l'artiste sélectionné au départ. Elle permet également de cliquer sur l'un des artistes de la cartographie pour être redirigé vers sa page. 

⁴ Pour une autre application d'utilisation de la fonctionnalité, voir CartoRap, un outil de visualisation des communautés du Rap français, développé par les équipes de la Chaire PCEn.



Pour aller plus loin

Article publié initialement sur le site de la chaire PCEn (Pluralisme culturel et Éthique du numérique) dirigée par Joëlle Farchy – Fondation Panthéon Sorbonne.
Plus d'informations sur <https://pcen.fr>

Lire et contempler des paysages pour une meilleure santé mentale

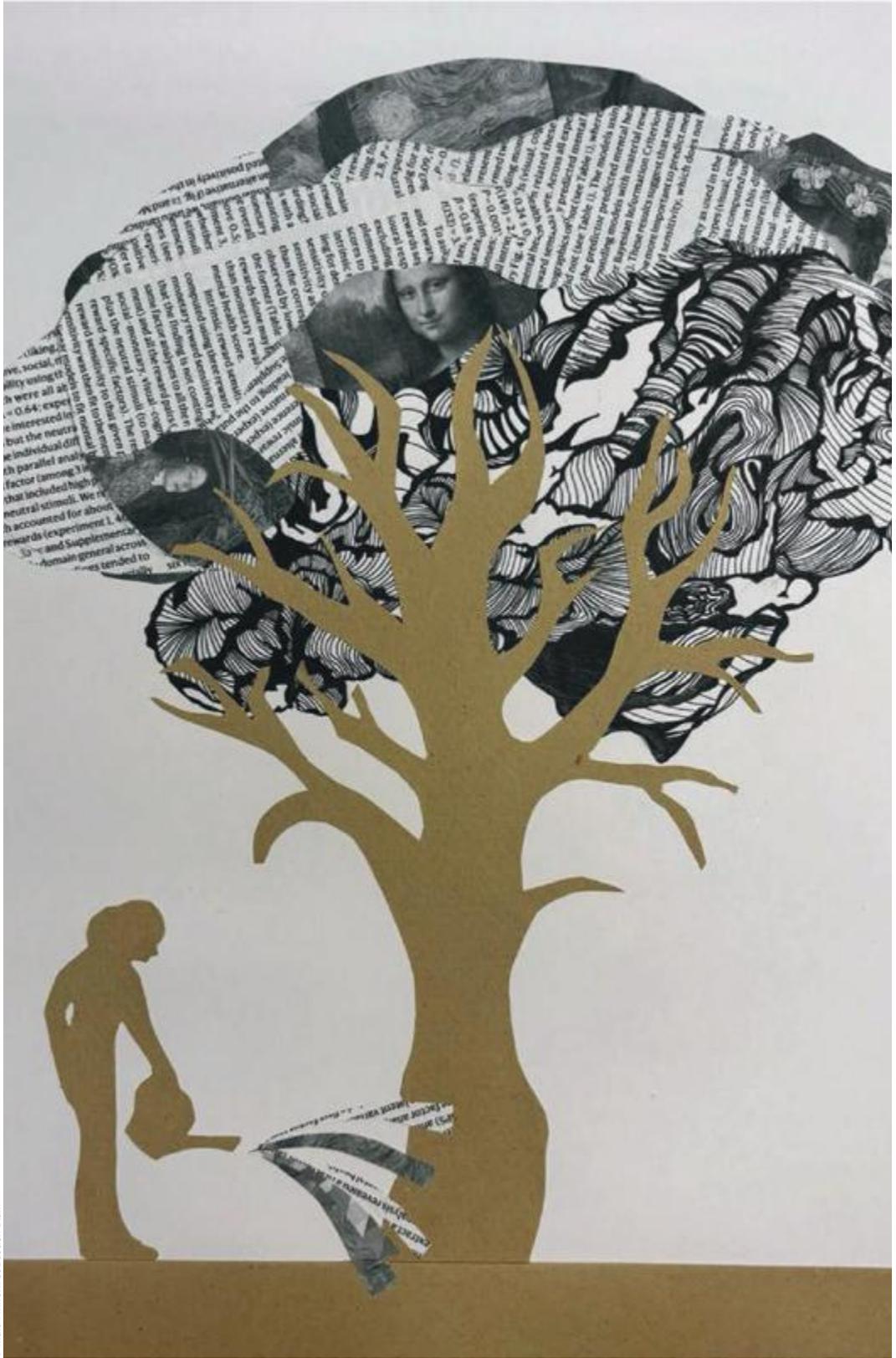
Bastien Blain est titulaire de la chaire de professeur junior « Neurosciences et comportements économiques » à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre du Centre d'économie de la Sorbonne (CES, UMR8174, CNRS/Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

En économie expérimentale et dans les sciences cognitives, le comportement humain est souvent étudié à l'aide de récompense primaire, c'est-à-dire de la nourriture, ou à l'aide de récompense monétaire, comme l'argent. Par exemple, on peut étudier la quantité d'effort fourni par un agent pour gagner plus d'argent. Cependant, nous effectuons de nombreuses activités pour elles-mêmes plutôt que pour leurs conséquences potentielles, comme contempler des paysages ou lire des romans (ou étudier?). Ces activités sont dites intrinsèquement récompensantes et sont peu étudiées. Dans un article récent¹, j'en explore quelques propriétés et je montre qu'elles sont liées à la santé mentale.

Des études montrent que, dans de nombreux pays du globe, les humains passent l'essentiel de leur temps libre dans des activités qui sont plaisantes en elles-mêmes plutôt que pour les conséquences qu'elles impliquent (comme gagner de l'argent, acheter de la nourriture)²: ces activités sont intrinsèquement récompensantes. C'est par exemple le cas de la lecture de romans, de la contemplation d'un coucher de soleil ou d'œuvres d'art, ou encore du fait de jouer par exemple à des jeux vidéo. De prime abord, ces différentes activités ne revêtent pas de caractéristiques communes, au contraire des activités qui conduisent à des récompenses primaires comme la nourriture. En effet, la quantité de nutriments, de protéines, de calories, de gras ou de sucres – qui sont nécessaires pour la survie d'un être humain – activent le système de récompense. Identifier des caractéristiques équivalentes qui activeraient le système de récompense dans la lecture ou la contemplation de paysages est bien plus difficile, si tant est que des activités aussi différentes partagent en effet des caractéristiques communes.

1 BLAIN, B., PINHORN, I. & SHAROT, T. Sensitivity to intrinsic rewards is domain general and related to mental health. *Nat. Ment. Health* 1, 679–691 (2023).

2 ORTIZ-OSPINA, E., GIATTINO, C. & ROSER, M. Time Use. *Our World Data* (2020).



66

Les réponses comportementales aux récompenses intrinsèques sont similaires à la réponse à une récompense monétaire.

99

Les réponses comportementales aux récompenses intrinsèques sont comparables à celles élicitées par le fait de recevoir de l'argent

Dans l'étude que j'ai menée, en collaboration avec des chercheuses de *University College London* (dont une ancienne étudiante de Paris 1 Panthéon-Sorbonne), je suggère que les récompenses intrinsèques partagent des caractéristiques communes. Cela n'a pas pu être établi auparavant parce que ce type de récompenses est étudié isolément (par exemple, l'écoute musicale). Le premier défi était de savoir comment mesurer l'activation du système de récompense.

Mesures

Appréciation subjective



Choix

Which do you want to experience again?
Landscapes ————— Walls

Questionnaires relatifs à la santé mentale

Puissance de renforcement

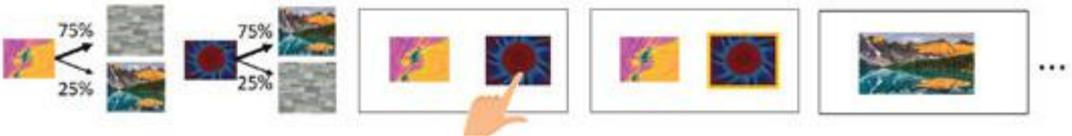


Figure 1 Mesurer comportementalement l'activation du système de récompense.

Trois mesures sont utilisées. Pour mesurer l'appréciation subjective, les participants sont par exemple exposés à une série d'images représentant des paysages, ou une série d'images représentant des murs, et il leur est demandé si cela était plaisant. La mesure du choix consiste à demander au participant à quoi il veut être exposé par la suite (par exemple, des paysages ou des murs). La puissance de renforcement est mesurée *via* du conditionnement : les participants sont exposés à des stimuli neutres, ici des fractales, entre lesquelles ils doivent choisir ; chaque fractale a une probabilité de conduire à un stimulus (par exemple une fractale a 75 % de chances de conduire à un paysage et 25 % de chances de conduire à un mur et le complémentaire pour l'autre fractale). Le choix est suivi d'un stimulus (par exemple un paysage ou un mur) ; ce qui est mesuré est la fréquence à laquelle les individus choisissent une fractale qui conduit à un stimulus présumément « récompensant », qui aurait « renforcé », conféré une valeur, à une fractale auparavant neutre.

Stimuli

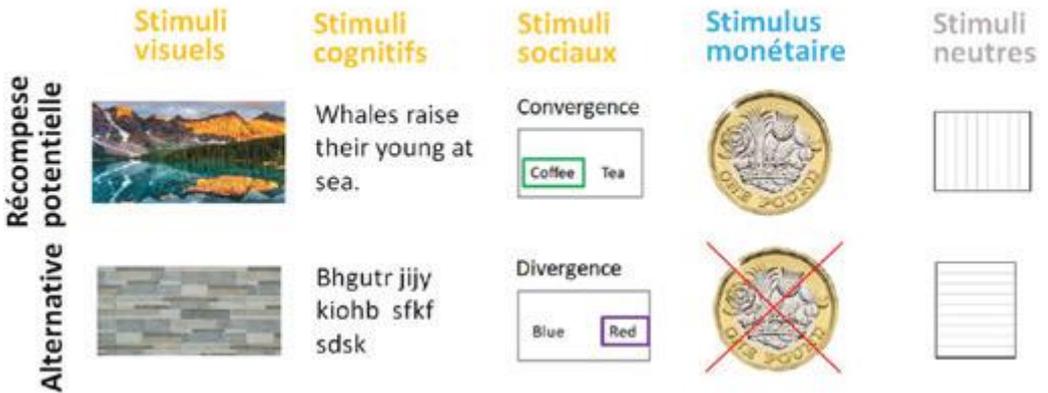


Figure 2 Exemple de stimuli utilisés dans l'expérience.

Des stimuli de différents domaines ont été utilisés (visuels, cognitifs, sociaux, etc.). Chaque type de stimulus potentiellement récompensant d'après ce que l'on sait de ce que les gens font dans la vie de tous les jours (par exemple lire des livres, contempler des paysages) est comparé à un stimulus du même domaine, tout à fait comparable, mais différent en ceci qu'ils ne sont pas pensés comme étant plaisants (par exemple, une séquence aléatoire de lettres, un mur). Les stimuli sociaux correspondent au fait d'être exposé à des préférences de personnes ayant des goûts similaires au participant (« convergence »), ce qui est supposé plaisant dans la littérature scientifique ou dissimilaire (divergence), ce qui est considéré comme moins plaisant. Puis, ces stimuli sont comparés à l'obtention d'argent ou à des stimuli neutres (des lignes verticales ou horizontales), dont on pense qu'ils ne devraient pas activer le système de récompense.

Une possibilité est d'utiliser des techniques de neuro-imagerie comme un scanner IRM, comme je l'ai fait dans le passé pour montrer par exemple qu'un petit jeu vidéo (consistant à déplacer un curseur qui avance pour éviter des barrières) active les mêmes régions cérébrales que recevoir de l'argent³. Cependant, cela est coûteux et pas vraiment nécessaire. En effet, comme l'enseigne l'économie, il est possible d'observer le choix des agents (ou des « participants » comme on dit en sciences expérimentales) pour inférer ses préférences. Comme l'enseigne la psychologie, on peut aussi étudier le pouvoir renforçant d'un stimulus sur une action, c'est-à-dire à quel point une action (acheter un cookie par exemple) va être répétée si elle conduit à une expérience agréable (se délecter dudit cookie en le mangeant). Ce faisant, on peut aussi demander directement si l'expérience est plaisante. Chaque mesure ayant ses propres qualités et défauts, nous avons utilisé les trois mesures.

Ainsi, nous avons mesuré plusieurs réponses comportementales – le choix des individus (entre par exemple lire une information ou une suite de lettres insignifiantes ; entre observer un paysage ou un mur, etc.), le rapport sur une échelle de la sensation de plaisir (à quel point une image de paysage est jugée plaisante par rapport à une image de mur), et le pouvoir « renforçant » du stimulus, c'est-à-dire à quel point son obtention augmente la probabilité d'occurrence de l'action qui est menée – face à différents types de stimuli : lire de l'information, contempler un paysage, etc. J'ai illustré ces mesures dans la figure 1 et les types de stimuli utilisés dans la figure 2.

³ CHEW, B., BLAIN, B., DOLAN, R. J. & RUTLEDGE, R. B. A neurocomputational model for intrinsic reward. *bioRxiv* 2019.12.19.882589 [2019] doi:10.1101/2019.12.19.882589.



**Une hypothèse intrigante
est alors que la sensibilité à des stimuli
ou activités intrinsèquement récompensant pourrait
sous-tendre l'épanouissement personnel.**



Puis nous avons comparé ces réponses à ses stimuli aux réponses à une récompense monétaire, dont il est établi que l'obtention est plaisante et renforçante. De cette façon, nous montrons que les réponses comportementales aux récompenses intrinsèques sont similaires à la réponse à une récompense monétaire. Cela suggère bien que des activités aussi variées que la lecture ou la contemplation de paysages activent bien le système de récompense. On pourrait même se demander si tout stimulus active ce système. La réponse est non. En effet, nous avons aussi mesuré les réponses à des stimuli neutres (des lignes verticales ou horizontales) qui n'ont pas été choisis, appréciés, ou renforçants.

La sensibilité aux récompenses intrinsèques est générale et partage des caractéristiques communes

Par ailleurs, la sensibilité des individus à ces récompenses, c'est-à-dire les réponses à ces stimuli, est partiellement généralisée : plus on a de satisfaction à pratiquer une activité comme la lecture (ou plus on choisit de lire, ou plus lire est renforçant), plus on appréciera d'en pratiquer d'autres comme la contemplation de paysages (ou plus on choisit de contempler un paysage, ou plus un paysage est renforçant). Autrement dit, il existerait une sensibilité (partiellement) générale aux récompenses intrinsèques. Cela suggère qu'il existe bien des caractéristiques communes à ces activités.

La sensibilité générale aux récompenses intrinsèques est associée à une meilleure santé mentale

Une hypothèse intrigante est alors que la sensibilité à des stimuli ou activités intrinsèquement récompensant pourrait sous-tendre l'épanouissement personnel. Pour être testée correctement, une telle spéculation nécessiterait de nombreuses données au cours de la vie, ce dont nous ne disposons hélas pas. Cependant, grâce à des questionnaires cliniques, nous avons établi une corrélation, pour l'ensemble des activités, entre la sensibilité générale à la récompense intrinsèque et la santé mentale. Les individus avec une plus forte sensibilité générale aux récompenses intrinsèques seraient plus enclins à effectuer une variété de ce type d'activités,

ce qui augmenterait leur bonne humeur et la probabilité de trouver une activité dans laquelle ils excellent. Les individus avec une faible sensibilité aux récompenses intrinsèques, eux, se désintéresseraient de telles activités, et seraient seulement exposés aux activités nécessaires, dégradant ainsi leur humeur. Ces résultats peuvent contribuer à expliquer l'épanouissement et la souffrance : les personnes très sensibles aux récompenses s'engagent dans une variété d'activités intrinsèquement gratifiantes et finissent par trouver celles dans lesquelles elles excellent, alors que les personnes peu sensibles ne le font pas.

Plus généralement, étant donné le caractère ubiquitaire des récompenses intrinsèques au quotidien – que ce soit par la consommation de divertissements tels que regarder des films ou des séries, jouer à des jeux vidéo... – comprendre les caractéristiques qui confèrent à ces activités parfois addictives leur aspect récompensant et leurs conséquences sur le bien-être paraît crucial. ●

“

Les individus avec une plus forte sensibilité générale aux récompenses intrinsèques seraient plus enclins à effectuer une variété de ce type d'activités, ce qui augmenterait leur bonne humeur et la probabilité de trouver une activité dans laquelle ils excellent.

”



Portfolio



Stairways to Heaven*

Avec plus de 25 implantations en Île-de-France, Paris 1 Panthéon-Sorbonne abrite des dizaines d'escaliers, cachés ou classés, dont les centaines de marches représentent autant d'étapes vers le savoir, la recherche, la connaissance et la reconnaissance du diplôme ou de ses pairs.

Dans ces escaliers – foulés au quotidien par des générations d'étudiants, d'enseignants, de chercheurs et de personnels administratifs ou de bibliothèque – ce sont les vies et les destins des membres de la communauté de l'université qui s'égrènent, un pas après l'autre...

Photos : Pascal LEVY • Texte : Gwenaël CUNY



* Des escaliers vers le paradis, titre inspiré de la chanson éponyme du groupe anglais Led Zeppelin



Centre Lourcine, amphithéâtre Pierre-Henri-Teitgen.



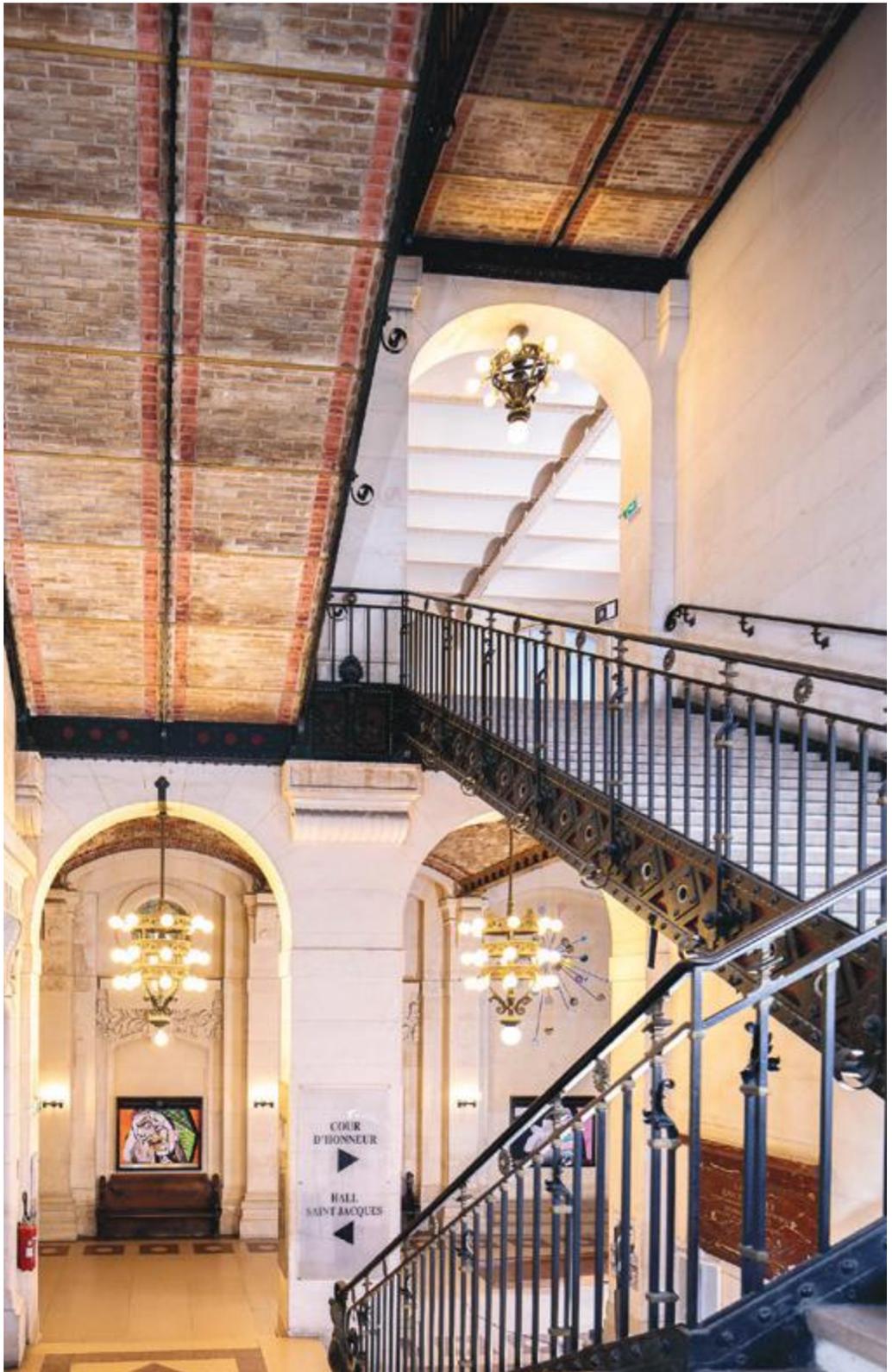
Centre Pierre-Mendès-France.



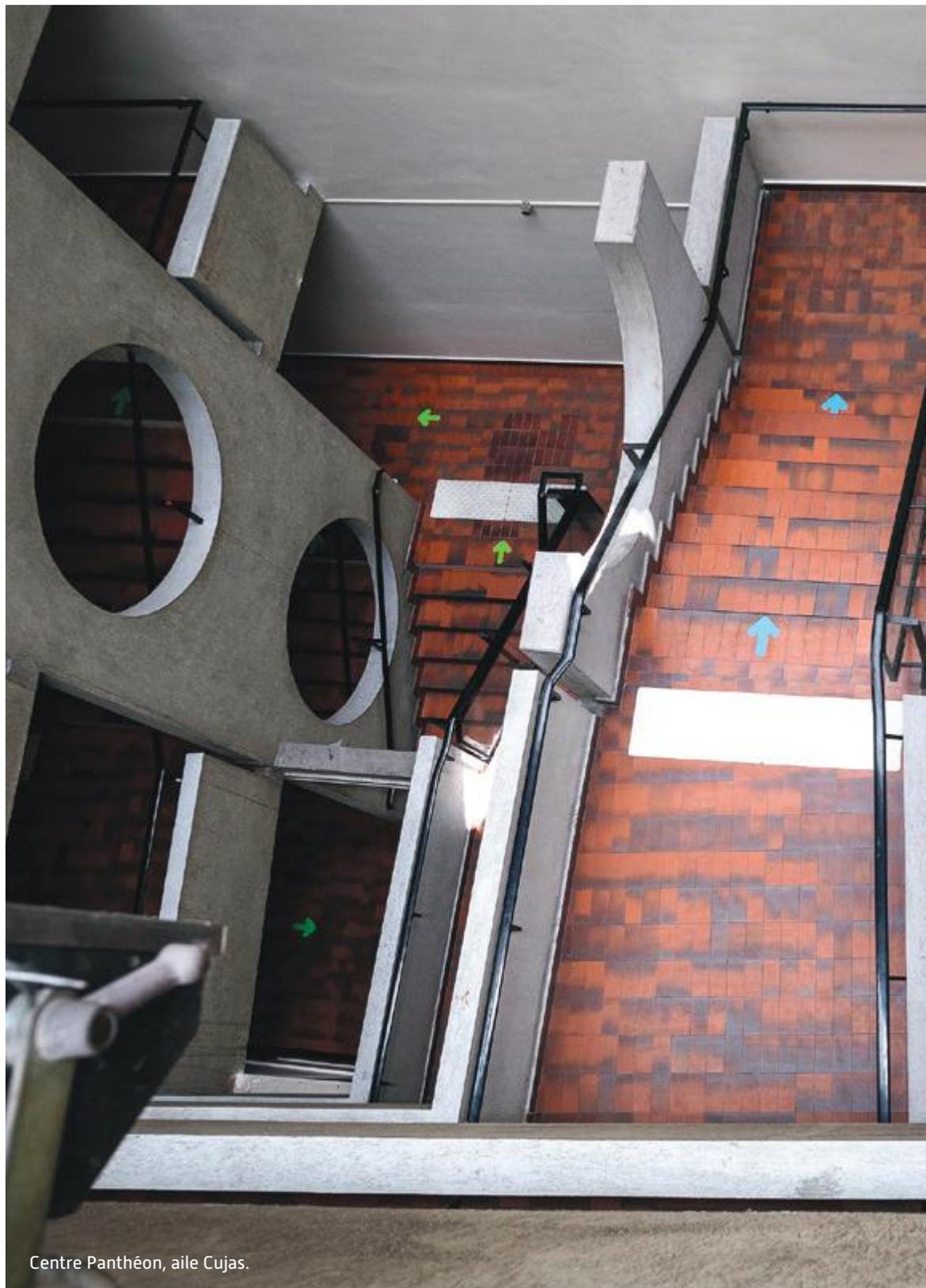
Centre de Nogent-sur-Marne.



Centre Sorbonne, escalier G.



Centre Panthéon, escalier Soufflot.



Centre Panthéon, aile Cujas.





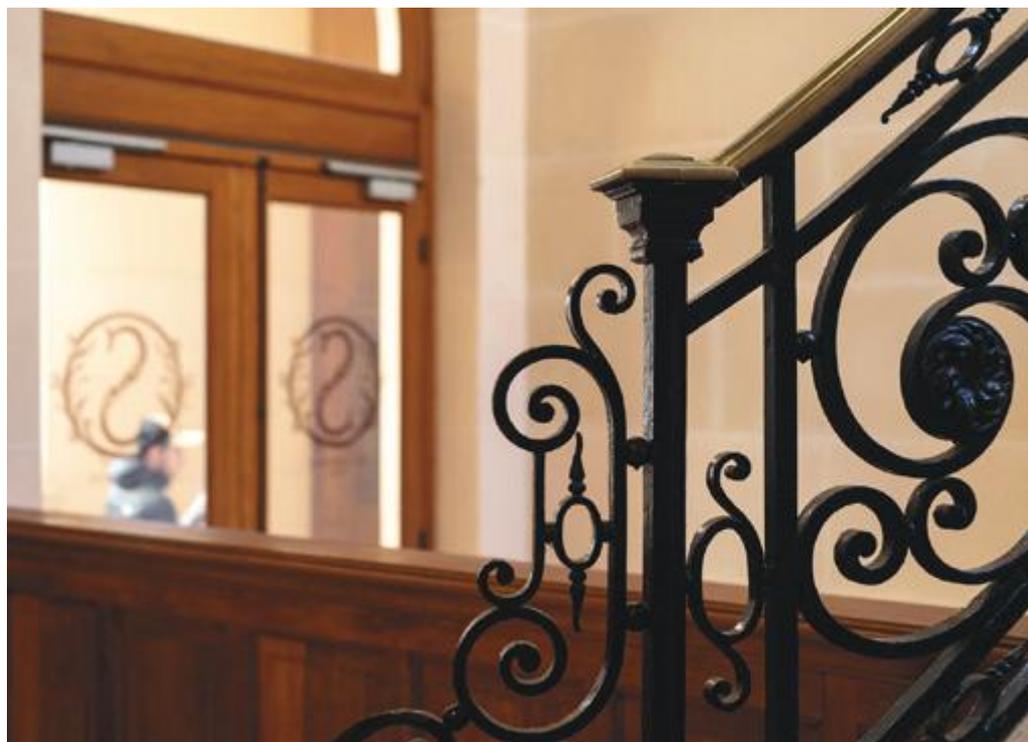
Centre Broca.



Centre Sorbonne, cour Marie-Curie.



Éditions de la Sorbonne.



Centre Sorbonne, escalier C.



Centre Lourcine, bibliothèque Jean-Claude-Colliard.



Seniors : comment travailler plus longtemps quand personne ne vous recrute plus ?

Il est impossible d'avoir un débat pertinent sur la réforme du système de retraites sans prendre en compte la difficulté française à employer des travailleurs âgés. Les mesures déjà prises pour inciter au maintien en emploi ou au recrutement des seniors ont été très insuffisantes : comme le montrent plusieurs comparaisons internationales, les stéréotypes négatifs vis-à-vis des seniors sont particulièrement forts en France.

La France fait partie des pays où la population a le plus d'a priori négatifs inconscients à l'encontre des seniors : elle se classe 61^e sur 68 pays. Cet âgisme ne peut rapidement changer ni être aisément surmonté. Le rejet des seniors est considérable lors des embauches et cette discrimination perdure d'autant qu'elle est fréquemment passée sous silence ou considérée comme compréhensible et acceptable. Cette vision négative des salariés âgés, notamment de leur performance au travail, est profondément injuste, car les travaux scientifiques en psychologie la contredisent. Par exemple, les seniors ne sont pas moins créatifs et pas plus rétifs aux changements. Malgré ces qualités, en entreprise, les seniors se sentent stigmatisés.

L'âgisme français et la stigmatisation au travail

En France, 78 % des salariés ont le sentiment d'avoir une caractéristique qui peut les marginaliser ou les pénaliser au travail.

En 2022, après l'origine sociale (citée par 22 % des salariés), c'est le fait d'être senior qui est le plus mentionné (21 %).

Au-delà des moqueries, des mises à l'écart ou du harcèlement, la moitié des salariés craignent d'être un jour victimes de discrimination au travail. La première crainte pour ceux-ci est de très loin l'âge (43 % l'indiquent), devant l'apparence (23 %), le diplôme (23 %) puis le sexe (21 %).

Cette inquiétude est compréhensible quand on observe la catastrophe que représente pour eux la perte d'emploi. À cause de leur âge chronologique et souvent de leur apparence physique, il leur sera en effet difficile de retrouver un travail. Sauf à être proche de la retraite, ils risquent en cas de chômage de longue durée de perdre leurs indemnités (les durées d'indemnisation des plus de 50 ans ont été réduites en 2022). Une crainte d'autant plus grande que pour quatre recruteurs sur dix, on est déjà senior à 45 ans, voire à 40 ans.

La discrimination des seniors au recrutement

La difficulté des seniors à retrouver un emploi est parfaitement identifiée par les Européens et les Français : ils considèrent qu'avoir plus de 55 ans est le premier motif de rejet lors des embauches à compétences égales.

Le Défenseur des droits a montré que l'âge est le premier critère de discrimination dont considèrent être victimes les demandeurs d'emploi (35 % des chômeurs discriminés disent l'être pour ce motif), devant l'apparence physique (25 %) et l'origine (20 %). Avoir plus de 55 ans est rarement un atout pour trouver un travail. Après le fait d'être enceinte,



Jean-François Amadiou

Enseignant-chercheur en sciences de gestion à l'École de management de la Sorbonne.



c'est le critère le plus rédhibitoire aux yeux des salariés comme des chômeurs (8 salariés et 9 demandeurs d'emploi sur 10 le déclarent).

Par ailleurs, les seniors sont fréquemment discriminés pour des motifs liés au vieillissement comme la prise de poids, les problèmes de santé ou le handicap. Ceux-ci ont un fort impact sur les chances d'embauche. L'apparence physique – et en particulier le poids – est le deuxième critère de discrimination à l'embauche. Or, la prise de poids est très corrélée à l'âge. Jeunesse, beauté et bonne santé sont valorisées en emploi. Il faut examiner ensemble ces facteurs aggravants pour comprendre les obstacles rencontrés par les seniors lors des recrutements.

“
Le Défenseur des droits a montré que l'âge est le premier critère de discrimination dont considèrent être victimes les demandeurs d'emploi.
”

Un ressenti corroboré par les faits

Le nombre des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a nettement augmenté, passant de 312 000 en 2008 (cat. A) à 809 000 fin 2022 (il a baissé chez les moins de 25 ans, passant de 355 000 à 311 000 demandeurs). De surcroît, il s'agit beaucoup plus souvent de chômeurs de longue durée : la durée moyenne de chômage des plus de 50 ans était de 370 jours début 2008. Elle atteint 665 jours fin 2022 (celle des moins de 25 ans est passée de 123 jours à 143 jours).

Des « testings », qui permettent de juger de la réaction des recruteurs face à des candidatures factices montrent une situation désastreuse et qui ne change pas. En 2006, un candidat de 48-50 ans avait en moyenne trois fois moins de chance qu'un candidat de 28-30 ans de passer le stade du tri de CV. Un candidat au nom maghrébin avait aussi à cette date environ trois fois moins de chances de recevoir une réponse positive qu'un autre.

En 2022, le résultat est quasiment le même s'agissant des candidats seniors. Une personne ayant entre 48 et 55 ans a trois fois moins de chance d'être rappelée pour un entretien qu'un 23-30 ans (75 % de réponses positives de moins). La discrimination en raison du nom porté (les origines nationales) a diminué (33 % de réponses positives de moins à lieu 75 % en 2006). Ces « testings » sur l'âge révèlent là encore les



médiocres résultats de la France par rapport aux autres pays européens et aux États-Unis.

Les progrès dans la lutte contre les discriminations ont été très insuffisants s’agissant des seniors. Une des raisons qui l’explique est le fait que la question de la discrimination des candidats âgés à l’embauche suscite peu d’intérêt. On peut même parler d’une véritable « invisibilisation ».

La statistique publique peut mieux faire

Bien que la discrimination en raison de l’âge soit le premier motif de discrimination mentionné par les demandeurs d’emploi, les pouvoirs publics ont eu d’autres priorités. Le gouvernement a mesuré les discriminations à l’embauche au moyen de « testings ». Il en a même fait un outil pour amener les grandes entreprises à modifier leurs pratiques en donnant les noms de celles ayant de mauvais résultats (stratégie dite du « *name and shame* », littéralement « nommer pour faire honte »). Mais ces tests concernaient les discriminations en raison des origines nationales, du sexe et du lieu de résidence. Ils n’ont jamais porté sur l’âge avancé.

Le ministère du Travail ne diligente pas non plus de « testings » concernant spécifiquement les seniors et si, incidemment, une discrimination sur ce critère apparaît, elle n’est ni relevée ni analysée lors de la publication des résultats. Seul l’effet des origines ou du sexe suscite l’attention.

La France n’est pas le seul pays concerné par cet oubli. Une méta-analyse publiée en 2023 recense les « testings » publiés de 2005 à 2020 dans le monde : 143 de ces tests portent sur les questions ethnoraciales (surtout en France d’ailleurs, et 17 seulement sur les seniors).

Autre exemple, lorsque l’Insee et l’Ined (Institut national d’études démographiques) communiquent depuis plusieurs années sur les discriminations que vivent les Français, notamment au travail, en utilisant l’enquête trajectoire et origines (TEO), ils ne risquent pas de montrer que la France maltraite ses seniors en emploi ou ses personnes retraitées. Ceci pour une raison simple : lors de la première enquête, en 2008, on n’avait pas interrogé assez d’individus de plus de 49 ans. En conséquence, les exploitations de l’enquête pour rendre compte des inégalités et discriminations vont exclure des données ceux qui ont 50 ans et plus, soit la moitié des Français de plus de 18 ans.

De leur côté, les statistiques en entreprise devraient enfin progresser grâce à l’index senior annoncé par le gouvernement – s’il fixe des obligations de résultat concernant le maintien dans l’emploi et les recrutements. Il risque néanmoins d’être construit de telle sorte que les entreprises obtiennent aisément de très bons résultats, à l’instar de ce qui se passe pour l’index égalité femmes/hommes.

Mesurer et s’attaquer aux discriminations à l’encontre des seniors est un impératif de justice sociale. C’est aussi un enjeu de santé publique et économique : les discriminations que les seniors connaissent sur le marché du travail ont des effets sur leur santé physique et mentale. C’est enfin un moyen pour augmenter le taux d’activité des seniors et financer les retraites. Les débats sur le recul de l’âge de départ à la retraite auront peut-être ainsi le mérite de finalement sortir les discriminations à l’encontre des seniors de la pénombre. 

“
Les progrès dans
la lutte contre les
discriminations ont
été très insuffisants
s’agissant des seniors.

Pourquoi les faits divers passionnent-ils ?

Meurtre d'une fillette dans les Vosges, corps de femme découpé dans un parc parisien, affaire Pierre Palmade... Ce type d'informations suscite émoi, compassion ou réprobation, mais engendre surtout un flux médiatique de grande ampleur. Certains parlent d'overdose, de médias qui courent après l'audience ou de voyeurisme, mais c'est oublier le grand intérêt du public pour les faits divers.



Patrick Eveno
Professeur émérite en histoire des médias à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Or, ces derniers sont extrêmement nombreux : selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, l'année 2022 a connu près de 1 000 homicides, plus de 3 000 morts par accident de la route, près de 200 000 violences intra-familiales, près de 100 000 violences sexuelles, sans compter les vols (plus d'un million), les dégradations (plus de 500 000), les mises en cause pour trafic de stupéfiants (près de 300 000) ou les escroqueries (près de 500 000). La plupart de ces faits divers sont rarement rapportés, ou alors dans de courts articles de la presse locale. Mais certains « émergent » plus que d'autres et, répercutés par de nombreux médias, ils prennent une dimension sociale qui fascine le public. Pourquoi un tel engouement ?

Ces faits divers ont une fonction socioculturelle qui permet aux humains de « faire société ». Ils correspondent en cela aux mythes grecs, eux-mêmes emplis de meurtres, incestes et viols, ou aux contes de Perrault et de Grimm, plus dans le symbolique. Le fait divers résume l'enjeu de la vie en société, il est le reflet des dérives possibles de l'être humain en communauté. Un fait divers donne à voir un animal social perturbé par ses pulsions, tirillé entre ses passions et sa raison. Et comme nous le sommes tous, il ne peut que nous passionner.

Comment les faits divers ont-ils envahi la société ?

À partir du milieu du XIX^e siècle, la presse industrielle à grand tirage, l'alphabétisation croissante et la sécularisation des sociétés européennes créent un « marché » du fait divers journalistique qui prend la place des mythes et contes d'antan. L'affaire Troppmann, un tueur en série de Pantin, publiée sous forme de feuilletons en septembre et octobre 1869 par *Le Petit Journal* est emblématique de l'irruption du fait divers qui passionne les foules et permet d'augmenter les tirages.

Ce « marché » est amplifié aux XX^e et XXI^e siècles par la multiplication des canaux d'information (radio, télévision, Internet, réseaux sociaux). Le fait divers est devenu un genre journalistique à part entière, décliné sur tous les supports d'information. Ainsi, l'émission *Affaires sensibles* par Fabrice Drouelle est présente sur France Inter depuis 2014 et sur France 2 depuis 2021, tandis que *Hondelatte raconte*, animée par Christophe Hondelatte, est diffusée quotidiennement sur Europe 1 depuis 2016. La chercheuse Claire Sécaïl a montré comment la télévision s'est emparée massivement des faits divers depuis une vingtaine d'années. Livres, documentaires et films viennent compléter le panorama.



Déviance, fantasmes, émotions

Si les faits divers passionnent le public, c'est parce qu'ils reflètent la réalité de toutes les déviances que nous avons un jour envisagées, fantasmées ou rêvées (généralement sans les accomplir) : meurtres, vols, viols, etc. Ils envahissent l'actualité médiatique lorsqu'ils revêtent un caractère d'exception, soit parce qu'ils suscitent une forte émotion (les violences faites aux enfants et les féminicides), soit parce qu'ils concernent des célébrités (stars, politiques, hommes d'affaires, etc.), soit encore parce qu'ils demeurent non-élucidés.

Ces dernières affaires sont l'objet d'innombrables rebondissements. Elles rejaillissent régulièrement dans l'actualité où chacun prend parti : en 1984, après l'assassinat du petit Grégory Villemin, journalistes, policiers et gendarmes, juges ou écrivains, mais aussi le public, se déchirent pour trouver un coupable.

En 2011, les supposés crimes de Xavier Dupont de Ligonnès, qui reste à ce jour introuvable, émeuvent. Ce nobliau catholique issu des milieux conservateurs de Versailles aurait exécuté froidement épouse, enfants et chiens avant de disparaître : la transgression sociétale est absolue.

Dans le registre de l'émotion, la pédocriminalité tient le haut de l'affiche, notamment depuis les crimes de Marc Dutroux (1996), d'Émile Louis (2000), du fiasco judiciaire d'Outreau (2001-2005), de Michel Fourniret (2003) ou de Nordahl Lelandais, condamné en 2022 pour le meurtre de Maëlys (8 ans) en 2017 entre autres. L'horreur et la perversité de ces crimes nous entraînent parfois vers un voyeurisme malsain et nous confrontent à nos propres fantasmes.

Le féminicide, dont la fréquence a été révélée depuis quelques années par les actions des collectifs #Noustoutes et des colleuses, engendre aussi de fortes émotions. En 2011, le meurtre d'Agnès Marin (13 ans) dont le corps est retrouvé brûlé dans la forêt proche du Collège Cévenol, est l'œuvre d'un de ses condisciples plus âgés. Fin 2017 et début 2018, Jonathan Daval, le mari d'Alexia Fouillot qu'il a assassinée, joue durant plusieurs semaines la comédie du veuf éploré ; il émeut les foules, mais la gendarmerie comme les journalistes chevronnés ne sont pas dupes : ils savent que dans 95 % des cas, les féminicides sont commis par des proches. Finalement, il avoue et est condamné en 2020.

Les tueurs en série, tels Henri-Désiré Landru (1919-1922) ou Marcel Petiot (1946), auxquels il faut ajouter quelques pédocriminels cités plus haut, font moins trembler les foules lorsqu'ils sont attirés par l'appât du gain. En revanche, Guy Georges, «le tueur de l'Est parisien» a semé la panique entre 1994 et 1998, notamment auprès des jeunes femmes qui étaient ses proies favorites.

Les célébrités portent les faits divers

Les célébrités ajoutent une dimension sociale au récit de leurs mésaventures, parce qu'elles rappellent que, riches ou misérables, les humains subissent un sort commun. Cette dimension sociale est parfois accentuée par un sentiment de revanche ou de lutte de classes. Les affaires concernant les stars, telles que Pierre Palmade (2023), Pauline Lafont (1988), Lady Diana (1997) déchaînent alors un embal-

“
Le fait divers résume
l'enjeu de la vie en
société, il est le reflet
des dérives possibles
de l'être humain en
communauté.”



lement médiatique, qui tourne souvent à des interventions intempestives, voire mensongères.

Les mêmes ressorts se retrouvent dans les affaires concernant les politiques ou les grandes fortunes. Jérôme Cahuzac (2012-2013), François Fillon (2017), Liliane Bettencourt (2008-2010), Bernard Tapie aux multiples affaires de 1995 à son décès en 2021, suscitent parfois la colère du public et parfois la compassion. Mais quand ils sont pris à tort dans des « affaires » qui ne les concernent en rien, comme Georges Pompidou en 1968, compromis bien malgré lui dans le meurtre de Markovitch, ou Dominique Baudis accusé à tort en 2003 par Patrice Alègre et des prostituées, ils ont de grandes difficultés à restaurer leur image publique.

Ce rapide tour d'horizon consacré aux affaires françaises, mais que l'on pourrait élargir à tous les pays ayant une sphère médiatique développée, nous fait comprendre que la fascination pour les faits divers n'est pas « sale » ou « voyeuriste », comme on le prétend parfois. À travers le récit de faits divers, on retrouve le titre de l'œuvre du philosophe Friedrich Nietzsche, « Humain, trop humain » : les êtres humains sont pétris de contradictions et de fantasmes. Ils doivent, pour faire société commune, mettre des limites à leurs pulsions et à leur « hubris ». C'est ce que nous racontent les faits divers, comme le faisaient les mythes grecs, qui nous passionnent toujours. ◆



Ils envahissent l'actualité médiatique lorsqu'ils revêtent un caractère d'exception, soit parce qu'ils suscitent une forte émotion, soit parce qu'ils concernent des célébrités, soit encore parce qu'ils demeurent non-élucidés.



De l'impensable au possible : comment le RN s'est-il inséré dans la société française

La marche contre l'antisémitisme le 12 novembre 2023 à Paris a, pour la journaliste politique du *Monde*, Solenn Royer, marqué « un avant et un après » pour le parti lepéniste. Comme le note le quotidien national, « en nombre, les élus du parti de Marine Le Pen, même isolés et sous tension, ont pu défiler jusqu'au bout » aux côtés de toutes celles et ceux qui ont voulu montrer leur rejet de l'antisémitisme en France.

Cette marche vient à l'appui d'un constat de plus en plus probant : le Rassemblement national occupe désormais une place plus favorable que par le passé dans le paysage politique français. En 2022, en accédant pour la deuxième fois consécutive au second tour de l'élection présidentielle, Marine Le Pen n'avait pas suscité autant la surprise que son père en 2002. Pour la seconde fois dans l'histoire de la V^e République, des députés de ce parti ont aussi fait leur entrée au Palais Bourbon, et cette fois, avec 89 sièges, ils forment le deuxième plus grand groupe de l'Assemblée nationale.

Le parti lepéniste est ainsi depuis fréquemment présenté comme étant aux portes du pouvoir. Comment expliquer ces succès contemporains ? Ce parti créé en 1972, qui change de nom pour devenir en 2018 le Rassemblement national, a-t-il réussi sa mue ?

Notre ouvrage collectif récent, *Sociologie politique du Rassemblement national : enquêtes de terrain*, publié ce mois-ci aux Presses universitaires du Septentrion s'empare de cette trajectoire de « normalisation » en se penchant sur les deux premiers mandats de la présidence

de Marine Le Pen au sein du parti (2011-2018).

Sur la période, le FN-RN est parvenu à s'inscrire encore davantage dans l'espace politique, à fidéliser du personnel, à augmenter ses scores électoraux locaux (départementaux, régionaux) et nationaux (scrutins présidentiels, européens) principalement durant des scrutins de liste.

La prise du pouvoir par le RN semble alors être passée de l'impensable à celui du possible. Comment le parti d'extrême droite s'est-il inséré progressivement dans certains pans de la société française ?

Saisir l'implantation du RN dans sa diversité

Les résultats des élections (municipales, législatives, européennes) attestent de la consolidation électorale du principal parti d'extrême droite française, depuis les années 2010. La sociologie du vote a montré qu'il est difficile de parler d'un électorat homogène et qu'il est plus juste de souligner qu'il existe une pluralité d'électorats rassemblés dans « un conglomérat ».

Les territoires d'implantation du RN sont donc divers et le sont d'ailleurs encore davantage dans la période récente, comme le montre la comparaison des résultats des élections législatives de 2017 à ceux de 2022. Ces implantations répondent à des logiques locales spécifiques qu'il s'agit d'élucider : les mobilisations électorales du RN ne prennent pas la même forme que l'on se trouve dans le Sud-Est ou dans le Nord-Est, dans des terres « d'élection » ou des terres « de mission » du parti, en contexte urbain ou rural, etc. La pluralité des implantations invite aux études localisées pour comprendre



Guillaume Letourneur

Docteur en science politique, CNRS, membre du Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP - UMR 8209)



les forces – mais aussi les faiblesses – du parti dans chaque configuration locale. Les succès du RN doivent aussi se comprendre dans la durée. Les soutiens électoraux dont il bénéficie reposent sur des « déjà-là » socioculturels endormis, qui sont stimulés et réactivés en périodes d'élections. Les études de cas présentes dans le livre montrent en effet comment le parti est capable d'entretenir des soutiens insérés dans le tissu social local, dont dépendent ses victoires dans les territoires.

Le RN, de haut en bas

De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque « le Rassemblement national » ? Ce parti est le plus souvent appréhendé dans les médias comme un bloc monolithique, réduit aux prises de parole de Marine Le Pen ou plus récemment de Jordan Bardella. Or, y compris au sommet du parti, les instances dirigeantes ne se résument pas aux porte-parole les plus connus.

Par le biais de la sociographie, on peut alors saisir avec précision comment se structure le « haut » de l'organisation partisane afin de comprendre les logiques de gestion interne du parti, notamment celles de l'argent et du pouvoir, dont la presse a montré les défaillances, pour l'organisation des campagnes ou pour l'utilisation des fonds publics pour l'embauche d'assistants.

Qui le RN recrute-t-il sur des listes, dans son entourage, ou encore dans ses instances dirigeantes ? S'interroger sur les modes de recrutement des cadres du parti permet également de comprendre son ajustement aux logiques du champ politique ou journalistique. Cela est d'autant plus nécessaire au regard de la stratégie dite de « dédiablement » du RN, mais aussi plus largement dans un contexte de crise de légitimité de la forme « parti politique ».

Comprendre l'organisation du RN implique enfin d'étudier les différents échelons du parti, de « haut en bas » pour ainsi dire : des instances dirigeantes aux « simples militants », en passant par les cadres des fédérations, les collectifs formant les sections locales, etc. Cette analyse à différents

“
Sur la période, le FN-RN est parvenu à s'inscrire encore davantage dans l'espace politique, à fidéliser du personnel, à augmenter ses scores électoraux locaux et nationaux.
 ”

Comprendre
l'organisation du RN
implique enfin
d'étudier les différents
échelons du parti,
de “haut en bas”.

niveaux permet de constater qu'il n'existe pas « un » profil militant unique au RN, mais une pluralité de trajectoires amenant des individus à intégrer l'organisation lepéniste et à s'y professionnaliser plus ou moins, selon les profils et les configurations locales.

Un « nouveau » RN ?

La question du recrutement partisan pose enfin celle de l'« ouverture » du RN à de nouveaux profils. Différents chapitres du livre collectif étudient ainsi des groupes militants, des électeurs ou des dirigeants que l'on pourrait penser « atypiques ».

Pour casser son image de parti d'extrême droite, l'organisation lepéniste cherche depuis longtemps à se présenter comme un parti « moderne », sensible par exemple à la question des droits des femmes, mais aussi des minorités sexuelles. Il s'agit dès lors de se montrer ouvert à des engagements d'apparence « atypique », allant dans le sens de son narratif.

Le phénomène n'est pas nouveau : dans cette vidéo de campagne de 1995, Jean-Marie Le Pen se met en scène répondant aux questions de quatre militantes FN, dont la Martiniquaise Huguette Fatna et Maria Tabary (« immigrée portugaise [...] devenue française »), alimentant une rhétorique visant à battre en brèche les accusations de xénophobie et racisme. Dans une logique similaire, le dialogue avec la cadre du FN-RN, Sylvie Goddyn, permet au président du FN d'aborder la question de l'écologie et du bien-être animal.

L'ouverture à de nouvelles thématiques et à de « nouvelles têtes » fait donc partie intégrante de la stratégie du parti, et ce de longue date. Par ailleurs, la sociologie de ces nouveaux profils permet de reconstituer finement les logiques et la cohérence de leur adhésion au RN, au-delà du seul constat de leur atypicité. La sociologie refuse de réduire les individus à un seul trait distinctif et montre, derrière le vernis et la façade partisane, le poids des socialisations qui expliquent le passage (bref ou plus prolongé) au RN.

Enfin, ces militantismes plus inhabituels ne doivent pas faire oublier que ce parti rallie aussi à ses rangs des profils plus classiques de l'extrême droite, comme les catholiques traditionalistes ou des membres de la mouvance identitaire.

Le RN est-il un parti « comme les autres » ?

L'extrême droite est encore un sujet « chaud » politiquement et médiatiquement, parfois perçu comme fascinant et exotique. Il est ainsi souvent traité de façon exceptionnelle, comme intrinsèquement différent des autres partis politiques.

Même si cette organisation partisane a bien sûr ses spécificités, nous pensons que celles-ci doivent être étudiées avec les mêmes outils, empiriques et analytiques, que ceux employés pour étudier les autres formations partisanes. Pour comprendre la normalisation en cours du RN, il faut certainement normaliser son étude sociologique.

Face à la profusion de sondages et d'essais sans base empirique sur ce parti, il devient dès lors urgent de multiplier (et de mutualiser) les enquêtes proprement sociologiques sur le RN, redonnant toute son épaisseur sociale au phénomène lepéniste. ◆

Le « wokisme » est-il vraiment un danger pour la science ?

De nos jours, il est courant de se plaindre que, compte tenu de la préoccupation générale pour les minorités et de l'affirmation selon laquelle la justice sociale devrait intéresser tout le monde, l'idéologie domine la science. Certains vont même jusqu'à comparer le système de recherche actuel au lyssenkisme, une approche erronée de la génétique végétale promue par les autorités soviétiques et chinoises.

C'est le cas d'un article paru le 27 avril dans le *Wall Street Journal*, intitulé « *The Hurtful Idea of Scientific Merit* » (« La notion blessante de mérite scientifique »), rédigé par les scientifiques Jerry Coyne, un éminent biologiste de l'évolution, auteur de l'important livre *Why Evolution is True?*, et Anna Krylov. Les institutions et les revues – affirment-ils – ont oublié le « mérite scientifique » et l'ont remplacé par l'idéologie, craignant que les soi-disant « wokistes » soient soutenus par les gouvernements et les agences officielles de la même manière que la fausse théorie de Trofim Lyssenko sur l'hérédité des caractères acquis a été mise en application par Staline. Si c'est vrai, c'est une terrible nouvelle, car en URSS, la suprématie idéologique du lyssenkisme a conduit à de nombreuses exécutions et à des exils. À de nombreuses reprises, les « anti-woke » ont formulé des critiques analogues. Un exemple dans les sciences humaines a été la dénonciation de la divulgation des relations entre la famille du poète Ted Hughes et l'esclavage. En psychologie, on a critiqué l'introduction de la notion de « privilège blanc ».

Le concept délicat de mérite scientifique

Coyne et Krylov parlent de biologie, mais on pourrait facilement admettre que les controverses sur ce qu'on appelle le wokisme, la justice sociale et la vérité concernent l'ensemble du monde universitaire, qui comprend les sciences naturelles, les sciences sociales, les sciences humaines et le droit. Leur affirmation est censée s'appliquer au monde universitaire en général, et « mérite scientifique » est ici synonyme de « mérite académique ».

Mais cette notion de « mérite scientifique », parfois appelée « excellence scientifique » dans les politiques françaises d'évaluation de la recherche, est obscure. En l'absence d'une méthode fiable pour la mesurer, l'invoquer est une affirmation vide de sens. Pire encore, la manière dont le mérite lui-même est utilisé par les institutions et les politiques s'avère en fin de compte beaucoup plus nuisible à la science que n'importe quelle « idéologie guerrière de justice sociale » radicalisée, si tant est que cette expression ait un sens.

Dans le monde universitaire, le « mérite » signifie que l'on doit être crédité d'une contribution solide et mesurable à la science. Pourtant, lorsqu'une découverte est faite ou qu'un théorème est prouvé, c'est toujours sur la base de travaux antérieurs, comme nous l'a rappelé une reconstitution exhaustive du rôle joué par Rosalind Franklin dans la découverte mondialement saluée de l'ADN (1953) par Crick et Watson, qui ont reçu le prix Nobel pour cela alors que Franklin était décédée quatre ans plus tôt. L'attribution du mérite est donc compliquée par l'inextricabilité des contributions causales, ce qui rend la notion de « crédit intellectuel » complexe, tout comme l'idée même



Philippe Huneman

Directeur de recherche CNRS, Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



d'un « auteur », à qui ce crédit est en principe dû. Comme dans une équipe de football ou de handball, l'analyse de la contribution de chaque joueur au but marqué par l'équipe n'est pas une mince affaire.

Des conventions sociales ont donc été inventées pour surmonter cette sous-détermination quasi métaphysique de l'« auteur » (et donc de son mérite). En science, l'une d'entre elles est la *discipline* : être un auteur n'est pas la même chose en mathématiques qu'en sociologie, et les disciplines déterminent ce qui est requis pour signer un article, et donc pour être un auteur dans un domaine donné. Un autre outil conventionnel est la *citation* : plus une personne est citée, plus son mérite est élevé.

Le classement des citations est donc censé refléter la véritable *grandeur* des individus. Pour l'estimer, il faut répertorier tous les articles signés par un individu et cités par ses pairs, ce qui donne lieu à des mesures telles que le *facteur d'impact* (pour les revues) ou le *h-index* (pour les scientifiques), qui constituent la base de notre système de mérite dans le domaine scientifique, puisque toute évaluation de la valeur académique d'une personne et de ses chances d'être embauchée, promue ou financée dans n'importe quel pays jongle avec ces chiffres combinés. Comme l'a dit le sociologue canadien Yves Gingras, alors que l'« article » a été une unité de connaissance pendant quatre siècles, il est maintenant aussi une unité d'évaluation et est utilisé quotidiennement par les comités d'embauche et les agences de financement dans le monde entier.

Contrairement à ce qu'affirment Coyne et Krylov, ces derniers ont l'intention de trouver les scientifiques les plus méritants en suivant le nombre de citations et de publications – ces dernières permettant d'augmenter le nombre de citations, puisque plus vous publiez d'articles, plus votre travail sera cité. Entendre dire que la Chine est désormais le premier pays publiant et s'inquiéter de sa victoire imminente dans la course aux publications, comme nous le lisons tous les jours, n'a de sens que si l'on assimile la valeur de la science à ces grandes mesures.

Où la science est perdante dans l'idée de mérite

Pourtant, mesurer le mérite scientifique de cette manière nuit à la qualité de la science pour trois raisons qui ont été analysées par les scientifiques eux-mêmes. Le résultat global est que ce type de mesure produit une « sélection naturelle pour la mauvaise science », comme l'ont dit les biologistes évolutionnistes Paul E. Smaldino et Richard McElreath dans un article de 2016. Pourquoi ?

Tout d'abord, il est facile de jouer avec les mesures, par exemple, en divisant un article en deux, ou en écrivant un autre article en modifiant uniquement les paramètres d'un modèle. De toute évidence, cette stratégie augmente inutilement la quantité de littérature que les chercheurs doivent lire et accroît ainsi la difficulté de distinguer le signal du bruit dans une forêt croissante d'articles universitaires. Les raccourcis tels que la fraude ou le plagiat sont également encouragés ; il n'est donc pas étonnant que les agences pour l'intégrité scientifique et les traqueurs d'inconduite scientifique aient proliféré.

Deuxièmement, cette mesure du mérite induit une science moins exploratoire, car l'exploration prend du temps et risque de ne rien trouver, de sorte que vos concurrents récolteront tous les bénéfices. Pour la même raison,



Dans le monde universitaire, le “mérite” signifie que l'on doit être crédité d'une contribution solide et mesurable à la science.



les revues favoriseront ce que les écologistes appellent traditionnellement *exploitation* plutôt qu'*exploration* de nouveaux territoires, puisque leur facteur d'impact repose sur le nombre de citations. Un récent article de *Nature* affirme que la science est devenue beaucoup moins novatrice au cours de la dernière décennie, alors que les évaluations basées sur la bibliométrie ont prospéré. Enfin, même si l'on souhaite conserver une mesure du mérite liée à l'activité de publication, le mérite basé sur la bibliométrie est unidimensionnel, car la science réelle – telle qu'elle est révélée par son étude quantitative assistée par ordinateur – se développe comme un paysage en évolution plutôt que comme un progrès linéaire. Ainsi, ce qui constitue une « contribution majeure » à la science peut prendre plusieurs formes, en fonction de l'endroit où l'on se situe dans ce paysage.

Repenser le progrès scientifique

À l'ISC-PIF (Paris), les chercheurs ont cartographié la dynamique de la science en détectant au fil des ans l'émergence, la fusion, la fission et la divergence de sujets définis par des groupes de mots corrélés (comme l'illustre la figure ci-dessous concernant le domaine de l'informatique quantique, où les fissions et les fusions qui se sont produites dans l'histoire du domaine sont visibles graphiquement). Il apparaît que les types de travaux réalisés par les scientifiques aux stades distincts de la naissance, de la croissance ou du déclin d'un domaine (considéré ici comme un ensemble de sujets) sont très différents et donnent lieu à des types de mérites incomparables.

Ainsi, lorsqu'un domaine est mature, il est facile de produire de nombreux articles. En revanche, lorsqu'il est émergent – par exemple par la fission d'un domaine ou la fusion de deux domaines antérieurs – les publications et les publics sont rares, de sorte qu'il est impossible de produire autant d'articles qu'un concurrent travaillant dans un domaine plus mûr. Tout niveler par la référence commune aux nombres de citations –, quel que soit le raffinement des mesures – manquera toujours la nature propre de chaque contribution spécifique à la science.

Quel que soit le sens du mot *mérite* en science, il est multidimensionnel, et donc, tous les index et mesures basés sur la bibliométrie ne le prendront pas en compte parce qu'ils le transformeront en un chiffre unidimensionnel. Mais ce mérite mal défini et mal mesuré, en tant que base de toute évaluation des scientifiques et donc de l'allocation des ressources (postes, subventions, etc.), contribuera à façonner la physionomie du monde universitaire et donc à corrompre la science plus fermement que n'importe quelle idéologie.

Par conséquent, la revendication du mérite tel qu'il est actuellement évalué n'est pas un étalon-or pour la science. Au contraire, ce « mérite » est déjà connu pour renforcer une approche délétère de la production de connaissances qui implique de nombreuses conséquences négatives pour la science comme pour les chercheurs. ●

“
Cette mesure du mérite induit une science moins exploratoire, car l'exploration prend du temps et risque de ne rien trouver, de sorte que vos concurrents récolteront tous les bénéfices.
”



Retrouvez tous les articles de nos chercheurs et enseignants-chercheurs sur <http://univ1.fr/theconversation>



Le défi d'une régulation de l'intelligence artificielle

Le vendredi 8 décembre, les colégislateurs de l'Union européenne ont annoncé s'être entendus sur l'AI Act, un texte destiné à réguler le développement et l'usage de l'intelligence artificielle.

Ce texte n'est en vérité qu'un premier pas – certes considérable – mais qui pose des enjeux cruciaux pour d'autres étapes à venir. Outre que les futurs textes doivent balayer le faux débat entre régulation et innovation, ils doivent veiller à protéger certains travailleurs précaires de l'IA, à mieux mesurer la consommation de ressources de cette technologie et à donner plus d'agentivité aux utilisateurs.



Historique», nous annonçait Thierry Breton ce vendredi 8 décembre au soir, un accord politique a été trouvé sur le règlement européen sur l'intelligence artificielle. La vocation de ce règlement, pionnier s'il en est, est essentiellement de créer un cadre de régulation des risques générés par les usages de l'intelligence artificielle.

Pour ce faire, l'Union européenne a fait le choix d'adopter une législation de type «sécurité des produits» qui repose sur l'analyse de risques, fondée en partie sur des mécanismes de *compliance*, à savoir de responsabilisation des fournisseurs de systèmes d'intelligence artificielle. Le texte propose ainsi une distinction entre différents niveaux de risques, des risques pouvant résulter de l'usage de ces systèmes et non de la technologie elle-même, considérée comme neutre. Ce modèle de législation, bien connu du droit de l'Union européenne, se veut de nature essentiellement économique. L'objectif est d'imposer le respect d'un certain nombre de règles avant la mise sur le marché ou lors de la circulation d'un produit, ici pour établir un cadre de confiance afin de soutenir le déploiement des systèmes d'intelligence artificielle dans l'Union européenne.

C'est la protection des valeurs européennes, et en particulier le respect des droits fondamentaux, ainsi que des exigences fortes en matière de sécurité qui servent de «boussole» pour définir le niveau de risques relatifs à ces différents usages. Divers systèmes présentant des risques considérés comme inacceptables seront donc prohibés, tels le recours à des techniques de manipulation cognitive et comportementale, la catégorisation biométrique utilisant des caractéristiques sensibles, la reconnaissance émotionnelle pour ses applications en contexte professionnel ou éducatif, des pratiques visant à exploiter la vulnérabilité de certains groupes ou encore la notation sociale. L'interdiction de la reconnaissance faciale dans l'espace public à des fins répressives a été âprement discutée pour finalement être soumise à une série d'exigences dont le contour reste à apprécier en l'état.

Viennent ensuite les usages dits à haut risque notamment l'éducation, l'emploi ou les contrôles aux frontières. L'essentiel du texte leur est consacré et impose aux fournisseurs des systèmes d'intelligence artificielle diverses obligations de mise en conformité et de rendre des comptes, sous le contrôle des autorités de régulation. Concernant tous les autres usages, jugés à plus faibles risques, le règlement ne trouvera pas à s'appliquer sous réserve de quelques obligations de transparence



Célia Zolynski

Professeure de droit privé et sciences criminelles à l'Université.

Jean Cattan

Secrétaire général du Conseil national du numérique



© Unsplash

imposées pour les systèmes identifiés comme comportant des risques de manipulation de l'utilisateur. D'autres textes viendront toutefois les encadrer, dont le règlement général sur la protection des données personnelles ou encore les règlements sur les services numériques et les marchés numériques adoptés à l'automne 2022.

Les systèmes d'intelligences artificielles à usage général et les modèles qui les sous-tendent sont également saisis par le texte. Alors que l'on était en phase avancée des négociations, le débat normatif a évolué en très peu de temps en réaction au déploiement de ces systèmes et à l'adoption massive de certaines de leurs applications par le grand public – en particulier ChatGPT – dans la mesure où ils laissaient envisager des évolutions brutales et rapides, et des risques majeurs à l'image de ceux pouvant résulter de l'amplification de la désinformation pour la démocratie. La question était toutefois délicate, car l'approche par les risques retenue dans la première mouture du texte





“
**L'interdiction de
la reconnaissance faciale
dans l'espace public
à des fins répressives
a été âprement discutée.**”

paraissait inadaptée : les usages de ces systèmes, pour lesquels ils peuvent ne pas avoir été spécifiquement conçus, sont possiblement de nature très diverse et fortement évolutive ; et ces systèmes posent des questions particulières en raison de leur spécificité. Le Conseil et le Parlement européen ont néanmoins fait le choix de s'en saisir.

Difficile certainement d'adopter une autre position dès lors que le règlement sur l'intelligence artificielle était présenté, depuis la publication de la proposition de la Commission en avril 2021, comme le premier corps de règles sur le plan mondial consacré spécifiquement à l'intelligence artificielle avec pour objectif d'influer sur le développement du marché au nom du *Brussels Effect*. Les négociations ont été vives pour parvenir à un compromis. Finalement, le texte adopte une logique de régulation asymétrique déjà à l'œuvre dans le règlement sur les services numériques. En cela, il prévoit en particulier que les modèles supportant les systèmes d'intelligences artificielles à usage général seront soumis à des exigences de transparence, avec des obligations plus importantes pour les modèles à fort impact pouvant entraîner des risques systémiques.

Aussi sophistiqué qu'il puisse être, ce règlement n'est certainement pas la fin de l'histoire, beaucoup s'y accordent. De nombreuses questions restent à régler et c'est bien normal : la régulation est un processus continu qui exige sans cesse de penser son avenir. C'est ce qui nous permettra de mettre à profit les avancées engrangées sans pour autant nous retrouver dans quelques années à danser sous les cendres.

Pour l'avenir justement et avant toute chose, il nous faut absolument sortir de l'opposition entre régulation et innovation. La régulation est partie intégrante de l'innovation, elle en est même une condition essentielle. Sans régulation, nous avons de belles inventions certes, mais nous obtenons aussi des rentes de monopole, la fermeture des systèmes, l'absence de prise en compte des ramifications environnementales et sociétales des technologies et la destruction de l'initiative. Peut-être que cette destruction sera créatrice de temps en temps, mais elle sera surtout synonyme de blocage. Alors oui, il y a régulation et régulation c'est certain. Et si nous devons revenir sur le règlement sur l'intelligence artificielle, loin de jouer les rabat-joie, d'aucuns pourraient se demander s'il était le bon point de départ.

Mais il est bien trop facile de se positionner ainsi, de loin, après la bataille et après avoir vu ChatGPT débarquer dans nos vies. Nous aurions néanmoins pu décider, et peut-être que cela aurait contenté tout le monde d'ailleurs, que nous allions prendre le temps de remettre l'ouvrage sur le métier, car beaucoup de choses avaient changé. Nous avons le droit après tout de nous dire : « Ne nous obstinons pas et prenons le temps d'examiner si nous n'avons pas manqué l'essentiel. » Cela étant, la lecture du règlement final nous dira peut-être qu'un bon équilibre a été trouvé et nous en serons heureux.

En attendant le travail d'exégèse et au vu des élections européennes à venir, nous savons d'ores et déjà que des pièces du puzzle sont manquantes. Pour aller à leur recherche, nous pouvons partir du

constat que pour être génératives, les intelligences artificielles doivent d'abord être considérées comme extractives. En tirant ce fil, nous sommes alors amenés par des prises de parole comme celles d'Irénée Régnauld ou Jamal Atif à porter notre regard vers les richesses dont les intelligences artificielles se nourrissent. Car les intelligences artificielles ne sont pas désincarnées. Elles sont bien ancrées dans le réel, comme l'est tout notre environnement numérique. Et il ne s'agit pas que de s'intéresser à leur production. Il s'agit également de s'assurer qu'elles permettent de faire prospérer les richesses du monde auquel elles appartiennent. Notre conviction consiste à affirmer que c'est en les considérant pleinement de la sorte que nous aurons les meilleures chances de les voir générer les plus belles choses et de devenir des outils d'une plus grande émancipation de leurs utilisateurs. Ce qui est encore la meilleure des façons pour l'Europe de s'imposer comme un acteur premier en la matière, non pas seulement d'un point de vue réglementaire, mais aussi technologique. Les cinq prochaines années, celles d'un nouveau mandat de la Commission, nous permettront peut-être de tracer ce chemin, sait-on jamais. Alors, imaginons à quoi pourrait ressembler cette régulation en quête d'incarnation.

Réguler une intelligence artificielle inscrite dans le réel, c'est d'abord mesurer, comprendre et partager son impact environnemental. Parmi d'autres sources, nous pourrions nous intéresser à cette étude citée par la *MIT Technology Review* nous apprenant que générer une image reviendrait à consommer autant de CO₂ que pour recharger un téléphone. Tout gain environnemental que l'intelligence artificielle pourrait générer par ailleurs étant bien considéré, cette consommation n'en reste pas moins colossale et ne pourrait être occultée si elle était avérée.

Par le passé, nous avons connu des comparaisons hasardeuses au sujet de la consommation énergétique du numérique. À la fin, le débat a été tranché lorsque les autorités publiques se sont penchées sur le sujet, ont initié un exercice de collecte de l'information auprès des acteurs économiques et ont à tout le moins établi des ratios bien objectivés. Grâce aux travaux conjoints de l'Ademe et de l'Arcep, nous savons qu'aujourd'hui la fabrication des terminaux pèse pour l'essentiel des émissions carbone de l'ensemble de la chaîne de valeurs du numérique et que c'est donc avant tout sur leur cycle de vie que nous devons agir. Ce qui laisse désormais la voie ouverte aux actions de régulation les plus pertinentes. Ce terrain d'action montre que nous savons faire et que nous devons faire de même pour les intelligences artificielles génératives, une perspective que le compromis semble d'ailleurs ouvrir pour certains modèles. Cela ne signifie donc pas interdire avant d'innover, mais collecter la donnée la plus pertinente, l'analyser et la restituer. Ensuite, le choix pourra être d'interdire comme de seulement guider le marché. C'est la démocratie qui fera son travail. Réguler une intelligence artificielle respectueuse de notre humanité, c'est ensuite protéger les travailleurs. Ici, ce n'est pas que la cause ne mérite pas d'être développée, bien au contraire, mais les travaux



Sans régulation, nous avons de belles inventions certes, mais nous obtenons aussi des rentes de monopole, la fermeture des systèmes.





Pour aller à leur recherche, nous pouvons partir du constat que pour être génératives, les intelligences artificielles doivent d'abord être considérées comme extractives.

d'Antonio Casilli et de son équipe sont déjà très éloquents. Tout de même, rappelons que ce que nous savions pour les modérateurs des réseaux sociaux vaut aussi pour les travailleurs derrière nos intelligences artificielles : leurs conditions de travail ne sont pas à la hauteur de nos exigences. Évitions de répéter les mêmes erreurs et protégeons-les. De nombreuses pistes sont à explorer en matière d'obligations de transparence, de responsabilisation et de minimas sociaux. Cela pourra effrayer quelques entrepreneurs, mais c'est la condition de notre dignité collective. Ce fort niveau d'exigence sociale sera probablement un de nos meilleurs atouts dans la compétition mondiale.

Réguler une intelligence artificielle dans son versant extractif, c'est aussi s'intéresser aux richesses immatérielles dans lesquelles elle puise. Mais ce n'est pas se limiter à un débat sur le droit d'auteur, même si celui-ci est déterminant. C'est plus généralement établir un cadre nouveau qui permette d'assurer une juste répartition de la valeur entre l'ensemble des acteurs impliqués. En effet, l'entraînement et l'utilisation des intelligences artificielles génératives posent la question des ressources utilisées et de la rétribution de leurs créateurs ; que celle-ci soit à penser à un niveau individuel (droits reconnus de chaque producteur de contenu utilisé) ou collectif (coopératives de données, syndication de contenus et de professionnels). Car, désormais, ce sont des espaces de discussions et de créations collectives entiers qui sont employés à des fins d'entraînement, on pense notamment aux réseaux sociaux comme X ou Reddit ou encore à Wikipédia.

L'accès à l'information *via* des agents conversationnels amplifie alors les questions de répartition de la valeur dans l'environnement numérique que nous pouvions connaître dans le secteur des télécoms, de la presse, de la création artistique ou de la publicité. D'abord, parce que l'information est traitée en masse pour générer des patchworks ou synthèses. Ensuite, parce que ces outils ont besoin de contenus de qualité pour être pertinents. Ce qui amène à se poser la question de l'entretien vertueux de ce cycle entre production, extraction et génération de contenus. En l'absence de dispositif viable assurant la circulation de la valeur dans la génération de contenus, l'expérience a montré que les acteurs optent pour la fermeture de leurs écosystèmes et l'obstruction de l'accès à leurs contenus.

Enfin, réguler l'intelligence artificielle pour en faire un instrument de notre richesse collective, c'est donner la chance à tout un chacun d'en être l'acteur. Aujourd'hui, beaucoup d'outils d'intelligence artificielle tirent leur force de la communauté. C'est tout le sens du mouvement *open source*, dont les modèles devraient bénéficier d'exemptions dans le règlement une fois adopté, mais c'est aussi la dynamique que nous observons sur les forums Discord de Midjourney. Ce qui fait la richesse d'un outil comme Midjourney est probablement plus l'apprentissage collectif de pair à pair qui résulte de son intégration dans des salons de discussion publics que la technologie en elle-même. Consciente que l'initiative de la communauté sera probablement la plus grande

des richesses des produits développés, depuis un peu moins d'un mois, OpenAI permet à tout titulaire d'un abonnement à ChatGPT de créer ses agents conversationnels personnalisés en plus de la faculté de proposer ou d'utiliser des extensions variées.

Aussi riches que puissent être ces contributions extérieures, ces derniers développements nous laissent entrevoir une économie de l'intermédiation avec une agentification massive de nos interactions : demain, faire ses courses, commander un taxi, gérer son agenda ou faire sa revue de presse pourrait techniquement se faire par l'entremise d'agents conversationnels. Or, nous ne pourrions nous satisfaire d'une situation où des intermédiaires s'immiscent entre nous sans que nous ayons la moindre capacité de paramétrer nos usages. Là encore, ne répétons pas les mêmes erreurs qu'avec les réseaux sociaux ou les assistants vocaux. Nous avons accueilli ces technologies comme si elles étaient constitutives d'un tout alors qu'en réalité, elles ne sont qu'une somme de fonctionnalités et de paramètres. Revendiquons dès à présent une capacité à agir sur ces fonctionnalités et paramètres essentiels pour l'inscrire dans l'architecture même des outils d'intelligence artificielle que nous utiliserons massivement demain. Nous retrouvons là combien la régulation influe sur l'innovation. Déployer une technologie paramétrable par l'utilisateur n'est pas la même chose que déployer une boîte noire qui est à prendre ou à laisser. Si cette faculté d'interaction approfondie devait être affirmée en droit, elle demanderait alors de construire un peu plus loin sur la voie ouverte par un autre règlement, celui de la régulation des marchés numériques cette fois-ci, et d'accorder aux utilisateurs des droits bien plus nombreux que ceux dont ils disposent aujourd'hui au titre de ce règlement. Mais, en tout état de cause, notre prise en main de ces outils ne peut se limiter à un simple acte de consommation. Car, rappelons-le, ce qui fait « la richesse de réseaux » (Benkler) est avant tout la capacité de l'utilisateur à proposer et partager ses idées avec le monde entier.

L'histoire de la régulation du numérique ne s'arrêtera pas à la mandature actuelle de la Commission européenne. Celle-ci déblaye un chemin et c'est déjà considérable. À nous de bâtir la suite, démocratiquement, en associant la recherche, les entreprises, la société civile. Ce sera encore la meilleure façon d'éviter les angles morts, de nous prémunir des risques les plus prégnants et surtout de cultiver nos richesses. 



Réguler l'intelligence artificielle pour en faire un instrument de notre richesse collective, c'est donner la chance à tout un chacun d'en être l'acteur.



Conférence cinq étoiles en Sorbonne

2024, l'année des recompositions stratégiques ? La chaire des grands enjeux stratégiques contemporains, portée par le professeur Louis Gautier, en est convaincue et en a fait le thème de son cycle annuel de conférences. Ce dernier s'est ouvert avec la leçon inaugurale prononcée par le général d'armée Thierry Burkhard, chef d'état-major des armées depuis juillet 2021. Son discours s'est articulé autour de trois axes : la perception par les armées des mutations actuelles du monde, les changements opérationnels qui en découlent et les réponses des armées à cet environnement stratégique en évolution.



Retrouvez la synthèse et
la captation de cette leçon sur

<https://chairestrategique.pantheonsorbonne.fr>



Races guerrières

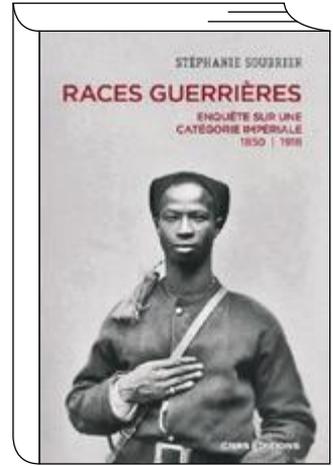
Enquête sur une catégorie impériale 1850-1918

Cette étude propose une histoire nouvelle de la pensée raciale en France, attentive à ses contradictions, à ses effets pratiques et à ses mirages.

Un regard nouveau sur l'histoire de la pensée raciale

Popularisée en 1910 dans le cadre du projet de recrutement d'une « force noire » en Afrique occidentale, la catégorie de « race guerrière » est utilisée dans l'empire colonial français des années 1850 à la fin de la Première Guerre mondiale. Elle y désigne certaines populations jugées particulièrement aptes à porter les armes, pour des raisons à la fois biologiques et culturelles : Bambara, Wolof et Toucouleurs d'Afrique de l'Ouest, Sakalava de Madagascar et habitants des hauts plateaux du Vietnam partagent ainsi le privilège discutabile d'avoir été considérés par les Français comme des « soldats nés », prédisposés à exercer et à subir la violence extrême des guerres des XIX^e et XX^e siècles.

Menée à partir d'archives militaires, médicales et coloniales, cette étude retrace l'apparition et le développement d'une catégorie méconnue, fruit de la rencontre entre les officiers français et les populations colonisées, et mesure les conséquences concrètes et durables des stéréotypes raciaux sur la vie des individus.



Informations

Éditeur : CNRS Éditions
 Nombre de pages : 448 pages
 Collection : CNRS Histoire
 Prix : 26 €
 Date de publication : Septembre 2023



Autrice

Stéphanie Soubrier

est agrégée, docteure en histoire contemporaine à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et chercheuse associée au Centre d'histoire du XIX^e siècle.

Mérovak, l'homme des cathédrales



Dans cet ouvrage, l'auteur met en lumière l'artiste Gabriel Robuchon, mieux connu sous le nom de Mérovak. Connu principalement pour ses peintures de monuments religieux, ce dernier s'est attribué le nom de l'« Homme des cathédrales ».

L'histoire d'un peintre excentrique

À la fin du XIX^e siècle, Gabriel Robuchon (1874-1955), dit Mérovak, s'inventa en « Homme des cathédrales ». Cet excentrique, qui se déguisait en courtisan de Louis XIII, vécut dans les tours de Notre-Dame de Paris et s'installa à Rouen, Redon, Langres ou au Mont-Saint-Michel, dont il prétendit conduire la défense face aux vandales ou aux indifférents. Organiste médiumnique, carillonneur du Vieux-Paris reconstitué à l'Exposition universelle de 1900, fou d'architecture gothique, Mérovak parcourut la France pour y présenter des conférences de lanterne magique. Sa propagande gothique fut son œuvre, qu'en homme de l'image et du texte il promut entre symbolisme et patrimoine, par son sens de la publicité et par sa connaissance de la presse et de l'édition, non loin de Huysmans, Rodin ou Barrès.

Informations

Éditeur : Champs Vallon
 Prix : 27 €
 Date de publication : Avril 2023
 Nombre de pages : 288 pages



Auteur

Bertrand Tillier

est professeur en histoire et civilisations à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et directeur du Centre de recherche d'histoire du XIX^e siècle.

Comment la confiance vient aux princes

Les rencontres princières 1494-1789

Fondée sur une enquête qui a mis au jour 3 344 entrevues entre princes régnants, leurs enfants et leurs épouses, cette promenade inédite dans l'histoire du continent montre comment les puissants rivalisent de magnificence, exhibent leur force et assouviennent un besoin aigu de reconnaissance.

La Renaissance a donné un autre sens au terme « rencontre »

La Renaissance est le temps des rencontres shakespeariennes. Personne n'a oublié l'entrevue de Montereau où le duc de Bourgogne fut assassiné (1419) ni celle de Péronne où le roi de France fut capturé (1468) : le terme « rencontre » a alors une signification militaire qui baigne dans l'incertain. Les princes hésitent à se voir et plus encore à se recevoir. Le manque de confiance pèse bien plus que les embarras linguistiques, religieux et culturels dans l'organisation de tels sommets. Et pourtant, malgré l'essor du gouvernement par lettres et des ambassades en résidence permanente, les princes n'ont jamais renoncé à se fréquenter à l'âge moderne : l'empereur Joseph II n'hésite pas à se rendre en petit équipage en Crimée en 1787 pour visiter la tsarine Catherine II. Par quels moyens cette défiance a-t-elle été surmontée ? C'est interroger l'hospitalité et le cérémonial dans la construction d'une société de confiance.



Informations

Éditeur : PUF
 Date de publication : Septembre 2023
 Nombre de pages : 400 pages
 Prix : 27 €



Auteurs

✉ Jean-Marie Le Gall

est professeur en histoire et civilisations à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine.

Claude Michaud

est agrégé d'histoire, maître de conférences à la faculté des Lettres et sciences humaines de l'université d'Orléans-La Source.

L'église microcosme

Architecture, objets et images au Moyen Âge



Les contributions réunies dans ce volume abordent en quatre volets thématiques la manière dont le décor, les objets, les choix architecturaux donnent à la fois sens et forme à cette conception de l'église comme espace de mouvement.

Imaginer l'architecture et son espace pour créer du sens

L'église médiévale est le lieu d'une synthèse artistique qui mobilise toutes les techniques et formes visuelles pour dialoguer avec l'architecture et son espace. L'intérêt du christianisme pour la production d'images, notamment figurées, pour les objets et pour la construction de bâtiments à la monumentalité recherchée, fait aussi du lieu ecclésial un espace habité, structuré et dynamique. L'architecture, résultat de choix techniques et esthétiques inscrits dans leur temps, abrite des espaces différenciés par leur fonction, communiquant entre eux par des systèmes de seuils. Agencées par l'architecture elle-même, par des éléments de mobilier, ces zones acquièrent aussi leur sens et leur fonction grâce aux images monumentales et aux inscriptions, faisant écho aux rites et à leurs acteurs. L'autel et ses environs sont ainsi particulièrement valorisés par la présence d'objets, d'étoffes, participant par leur caractère mobile et amovible au déroulé du scénario liturgique. Voulu pour matérialiser la permanence de l'Église-institution, l'église de pierre existe grâce aux multiples interactions qu'elle accueille et qu'organisent les objets, éléments de mobilier, formes architecturales, images et discours visuels que le présent volume s'attache à mettre en lumière.



Informations

Éditeur : Les Éditions de la Sorbonne
 Nombre de pages : 242 pages
 Prix : 22 €
 Date de publication : Juin 2023



Auteurs

◀ Philippe Plagnieux

est professeur en histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre de l'unité de recherche Histoire culturelle et sociale de l'art (HICSA).

Anne-Orange Poilpré ▶

est maîtresse de conférences en histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre de l'unité de recherche Histoire culturelle et sociale de l'art (HICSA).



Envers et revers du consentement

La sexualité, la famille et le corps, entre consentement, contraintes et autonomie



Cet ouvrage traite ces questions à travers une étude pluridisciplinaire des usages et de la jurisprudence du consentement dans les domaines de la sexualité, de la famille et du corps.

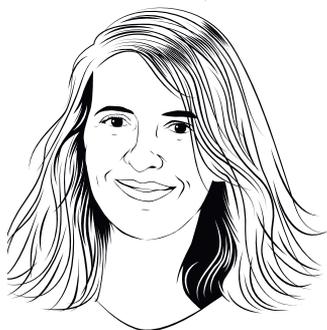
Analyse approfondie du consentement

De la théorie politique aux mobilisations féministes contre les violences sexuelles, le concept de consentement est au cœur d'un vaste effort de promotion du droit à l'autonomie individuelle. Soutenir que le consentement libre et éclairé d'une personne doit être respecté constitue en effet un puissant outil de protection et d'émancipation. C'est un des apports principaux du libéralisme classique, qui l'érigait en garde-fou contre l'arbitraire politique. Sa redéfinition par le féminisme a contribué à le promouvoir en étendant plus largement son application à la sphère privée.

Le concept de consentement peut néanmoins conduire à des difficultés, voire des contradictions. Le consentement peut être difficile à interpréter ; de manière plus préoccupante, son usage peut même trahir sa visée initiale. Cela tient à son ambiguïté : consentir peut signifier le fait d'adhérer pleinement à un contrat, mais également exprimer la simple concession. Comment alors distinguer entre un consentement plein et à contrecœur ? Quels critères suffisent pour dire qu'une personne était réellement consentante ? Y a-t-il des limites à ce à quoi on peut consentir, et les institutions se doivent-elles d'invalider le consentement des personnes dans certaines situations ?

Informations

Éditeur : Mare & Martin
 Nombre de pages : 232 pages
 Collection : Collection de l'ISJPS
 Prix : 28 €
 Date de publication : Juin 2023



Autrices

◀ Alicia-Dorothy Mornington

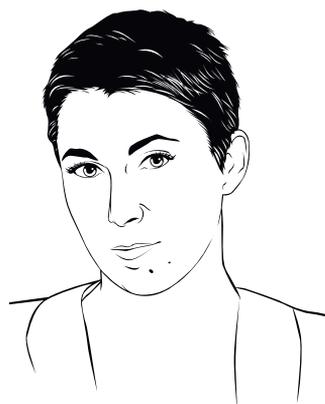
est maîtresse de conférences en langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre de l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS).

Julie Mazaleigue-Labaste ▶

était chargée de recherche CNRS à l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS).

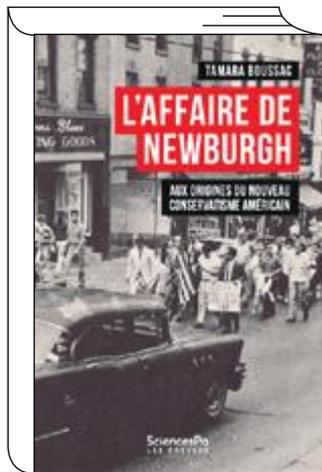
◀ Manon Garcia

est une ancienne docteure de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et aujourd'hui philosophe et professeure de philosophie morale et politique à l'université libre de Berlin.



L'affaire de Newburgh

Aux origines du nouveau conservatisme américain



En faisant revivre un épisode méconnu de l'histoire récente des États-Unis, *L'affaire de Newburgh* annonce, déjà, en 1961, le démantèlement de l'État providence ainsi que l'émergence d'un nouveau conservatisme américain.

Vers un démantèlement de l'État providence

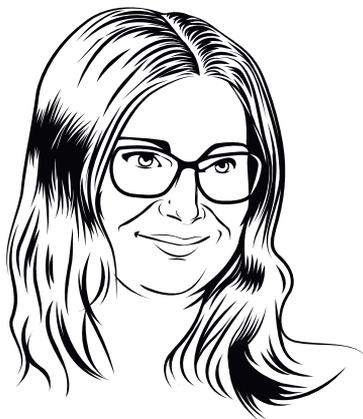
Durant l'été 1961, Newburgh, petite ville de l'État de New York, décide de restreindre drastiquement les aides versées aux pauvres. Dans le collimateur de ses élus, les Africains-Américains, accusés d'être des « tricheurs » et des « paresseux » venus depuis le sud du pays dans le seul but de toucher les prestations sociales.

La décision fait scandale dans l'Amérique prospère et libérale des années Kennedy. Elle devient vite une affaire nationale dont s'emparent la presse, les élus locaux et fédéraux, les tenants d'un conservatisme en pleine construction, les associations pour les droits civiques.

D'une plume alerte, Tamara Boussac fait revivre cet épisode méconnu de l'histoire récente des États-Unis. L'affaire de Newburgh n'annonce pas seulement le démantèlement progressif de l'État providence hérité du *New Deal*, elle sert aussi de rampe de lancement à un nouveau conservatisme, qui s'incarnera dans le reaganisme et fera florès jusqu'en Europe.

Informations

Éditeur : Presses de Sciences Po
 Nombre de pages : 240 pages
 Collection : Académique
 Prix : 25 €
 Date de publication : Août 2023



Autrice

Tamara Boussac

est maîtresse de conférences en langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre de l'UMR Mondes américains. Sociétés, circulations, pouvoirs (MASCIPO).

3 questions à Tamara Boussac

Ce livre prolonge votre thèse ; comment avez-vous découvert cette affaire de Newburgh et pourquoi s'est-elle imposée à vous ?

À l'origine, je voulais travailler sur le mouvement conservateur américain et le croiser avec des problématiques urbaines qui touchaient aux inégalités raciales, sociales et économiques. J'avais des idées comme la question de la déségrégation des écoles dans les villes américaines, mais cela avait déjà été largement étudié. C'est en parlant avec Romain Huret – le directeur de l'EHES et mon futur directeur de thèse – que j'ai découvert cette affaire de Newburgh. Il m'a mise sur la voie de cet épisode qui a trait au versement des aides sociales et à l'histoire de l'État providence autour d'une mobilisation conservatrice locale liée à la crise urbaine des années 1960 aux États-Unis. Cette affaire est d'autant plus intéressante qu'il n'y avait pas de monographie sur le sujet alors que Newburgh a pourtant eu des répercussions jusque dans les années 1990.

Newburgh est une ville de 30 000 habitants ; pourquoi cristallise-t-elle ce débat sur le versement des aides sociales alors que les États-Unis vivent une période de prospérité ?

À l'époque, pour beaucoup de sociologues, d'administrateurs sociaux, d'élus aussi, la pauvreté est une anomalie aux États-Unis. Dans une période de prospérité, de plein emploi post *New Deal*, si la pauvreté persiste sans raison structurelle, c'est que l'explication de la pauvreté est individualiste ou culturaliste. Beaucoup de productions sociologiques, mais aussi administratives localisent ainsi l'origine de la pauvreté dans ce qu'ils appellent la famille matriarcale

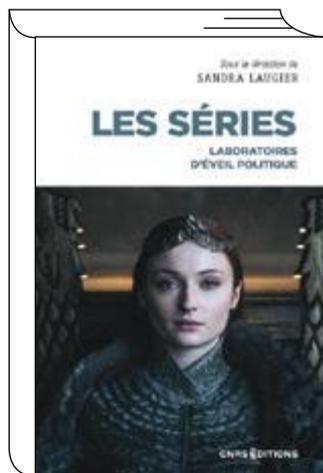
noire avec l'idée que les structures familiales africaines-américaines seraient caractérisées par le matriarcat et une forme d'incompétence paternelle des hommes qui désertent le foyer. Ceux-ci ne se marieraient pas et auraient des enfants hors mariage, soit par réflexe culturel soit pour profiter du système de protection sociale. Le second élément d'explication est plus macro. Newburgh vit de plein fouet le processus à l'œuvre sur une partie du territoire après la Seconde Guerre mondiale : désindustrialisation, délocalisation de l'activité économique et industrielle vers le sud ou vers les banlieues périurbaines.

Qu'en est-il du rôle des médias ?

Les médias jouent également un rôle central dans la montée du scandale. Les problèmes à Newburgh deviennent ceux du système de protection sociale. Il y a un effet boule de neige qui fait que les grands médias nationaux, notamment le *New York Times*, vont en parler rapidement. En 1961, l'émergence de la droite radicale inquiète beaucoup les médias libéraux et les élus que l'on qualifierait de gauche. Certains élus de Newburgh font même des déclarations racistes, assez explicites et relativement décomplexées. Le fait qu'il y ait une éruption d'un activisme conservateur très actif à propos de cette affaire participe à l'engouement médiatique autour de Newburgh. La ville devient un symbole dont Ronald Reagan s'inspirera pour se lancer en politique quelques années plus tard.

Les séries

Laboratoires d'éveil politique



Dans cet ouvrage, l'auteur décrypte une vingtaine de séries pour en souligner la puissance éthique et politique.

La puissance de l'impact des séries

Les séries télévisées, comme toute « culture populaire », transforment la définition de l'art : d'objet de distinction, il se fait œuvre d'éducation morale et politique. En mettant en avant des questions politiques et en y apportant des réponses radicales, elles éveillent les sensibilités sur des enjeux contemporains majeurs.

Menace terroriste et espionnage (*Homeland*, *The Americans*, *Le Bureau des légendes*), ambition personnelle des dirigeants (*Game of Thrones*, *Baron Noir*), éthique du capitalisme néolibéral (*The Good Place*), féminisme et intersectionnalité (*Orange is the New Black*, *I May Destroy You*, *Killing Eve*), conflit israélo-palestinien (*Fauda*, *Our Boys*), racisme et antisémitisme (*Lupin*, *Watchmen*, *The Plot Against America*), impact de la fiction sur la réalité géopolitique (*Serviteur du peuple*), fatalité des inégalités sociales (*The Wire*, *Engrenages*), menace apocalyptique (*The Walking Dead*), dérives des nouvelles technologies (*Black Mirror*), violence du système carcéral (*Orange is the New Black*) : sur tous ces éléments, les séries fourmillent des référents culturels communs forts, qui peuplent conversations ordinaires et débats politiques. Leur impact sur les régimes démocratiques, conçus comme espaces de délibération, de contestation et de transformation sociale, est majeur.

Informations

Éditeur : CNRS Éditions
 Nombre de pages : 392 pages
 Date de publication : Janvier 2023
 Prix : 25 €



Autrice

Sandra Laugier

est professeure de philosophie à l'Institut des sciences juridiques et philosophiques de la Sorbonne (ISJPS).

Le miroir de la sympathie Adam Smith et le sentimentalisme

Poursuivant l'enquête présentée dans *La Couleur du goût* (Vrin, 2019), cette étude montre comment Smith a dégagé les principes de l'évaluation de soi et d'autrui en explorant la dynamique d'une variété d'émotions.

Le sentimentalisme en philosophie

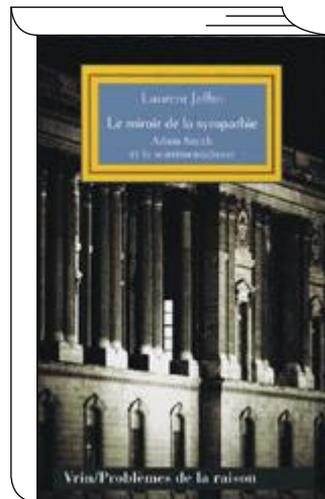
À l'heure du tricentenaire de la naissance d'Adam Smith, *La Théorie des sentiments moraux* saisit toujours le lecteur par sa virtuosité et sa systémativité. La nouveauté de l'ouvrage ne se réduit pas au rôle confié au « spectateur impartial ». Elle tient à la découverte que le sentimentalisme fournit une méthode pour arpenter le terrain des valeurs sociales et morales. *La Théorie* a encore beaucoup à nous apprendre sur les relations entre les valeurs, les émotions et les conduites.



Auteur

Laurent Jaffro

est professeur de philosophie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur de l'école doctorale de philosophie et membre de l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS).



Informations

Éditeur : Vrin

Date de publication :

Février 2024

Nombre de pages :

290 pages

Prix : 13 €

Partagez vos publications

Vous êtes professeur, chercheur, enseignant-chercheur ou doctorant à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et vous avez récemment publié un ouvrage ? Nous serions ravis de nous en faire l'écho dans un prochain numéro de la revue #1257.

Contactez-nous par courriel
à l'adresse suivante :
1257@univ-paris1.fr

La Playlist

France culture

Est-il possible de représenter la Shoah? Du cinéma de Claude Lanzmann au film de Jonathan Glazer



Avec Sylvie Lindeperg, professeure en histoire à l'université, spécialiste de la Seconde Guerre mondiale et de l'histoire du cinéma à l'université.



Podcast

Chaire « Grands enjeux stratégiques contemporains »



La chaire Grands enjeux stratégiques contemporains de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a tenu son cycle annuel de conférences de haut niveau du 22 janvier au 25 mars 2024 sur le thème « Confrontations et recompositions stratégiques ».



France musique

« Le Cours de la vie : une leçon de cinéma avec Jaoui et Cosma »



La nouvelle fiction de Frédéric Sojcher *Le Cours de la vie* nous plonge dans une masterclass donnée par une cinéaste incarnée par Agnès Jaoui.



Podcast

OpCit !



Réalisé par les doctorants, doctorantes, chercheurs et chercheuses de l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC), ce podcast met en avant la recherche historique des membres de l'IHMC, pour les historiens et historiennes mais également pour les passionné(e)s !





PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

Concours international
d'Éloquence
Édition
2024

Revivez le plus grand concours
universitaire d'éloquence sur YouTube

@UnivParis1



pantheonsorbonne.fr

Coorganisé par



En partenariat avec



CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
FONDATION
PANTHÉON SORBONNE

Avec le soutien de

PARTAGEONS NOTRE REGARD SUR LE MONDE

#1257

LES VOIES DE LA RELIGION

